

UNIVERSITE ASSANE SECK DE ZIGUINCHOR



L'Excellence, Ma Référence

UFR : DES SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

DEPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

MASTER INTITULE : Politiques publiques, Cultures et Développement

Spécialité : Migration, Santé et Développement

Thème: Les processus d'insertion socio-économiques des réfugiés et des déplacés du conflit en Casamance des années 1990 à nos jours : cas de la région de Ziguinchor

COMPOSITION DU JURY

Dr. Doudou Dièye GUEYE	Maître-Conférence	Directeur	UASZ
Dr. Paul DIEDHIOU	Maître-Conférence	Examineur	UASZ
Dr. Eugène TAVARES	Maître-Conférence	Examineur	UASZ
Dr. Aly TANDIAN	Professeur	Président	UGB

Présenté par : Cissao TAMBA

Sous la direction de Dr. Doudou Dieye GUEYE

ANNEE ACCADEMIQUE 2016 / 2017

DEDICACE

Ce mémoire est dédié à l'ensemble des personnes qui m'ont toujours soutenu durant tout mon cursus :

- mon défunt papa Mamadou TAMBA et mon défunt tuteur Monsieur Amadou BADJI,
- ma mère Aissatou SAGNA et ma tutrice madame Aminata DIATTA,
- mes sœurs et frères et particulièrement ma famille d'accueil,
- l'Abbé Alain DIEDHIOU qui a pris entièrement en charge tout mon cursus
- toute la promotion de l'année 2011
- mes amis (e) et toutes les victimes du conflit en Casamance

REMERCIEMENT :

Je remercie particulièrement mon directeur de mémoire Monsieur Doudou Dièye GUEYE, qui malgré ses nombreuses occupations a accepté de diriger ce travail et m'a toujours accordé son temps et son attention pour que je puisse arriver à termes de ma recherche. Un grand merci à vous pour votre disponibilité, générosité, compréhension. La réussite de ce travail est le résultat incontestable de votre rigueur scientifique, compétence et capacité de bien diriger. Vous m'avez apporté votre soutien durant tout au long de ce travail à travers les documents que vous avez mis à ma disposition, les critiques, les suggestions, les conseils et encouragements ; mention spéciale à vous très cher directeur.

J'adresse mes vives remerciements à l'ensemble du collège des enseignants de l'UASZ, plus particulièrement ceux du département de Sociologie, qui durant ces six dernières années m'ont accompagné et m'ont transmis par la qualité de leurs enseignements un savoir incommensurable. En ce sens, je veux nommer : le Dr Fatoumata HANE que nous remercions vivement pour avoir présidé le collège de la sélection de ma génération en master et qui nous a toujours conseillé dans nos activités de responsable d'étudiant, le Dr Benoit TINE pour son dynamisme et le suivi du travail des étudiants et actuel chef du département, le Dr Paul DIEDHIOU en tant que coordinateur des masters du département et son dévouement pour la programmation des enseignements dispensés par les enseignants vacataires, le Dr Amath DIA, le Dr Ibrahima TOURE pour l'intérêt qu'il porte à mon sujet et à ma modeste personne, le Dr Adjibou DIALLO, le Dr Ibrahima Demba DIONE. Je vous exprime ma profonde gratitude pour votre disponibilité, encouragement et le savoir gratifié.

Je tiens également à remercier toutes les personnes qui trouvent hors de l'Université et qui ont été ouvertes à mon égard pour la réussite de ce mémoire, particulièrement les agents de l'ANRAC qui, malgré leurs contraintes dues par le travail ont accepté de faire partie de l'étude en me donnant des orientations qui m'ont beaucoup servi dans ce travail.

Mes pensées vont aussi à l'endroit de ma famille, celle d'accueil, mes amis (e), mon Association des Etudiants pour le Développement de la Casamance « KEKENDO ». Parmi ces remerciements je ne saurais terminer sans pour autant nommé Messieurs Baboucar BADJI, Insa Basse, Ibrahima DIEDHIOU, Mamadou SIDIBE, Adrien Gnapaly N'DIAYE et Mesdames Yannick Arlabosse TITZ, N'deye Fatou DIEDHIOU, Corine MENDY, Fatoumata DIARRA.

Listes des abréviations et sigles

ANRAC : Agence Nationale pour la Relance des Activités Economiques et Sociales de la Casamance

CE2 : Cours Elémentaire deuxième année

CICR : Comité International de la Croix Rouge

**CNAMS : Centre National de lutte Anti Mine du Sénégal
CM2 : Cours Moyen deuxième année**

CODESRIA : Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique

CRS : Catholic Relief Service

DDRR : Désarmement Démobilisation Réintégration et Réinsertion

ENDA : Environnement et Développement du Tiers-Monde

HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

MFDC : Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance

OIR : Organisation Internationale pour les Réfugiés

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONG : Organisation Non-Gouvernementale

OUA : Organisation de l'Unité Africaine

PAM : Programme Alimentaire Mondial

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PPDC : Projet Pôle de Développement de la Casamance

PRAESC : Programme de Relance des Activités Economiques et Sociales de la Casamance

PROCAS : Programme de Coopération entre l'Allemagne et le Sénégal

UA : Unité Africaine

UASZ : Université Assane Assane SECK de Ziguinchor

UCAD : Université Cheikh Anta DIOP de Dakar

UE : Union Européenne

UNICEF : Agence de l'Organisation des Nations Unies consacrée à l'amélioration et à la promotion de la condition des enfants

USAID : Agence des Etats-Unis pour le Développement International

RADDHO : Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme

Introduction

Vieille de plus de trois décennies, la crise casamançaise a été et est aujourd'hui encore un fardeau lourdement vécu par les populations. En effet, de 1982 à nos jours, le conflit a entraîné plusieurs conséquences dans tous les secteurs de la vie : économiques, politiques, sociales, etc. En plus, la question est au centre des débats sur le développement même de la région. Or sans paix, *il n'y pas de développement* pourrait-on dire. Cependant, malgré les différents efforts fournis aussi bien par les autorités gouvernementales, les acteurs publics et même les indépendantistes, « la voix de sortie de crise » semble toujours difficile à trouver. Le cas des accords de paix de **1991** ainsi que celui des années 2000, notamment les accords de paix signés en 2004¹ en sont des exemples illustres.

Depuis l'éclatement du conflit on a enregistré des destructions d'infrastructures de bases. L'agriculture est en recul en raison de l'intensité des violences, les paysans désertent de plus en plus leurs terres. Des villages entiers sont à l'épreuve du déplacement, les populations sont obligées ainsi d'abandonner leurs biens. Tous ces facteurs affectent la situation socio-économique de la région. Dès lors, la question du déplacement ou de l'abandon des villages victimes du conflit attire davantage l'intérêt des autorités avec des politiques de déminage qui sont entreprises dans les zones comme dans les communes d'Adéane, de Santhiaba Manjack, de Niaguis et de Niassia afin d'envisager le retour de ces familles en mobilité forcée. Mais de multiples facteurs entravent toujours ce retour.

Pour saisir davantage cette question, nous nous intéresserons aux raisons de leur départ, à leurs processus d'insertion socio-économiques dans les différents milieux d'accueil. Il s'agit donc de faire dans ce travail une recherche approfondie auprès des habitants de quelques villages de la région de Ziguinchor qui sont affectés directement par le conflit. Les entretiens et les observations sont menés pour mieux comprendre les processus d'insertions socio-économiques de ces populations situées tout au long de la frontière Sud des départements de Ziguinchor et d'Oussouye. La question est alors la suivante : **Quels sont les processus d'insertions socio-économique des réfugiés, des déplacés et des retournés du conflit en Casamance?**

Pour répondre à cette question de recherche, notre travail sera articulé en trois grandes parties. Nous allons d'abord, faire la revue littéraire des documents ayant trait à notre sujet en

¹www.irrinews.org, consulté le 22-07-2014 à 14h10mn.

général, ceux qui parlent du conflit en Casamance en particulier. Aussi de ceux qui portent spécifiquement sur les réfugiés et les déplacés en particulier, afin que nous puissions avoir un aperçu global sur les travaux fait sur le conflit en Casamance. Ensuite, nous allons procéder à la problématisation du sujet. D'autre part, il s'agira de s'intéresser aux processus d'insertion économique et sociale dans l'optique de mettre en place des informations importantes pour une compréhension générale sur ces faits. On finira par une comparaison sur les différentes situations de prise en charge qui existent entre les réfugiés et les déplacés. La question du retour à la terre d'origine qui est d'actualité dans cette partie du pays, où les populations ont été contraintes de quitter sera également examinée. Pour réaliser cette étude nous avons choisi d'utiliser fondamentalement une méthode qualitative avec le mode de la boule de neige. Cela nous permettra de regrouper les informations intéressantes sur les familles en mobilité. Aussi, nous justifions le choix de cette méthode par le fait que nous avons des problèmes pour avoir une population mère fiable parce que les données sur ces personnes varient d'une structure à une autre. Enfin pour conclure ce travail, nous proposerons des recommandations qui pourront servir pour la réparation des frustrations de cette population vulnérabilisées par ce conflit.

PREMIERE PARTIE

CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

Chapitre 1 : CADRE THEORIQUE

Dans ce chapitre nous proposons de faire l'état des connaissances scientifiques sur notre thème de recherche. Il est essentiellement axé sur la revue critique de la littérature, la problématique, les objectifs et hypothèses de recherche, la pertinence du sujet, la définition des concepts clés du sujet.

I. REVUE CRITIQUE DE LITTÉRATURE

Etant donné que nous avons opté pour une démarche hypothético-déductive, nous avons donc l'obligation de passer par les règles qui régissent cette méthode de recherche dans les sciences sociales qui recommandent avant toute tentative de débiter par une exploitation documentaire afin d'avoir un aperçu ou une orientation par rapport à la problématique que nous envisageons de construire.

En ce sens, nous pouvons dire que la revue de littérature constitue donc le socle fondamental de notre paradigme de recherche. Elle nous permet d'approfondir nos connaissances sur le domaine d'étude. Pour y arriver, nous allons nous appuyer sur les travaux existants qui ont des liens avec notre champ thématique tout en restant attentif à leurs pertinences.

Les recherches sur les migrations sont l'objet de nombreuses études dans différentes branches scientifiques. Cette multiplicité confère à notre objet un caractère complexe et aussi, les analyses qui s'y rapportent sont rarement unanimes dans leurs approches. En effet, les sociologues, les économistes, les juristes, les historiens, les démographes, les psychologues, les géographes etc., offrent une multitude de points de vue sur cette question. En ce sens, il ne s'agit pas de faire un inventaire de tous les travaux qui se rapportent à la question des populations déplacées mais plutôt d'exploiter une partie de cette littérature développée par les auteurs qui se sont intéressés au phénomène de mobilité, surtout de celle dite de mobilité forcée dans le monde en générale et en Casamance de façon spécifique. Cependant, nous allons souligner d'emblée qu'il y a un déficit d'écrits portant directement sur la migration forcée en Casamance et surtout sur les processus d'insertions socio-économiques des réfugiés et des déplacés du conflit en Casamance ainsi que des retournés. C'est la raison pour laquelle notre étude a été portée sur la migration forcée des casamançais de façon générale. Modestement, nous pensons qu'à l'issue de ce travail de mémoire, pouvoir apporter quelques

éléments d'appréhension globale de la situation des déplacés, des réfugiés et des retournés du conflit en Casamance.

La pluralité des types de migration a conduit les chercheurs à mener des recherches dans des champs spécifiques de la migration : migration de travail, migration de fuite, migration relative à la vulnérabilité, migration forcée, etc. D'ailleurs, une définition de l'Organisation Internationale du Travail montre cette diversité de la migration en ces termes: « *Dans le monde entier, des millions d'hommes et de femmes quittent leur foyer et traversent les frontières qu'elles soient nationales ou internationales. Nombre d'entre eux partent à la recherche de meilleures possibilités de travail, de salaires plus élevés, mais beaucoup d'autres sont contraints de fuir en raison de la famine, des catastrophes naturelles, de conflits violents, de persécutions ou tout simplement de manque de travail décent dans leur pays d'origine* » (OIT, 2001)². De cette définition globale, nous allons mettre le focus sur les migrations forcées, ou encore les déplacements de populations liés à la violence. Ce concept de migration forcée a été très tôt pris en compte dans le cadre de notre réflexion scientifique et nous allons nous en servir largement pour aborder l'étude et la comparaison des processus d'insertion socio-économique des personnes vulnérabilisées par le conflit en Casamance. Mais avant tout, il nous paraît indispensable de faire un retour historique et d'aborder l'histoire de l'institution principale des Nations Unies qui prend en charge ce type de population : le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR). Ce retour historique va nous permettre d'avoir une précision sur la mission et les objectifs recommandés pour la prise en charge des personnes en déplacement forcées.

Créé le 1er janvier 1951, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) est une institution mise en place tout au début pour remplacer l'Organisation Internationale pour les Réfugiés (OIR) de l'Europe de l'Est. Quelques mois plus tard, en vertu de la Résolution 429(V) de l'assemblée générale de l'ONU du 14 décembre 1950, la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés (communément dénommée convention de Genève) est adoptée par une conférence de plénipotentiaires sur le statut des réfugiés et des apatrides. Ce programme a pour but originel de protéger les réfugiés et de trouver une solution durable à leurs problèmes ainsi que de veiller à l'application de la convention de Genève pour les réfugiés de 1951. C'est à partir de 1967 que cette institution s'ouvre aux autres continents sous l'effet contraignant des décolonisations. En outre, en vertu de la résolution 429(V) de l'assemblée générale de l'ONU du 14 décembre 1950,

² Organisation Internationale du Travail, 2001.

l'Organisation Internationale pour les Réfugiés de l'Europe de l'Est sera remplacée quelques mois plus tard par une nouvelle organisation élargie à tous les pays francophones de l'Europe nommée Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR). Il faut ainsi noter que c'est la convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés qui a fourni un outil juridique au HCR pour un appui dans son fonctionnement. Néanmoins, nous remarquons que tous les efforts consentis pour élargir l'OIR en créant le HCR ouvert à tous les pays francophones de l'Europe sont confrontés aux obstacles du domaine d'intervention de départ qui était restreint aux pays d'Europe de l'Est avec un budget bien cadré. Or, l'UNHCR ou le HCR avait pour objectif de prendre en charge les réfugiés de l'espace francophone de l'Europe nonobstant les moyens sont insuffisants bien qu'il soit un programme de l'Organisation des Nations Unies basé à Genève. En ce sens, ce programme rate son but originel du fait qu'il ait pour objectif de protéger des réfugiés et de trouver une solution durable aux problèmes et de veiller à l'application de la convention de Genève pour les réfugiés de 1951. Enfin, cette institution créée d'une histoire européenne du droit d'asile réservé uniquement aux européens déplacés après la deuxième guerre mondiale sera contrainte en 1967 de s'ouvrir aux autres continents en particulier celle de l'Afrique qui était sous l'effet de la décolonisation.

Historiquement, la création du HCR peut être fondée sur l'évolution du passeport Nansen (1922) ainsi que celle du Comité International pour les Réfugiés (CIR) lors de la conférence d'Evian de 1938. Le passeport Nansen est un document d'identité reconnu par de nombreux Etats, permettant aux réfugiés et apatrides de la première guerre mondiale de voyager et assujettissait des déplacements aux formalités douanières. Il est considéré comme le premier instrument juridique utilisé dans le cadre de la protection internationale des réfugiés. Par ailleurs, dans les années 1930, on note une forte influence sur les mouvements des personnes déplacées à causes des crises politiques qui sévissent un peu partout dans le monde avec les conséquences de la guerre froide. C'est ce contexte particulier qui a amené Hannah Arendt (1951) de mener une réflexion sur la précarité des réfugiés avant de donner un esquisse aux Etats de mettre en place des camps des Réfugiés notamment en France pour accueillir les réfugiés espagnols dits « *camps de concentration* » ou d' « *internement* ». Après la seconde guerre mondiale, une institution ad-hoc est créée pour prendre en charge des réfugiés dans le cadre de la Guerre Froide et c'est en 1946 que se tiendra la première Assemblée Générale des Nations Unies pour penser sur le sort des réfugiés comme une priorité. Ainsi sera mis en place l'Organisation Internationale pour les Réfugiés (OIR) qui

avait comme objectif d'accueillir des réfugiés du bloc de l'Est. Cette principale cible de l'OIR portait même une appellation particulière et discriminatoire les traitant des « *bons* » et avait une « *protection* » à la fois physique et juridique fondées (fondée) sur la tentative d'assurer les droits de l'homme. Cette considération héritée par la vision que l'Europe était une forme de réponse à la vulnérabilité des peuples allemands sous contrôle hitlérien. Néanmoins, l'OIR n'a pas pu prendre en charge l'ensemble des personnes déplacées au sein de ce continent européen du fait de la décompte des milliers de déplacés causés par les hostilités dues par une série de tensions durant la seconde Guerre Mondiale.

Par conséquent, l'OIR sera considérée comme incapable de pouvoir remplir sa mission et sera remplacée le 1^{er} janvier 1951 par le HCR qui avait comme outil juridique de fonctionnement celui de la convention de Genève du 14 décembre 1951. Son siège sera à Genève, lieu des archives de l'OIR. En effet, au début le HCR n'était pas juridiquement et historiquement ouvert au reste du monde car l'institution avait pour objectif de prendre en charge uniquement les déplacés européens. Aussi, elle n'avait pas de statut international de 1949 à 1967 mais fonctionnait de façon individuelle avec à sa tête un Haut-Commissaire pour les Réfugiés exerçant ces devoirs auprès et sous l'autorité du Secrétaire Général des Nations Unies. Par ailleurs, l'adoption du protocole de New-York étend son application au reste du monde jusque-là restreint à l'Europe et uniquement pour la prise en charge des déplacements liés à la seconde Guerre Mondiale.

Depuis 1967 période qui coïncident avec la deuxième période de son mode de fonctionnement, le HCR n'a pas pris véritablement en compte les Guerres et les persécutions qui ne manquent pas de se développer dans les autres continents. C'est le cas en Afrique où nous constatons que depuis les indépendances jusqu'à nos jours, il y a une forte présence de conflits et de guerres de libération. Dès lors, face à cette situation et se fondant sur les avantages du droit d'asile dans la protection des réfugiés ou des déplacés, nous avons pensé qu'il serait nécessaire que cette institution prenne en compte le fait de la « décolonisation » et celui de la situation des Etats « postcoloniaux car ses deux dimensions ont aussi engendré beaucoup de « migrations forcées ». En effet, pour être mieux les affronter, l'Organisation de l'Union Africaine (OUA)³, consciente de la situation de vulnérabilité que vivent leurs compatriotes en déplacement forcé aurait décidé de se doter de sa propre convention sur le droit des réfugiés en 1964. Ainsi, à partir de cette situation menaçante de l'OUA, le « *Haut-commissaire aux réfugiés voyant son autorité menacée, convoque à Bellagio, en Italie, une*

³ L'OUA est créée le 25 mai 1963 et remplacée en 2002 par l'Union Africaine

conférence d'experts destinée à étendre le champ de la convention de Genève sans passer par une conférence internationale qui pourrait remettre en question les autres termes de la convention »⁴. A cet effet, fut adopté le protocole de « *protocole de Bellagis* » ou « *protocole de New-York* »⁵, presque sans débats, suivant un constat général, par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1967. Et c'est le dit protocole qui justifie la suppression de la définition des bases des articles 1 et 2 qui encadrent le domaine d'exécution du HCR uniquement pour l'Europe. Néanmoins, nous notons que cette ouverture avait pour conséquence la fermeture des frontières aux réfugiés ayant choisi pour destination les pays occidentaux.

Ce rappel historique permet d'avoir une vue d'ensemble sur le HCR et de comprendre quelle est sa mission principale et quels sont ses objectifs définis dans la convention de Genève pour la prise en charge de cette couche vulnérable aux conflits. Cette structure ayant pour objectifs l'accompagnement des réfugiés par la mise en place d'outil juridique est parfois confrontée aux problèmes d'application des décisions. De ce fait, nous ne nous empêcherons pas de nous interroger sur la libre circulation devenue actualité dans le monde par différents concepts développés par les géographes, les économistes, les historiens, les psychologues, politistes, les sociologues, etc., sur la mondialisation et la considération du monde comme un village planétaire tel que défini dans cet ouvrage collectif⁶ sous la direction Gildas SIMON. Les auteurs nous montrent que l'intolérance continue à servir sous toutes les formes. En effet, cette situation oblige les populations de la planète à quitter leurs territoires d'origine vers des pays où elles peuvent avoir une paix sociale et juridique. Par ailleurs, nous notons que les déplacements forcés et les migrations sous contraintes concernent directement le concept de la mondialisation migratoire qui définit la libre circulation des personnes, des biens et des services partout dans le monde sans restriction de l'accueil traditionnel des réfugiés du Nord. Cette nouvelle politique de restriction abonde de plus en plus dans le cadre de l'asile et de l'immigration. Donc, il est nécessaire de s'interroger sur les migrations forcées à l'échelle mondiale pourvu que cela ait pour la plupart démarré au niveau local ou régional. Enfin, pour pousser la réflexion et la démonstration des raisons des migrations forcées, nous allons prendre l'exemple de la diaspora juive, qui s'est développée à la suite de la révolte contre l'occupant romain (135 après J-C), la migration forcée des huguenots et des populations africaines, les migrations forcées des guerres des religions en France, les massacres de la Saint-Barthélemy, la révocation de l'édit de Nantes (1685) où les dragonnades qui ont

⁴ [https://fr.m.wikipedia.org/wiki/haut-commissariat des nations pour les réfugiés](https://fr.m.wikipedia.org/wiki/haut-commissariat_des_nations_pour_les_r%C3%A9fugi%C3%A9s)

⁵ Protocole du 31 janvier 1967 relatif aux réfugiés, entré en application le 04 octobre 1967

⁶ Le Dictionnaire des migrations internationales, publié en 2015 aux Editions Colin sous la direction de Gildas SIMON

entraîné le déplacement de « 300000 huguenots », la déportation et la « traite » des noirs qui a démarré à partir du XVIII^e siècle a suscité une émigration forcée. Ce modèle de migration forcée surtout celle des noirs dans le cadre de « l'infâme trafic » avec l'Europe (Lisbonne, Bordeaux, Nantes, Liverpool) était qualifié de « migration sous silence ». Bref, nous constatons que d'après l'histoire, la question de l'intolérance a toujours suscité des déplacements bien que la déportation, la famine, esclavage, etc., aient participé à la création des diasporas. D'ailleurs, c'est à partir de ces situations que le Haut Comité pour les Réfugiés a été créé en 1950 pour prendre en charge uniquement les irlandais de l'Europe de l'Est qui fuyaient la faim.

L'Organisation de l'Unité Africaine, après un constat sur l'évolution ascendante du nombre de personnes accueilli par le HCR depuis sa création en 1951 était toujours composé que des ressortissants d'Europe, va s'inspirer de cette dernière pour mettre en place sa convention devant prendre charge les africain avant que la rencontre de New York redéfinisse les closes et leur élargissement au reste du monde pour réparer les frustrations. Aussi, nous ne devons pas perdre de vu qu'un camp d'accueil diffère d'un pays à l'autre et il est installé de façon provisoire et géré par des organisations humanitaires où on prend en charge des besoins élémentaires comme les écoles par les organisations internationales, l'aide au démarrage d'activités agricoles ou artisanales, etc. En somme, nous notons que les populations déplacées bénéficient de beaucoup de privilèges de la part des organismes internationaux contrairement aux populations autochtones qui ont tendance à se sentir discriminées, par le fait des aménagements faits pour mettre les occupants des camps dans des conditions de sécurité et de non contact avec l'extérieur. Ainsi, cette discrimination en termes d'aménagement en mettant en place tout le nécessaire d'autosuffisance en faveur des réfugiés dans les camps a tendance de donner aux camps une image de « ghettos » urbains en milieu rural parce que ses occupants ont tout le nécessaire pour ne pas avoir besoin d'entrer en contact avec les personnes hors du camp.

L'article 13 de la déclaration universelle des droits de l'homme (1948) stipule premièrement que « toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat » et deuxièmement, que « toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays ». En plus de cette article, s'ajoute dans son article 14 que : « devant une persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays » et, que : « ce droit ne peut être évoqué que dans le cas de poursuites réellement fondées sur le crime de droit commun ou sur des agissements

contraires aux buts et aux principes des Nations Unies ». Dans ce cas, nous constatons que les Etats ont le pouvoir d'accepter ou de rejeter n'importe qu'elle personne demandant la protection dans son pays. Pourtant, l'article 13 prône la libre circulation des personnes et des biens de même que le libre choix de résidence dans un quelconque Etat. Enfin et surtout, la primauté est donnée à la migration forcée qui est souvent due aux persécutions causées par son appartenance politique, religieuse, idéologique, ethnique, etc. Ce déplacement est souvent source de vulnérabilité socio-économique car ces personnes déplacées seront toujours vulnérables aux poursuites car elles ne détiennent d'aucun papier leur permettant de circuler librement dans leurs nouvelles demeures. Or, si on avait une carte symbolisant qu'on a le droit d'asile, on peut bénéficier de la reconnaissance de sa présence dans ce pays et de son soutien socio-économique (matériel, couverture maladie, insertion, etc.).

Par conséquent, la sélectivité des personnes qui doivent bénéficier de l'asile fait naitre beaucoup de rejets de réfugiés se dirigeant actuellement vers les pays de l'union européenne. Ce rejet fondé sur les conséquences de la recrudescence du terrorisme est devenu une question d'actualité à partir des années deux mille. D'ailleurs, les attentats terroristes comme celui du 11 septembre 2001 aux Etats Unis d'Amérique ont suscité un étiquetage de certaines communautés de terroristes et au final ont légitimé l'attaque de l'Afghanistan et de l'Irak, pays considérés comme étant des repaires des commanditaires comme Oussama Ben Ladden et Sadam Hussein. Ces conflits ont suscité plusieurs déplacements forcés vers le continent Européen où les immigrés pensaient avoir plus d'hospitalité pour survivre. Néanmoins, les Etats Européens ont été trop sceptiques pour les accueillir malgré les directives mises en place par le gouvernement de l'Union Européenne (UE) sur l'ouverture de ses frontières aux réfugiés et les conditions de leur intégration, car ils suspectaient d'accueillir les déplacés radicaux parmi les innocents.⁷ Ce refus de régularisation de ces personnes en situation de vulnérabilité, causée par les migrations forcées et massives, engendre les manifestations telles que celles du Caire (Egypte) du 30 décembre 2005 où les déplacés soudanais attaquaient le bureau du HCR pour réclamer la carte de réfugié, en juin 2003 les réfugiés sierra-léonais visent les locaux du HCR pour réclamer leur reconnaissance par ladite institution et son aide.

Face à de telle situation du nombre de déplacés particulièrement vers l'Europe, une Assemblée Générale sera organisée le 3 novembre 2015 sur les processus d'intégration

⁷ L'actualité et les débats radiophoniques de Radio France Internationale (RFI) sur les migrations montrent majoritairement que les autochtones sont contre l'accueil des réfugiés tout en pensant que ces derniers leurs posent un problème de sécurité sociale par les risques d'intimidation à leur idéologie, ils participent aussi à l'augmentation du taux de chômage par le fait du partage de la même offre de l'emploi avec eux⁷.

sociale. En effet, le HCR affirme lors de cette assemblée générale, par la voix de *M. António Guterres* « *près de 60 millions de personnes dans le monde se trouvent dans des situations de déplacements forcés à la suite de conflits ou de persécutions... les records ont été atteints en Europe, où 6000 et 8000 personnes arrivaient chaque jour dans les îles grecques* »⁸

L'analyse montre qu'aucun Etat ne pourra supporter à lui seul la charge des déplacés venue massivement. Aussi le nombre élevé déplacé a souvent motivé la résistance de la population autochtone qui aurait pensé qu'accueillir des immigrants serait un risque pour leur bien-être car ces derniers venus de façon imprévue seraient à l'origine de leur vulnérabilité. Donc pour faire face à ce jugement de valeur, une commission spécifique des Nations Unies est mise en place pour réfléchir sur la question. La réflexion avait porté sur les exigences suivantes : élimination du racisme, de la discrimination, de la xénophobie et de l'intolérance, aussi de l'application intégrale et suivi de la déclaration et du programme d'action de Durban pour rassurer la paix aux réfugiés de cette zone. Bref, lors de cette réflexion, les participants ont eu à axer leurs réflexions autour des raisons des déplacements et du refus pour certains pays d'accueillir les réfugiés en donnant des explications et de se défendre en même pour chacun des représentants.

L'article 13 de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 dit que : « *chaque individu a le droit de quitter chez lui et demander à s'installer là où il désire* », nous pourrions noter aussi que le réfugié après avoir obtenu le droit de refuge peut demander d'être installé dans un pays où il se sentira en sécurité. Aussi, dans un Etat de réinstallation, le réfugié a le droit et les possibilités d'avoir tous les droits inscrits dans la convention de Genève relative aux droits et au statut des réfugiés. Par ailleurs, le pays d'accueil devrait avoir en sa possession un statut juridique sûr au niveau de son droit de séjour encourageant son intégration et les démarches à mener pour une naturalisation ultérieure. Cette naturalisation qui se poursuit dans la dynamique d'une intégration réussie. Cette réussite finira par encourager les Etats d'accueil qui se donne le devoir de soutenir ces derniers dans l'apprentissage de la langue, reconnaître leurs qualifications professionnelles et leurs diplômes pour pouvoir les aider à s'insérer dans la société autochtone. Enfin, la participation si nécessaire à un regroupement familial lorsque les membres sont isolés les uns des autres de leurs familles et qui y sont en tant que réfugiés. Bref, nous notons que dans les conditions

⁸ <https://www.un.org/agshc4184.doc.htm>.

normales de refuge, les processus d'insertions se font dans les règles établies par la mission du HCR⁹.

Cependant, la stabilité et la proximité d'un pays motivent le choix des pays de résidence. En effet, si la plupart des réfugiés du centre de l'Afrique se dirigeaient vers la Zambie, c'est à cause de sa stabilité politique et aussi de l'accueil favorable à l'intégration avec un recensement mis en place dès qu'on traverse sa frontière pour des questions de refuge. Aussi, par sa mise en place d'un camp d'accueil où les familles peuvent se regrouper facilement et l'aménagement de la vallée qui participe à faciliter l'accès aux terres cultivables pour pouvoir y développer des activités agricoles avec un accompagnement de semences et des matériels de base. En effet, si la Zambie est considérée comme une terre d'accueil, c'est par rapport à sa position géographique avec des pays en guerre. D'ailleurs c'est sur cette base que nous dirons que « *la particularité de l'Afrique dans le cadre de l'accueil des réfugiés est que la majorité des réfugiés sont accueillis par les pays limitrophes des zones de conflit* »¹⁰. Par ailleurs, depuis 1960, la Zambie fait figure d'îlot de stabilité. Donc, étant signataire de la convention de l'OUA relative aux problèmes des réfugiés, elle poursuit avec l'aide du HCR et de nombreuses ONG à asseoir une politique d'accueil généreuse avec les fugitifs qui depuis les années soixante se dirigent sur son territoire en majorité des Etats limitrophes (Angola, Mozambique, République Démocratique du Congo, Namibie, Zimbabwe), aussi de l'Afrique du Sud, de la Région des Grands Lacs (Rwanda, Burundi) et de celle de la corne de l'Afrique (Somalie). Cette ruée vers la Zambie est assise sur le respect de ce pays des directives établies par l'Assemblée des chefs d'Etats de l'OUA réunis à Addis-Abeba en 1969 qui apporte un complément régional à la définition du terme de réfugié qui s'applique à « *toute personne qui, pour des raisons d'agression extérieure, d'occupation, de domination étrangère ou d'événements perturbant gravement l'ordre public surtout ou une partie de son pays d'origine ou de nationalité, est contrainte de quitter son lieu de résidence habituelle* » (article1).

Force est de constater que les conflits touchent tous les continents du globe d'une manière générale avec l'augmentation des déplacements massifs vers des pays ayant une stabilité politique et sociale meilleures que celle du pays d'émigration. Pour ce faire, nous particularisons notre vision à ceux du continent africain qui a connu beaucoup de violences. Nous pouvons citer des pays tels que le Libéria, le Sénégal, la Sierra-Léone, la Guinée Bissau, le Mali, le Nigéria, la Côte d'Ivoire qui sont à eux seuls des pays de la côte ouest-africaine, le

⁹ [www.unhcr.ch>services>reinstallation](http://www.unhcr.ch/services/reinstallation).

¹⁰ ADEPOJU, 1989

Tchad, le Soudan, le Zimbabwe, le Kenya, etc. La position centrale et la stabilité politique font de la Zambie un pays d'accueil par rapport à ses pères. Aussi, nous notons que ces crises ont suscité des déplacements massifs comme les ont vécus les pays d'Europe pendant la seconde Guerre Mondiale. Ces mouvements seront spécifiés selon les cas parmi les pays de l'Afrique occidentale qui entourent notre champ de recherche. C'est le cas du Mali où la question des Touaregs est un motif de déplacement, du Niger où le conflit est fondé sur l'idéologie ethnico-religieuse de même qu'au Nigéria, les soulèvements militaires réguliers en Guinée Bissau, les conflits post-électorales et macro-civiles au Togo, les guerres fratricides au Libéria et en Sierra-Léone et en particulier l'irréductible casamançais au Sénégal ont toujours suscité des dynamiques migratoires dans une situation de précarité socio-économique. Faisant un constat général sur les mouvements des personnes en déplacement forcé, nous remarquons que ces personnes vivent souvent dans la précarité. Ce constat nous permet de comprendre que les déplacements forcés exposent souvent les réfugiés aux maladies au niveau des camps s'il y en a ou bien pire s'il n'en existe pas car certaines parmi eux restent confrontés aux problèmes liés à une insécurité totale. Cette insécurité se justifie par le fait que beaucoup de parmi eux dorment à la belle étoile avant de se doter d'un abri provisoire dans son pays de refuge (NASREDDINE, 2005).

Nous entendons souvent les africains théoriser le concept de développement durable mais nous soulignons que le développement durable devrait d'abord commencer par la lutte contre les frustrations, la violence, l'intolérance, l'injustice, la pauvreté et le Sida qui sont des principales raisons des déplacements massifs en Afrique comme le dit cet auteur : « *l'Afrique, ce berceau de l'humanité est considérée comme la terre d'élection des réfugiés. Des citoyens sont contraints de quitter leur pays, n'ayant pour seule alternative que la valise ou le cercueil, en raison soit de leur origine, soit de leurs convictions religieuses, politiques ou philosophiques. A cette masse humaine s'ajoute d'autres êtres humains qui fuient soit la misère économique, soit les conflits internes voire internationaux dont l'Afrique est encore le théâtre privilégié* » (HOLO, T. 2004). Cette recrudescence de la violence en Afrique fait que les pays d'accueil aient souvent des difficultés pour compter les migrants que ça soit de manière forcée ou non. En ce sens, l'Afrique où nous rencontrons souvent des conflits aura à son tour un problème de dénombrement des populations en déplacement forcé. De ce fait, les africains devraient avoir une considération particulière sur ce phénomène qui est devenu un « fait social » dont ils souffrent beaucoup des conséquences car il est en œuvre avant et pendant la colonisation et continue encore de sévir. D'ailleurs HCR, rappelait en 2004 que les

réfugiés constituent de sérieuses charges supplémentaires pour les pays d'asile qui sont généralement de petits pays pauvres confrontés déjà aux problèmes de survie et conclut que l'arrivée massive des réfugiés ne pouvait qu'aggraver une telle situation.

Après avoir dressé un tableau synthétique des recherches sur les déplacés, Pour des raisons de pertinence de notre approche, nous allons centrer notre étude en Casamance et de chercher à avoir un aperçu sur les écrits relatifs à la situation des déplacés et des réfugiés dans cette partie du Sénégal. En effet, nous avons constaté qu'il ne manque pas d'étude sur le conflit en Casamance. Dans l'ensemble des écrits, il est apparu que les causes du conflit en Casamance ont longuement été abordée par plusieurs auteurs tels que Paul DIEDHIOU (2011 et 2015), Eugène TAVARES, Doudou Dièye GUEYE, Jean Alain GOUDIABY (ouvrage collectif, 2015), Hassane DRAME (1998), Jean Claude MARUT (2010), Jean Marie François BIAGUI (2006)¹¹, Christian ROCHE(1985).Rares sont les auteurs comme Doudou Dieye GUEYE (2017), le journaliste écrivain René Capin BASSENE(2015), Idrissa SADIO(2011)¹², N'DIAYE et ROBIN(2001), Jean Alain GOUDIABY(2015) et Eugène Tavares(2015) qui se sont intéressés exclusivement à la prise en charge des déplacés. Enfin, l'on ne saurait ne pas souligner l'abondance des travaux menés par les ONG en Casamance, par rapport au conflit mais aussi par rapport à la prise en charge des déplacés.

La décentralisation, mise en place par l'Etat du Sénégal à partir de l'année 1976 visait une intégration communautaire selon son père fondateur et idéologue à l'occurrence le président Mamadou DIA, qui en 1964 avait commandité une recherche pour penser sur comment arriver à un développement durable au Sénégal ? Cette étude a montré que le développement peut voir le jour que dans un enracinement aux valeurs traditionnelles et à une ouverture à la modernité occidentale. Même si ces deux appréhensions du développement vont de pair, nous constatons que les communautés rurales ont été mises en place dans le but de la recherche des partenaires locaux pour aider leur propre développement. Par contre, cette décentralisation a eu des blocages en Casamance qui était une province à plusieurs sociétés, aux cultures de non domination, c'est dire qui ne reconnaît pas un pouvoir centralisé car il y avait déjà des royautes et que ces derniers posaient un véritable problème d'intégration nationale du moment que les autres provinces sont totalement intégrées. Si nous nous fondons sur l'article de (DRAME, 1998) Dans ses écrits nous notons que le principal facteur du conflit en Casamance est la décentralisation qui a d'énormes problèmes pour l'intégration de

¹¹ Wikisenegal.com>conflitencasamance

¹²www.rfi.fr/afrique/20110616-casama...

cette population qui est conçue d'une diversité culturelle remarquable. Face à cette situation d'imperméabilité, l'Etat retrace une nouvelle stratégie qu'est l'acte II de la décentralisation qui enclenche l'aspect de la régionalisation où nous verrons à sa tête un gouverneur lié directement au Président de la République dans l'optique de prendre en charge des revendications à temps. Pourtant, le système rencontre toujours des difficultés de fonctionnements corrects car depuis le début des années 1980, un conflit est né en Casamance et qui y sévit jusqu'à nos jours. Ainsi, l'auteur écrira que « *ce problème d'intégration dans l'espace nationale se trouve à double niveaux : niveau politique et niveau économique* ».

Contrairement à cette analyse basée sur une vision géographique pour montrer les failles politique et économique de l'Etat dans l'explication des raisons du conflit en Casamance qui est aujourd'hui à l'origine de plusieurs déplacements des populations, l'Abbé Diamacoune SENGHOR (1995) dans sa réponse à Jacques CHARPY prône une approche historique pour défendre la non appartenance de la Casamance au Sénégal. Il lance un appel en disant : « *Rappelle-toi les jours d'autrefois, considère les années d'âge en âge. Interroge ton père, qu'il te l'apprenne, les anciens, qu'ils te le disent* ». Cette communication appelle à tout un chacun de connaître son histoire pour mieux se défendre face à cette situation qu'il considère de « colonisation ». Donc, l'Abbé Diamacoune SENGHOR fait comprendre à l'opinion internationale que le conflit casamançais serait né à partir du non acceptation sur le respect du pacte de libération de la Casamance après 20 ans d'accompagnement après l'indépendance du Sénégal qui coïncide avec les années 1980 début de la révolte séparatiste en Casamance. D'ailleurs, Joseph Ki ZERBO (1972) le soutiendra dans une autre dimension qui est celle du développement de l'Afrique où il dira si on ne connaît pas d'où l'on vient ?, Où est-ce qu'on va ? Et Comment y aller ?, l'Afrique ne verra jamais le chemin du développement, car les africains doivent connaître leur vraie histoire pour savoir vraiment comment aller vers le développement durable.

Il est aussi nécessaire de comprendre que cette instabilité régionale a toujours affectée la cohésion sociale. D'où la question de la précarité sera notée au sein de ces territoires. En Casamance, l'ONG PROCAS a élaboré un document en 2005 où nous retenons : « *Le conflit qui perdure depuis 1982 pour l'indépendance de la Casamance est depuis lors devenu le plus grand obstacle au développement de cette région (...) ses conséquences économiques et humaines sont très élevées pour les 800000 Casamançais. Notons le nombre de 1200 morts civiles et militaires dénombrés officiellement, les 6000 victimes de mines, les 60000 personnes déplacées à l'intérieur du pays, les 13000 réfugiés en Gambie et en Guinée Bissau, les 231*

villages abandonnés ainsi que les 4000 élèves ne pouvant plus poursuivre leur scolarité en raison du conflit » (PROCAS, 2005). Bref, il est nécessaire de savoir que les déplacements des individus vers un Etat sont souvent calculés. Pour dire qu'il est incontestable de comprendre que malgré ce conflit, les dynamiques du développement local continuent à pousser par les différents processus de réparation de frustration mise en place par des ONG au développement.

II. PROBLEMATIQUE

La migration peut être définie comme un mouvement effectué par une personne d'un point A vers un point B. C'est en ce sens que plusieurs types de migrations seront constatés dans les différents cas de mobilité selon les migrants et leurs destinations, de même que leurs objectifs. Ainsi, se fondant sur la théorie de l'attraction et de la répulsion, on peut dire que la migration est basée sur le « push » et le « pull » qui émanent de la rationalité des migrants de trouver une intégration et une insertion adaptées à leur situation interprétée à la lumière des économistes (Gisti, 13 nov.2000). En effet, les différents types de mouvements des individus et leurs biens ont toujours eu des qualifications différentes. Ces qualifications des types de migrations peuvent se fonder sur une trajectoire migratoire spécifique et des conditions d'insertion socio-économiques favorables pour les migrants.

Concernant la théorie de la migration forcée, elle explique les raisons d'un déplacement obligatoire des personnes qui peuvent être souvent justifiées par des problèmes relevant de la géopolitique, de l'appartenance à un groupe ethnique, à un mouvement de contestation ou à un parti politique, etc. En ce sens, ces mouvements obligatoires de ces communautés ou personnes qui ne se sentent pas en sécurité chez elles sont classés dans le domaine de la migration forcée, car ces pratiquants le font dans le cadre de la recherche des meilleures conditions de vie loin de leur milieu d'origine tel que le reconnaît la convention de la Genève de 1951. Aussi, nous notons que les situations d'insécurité ont souvent été des sources de déplacement forcés ou de refuges pour certains peuples qui se sentent faibles. Dans la dynamique de vouloir sauver leur vie de diverses manières, selon les degrés d'insécurité subies, est envisageable.

Cette insécurité est l'élément moteur de la quête perpétuelle de survie et dicte aux plus faibles de se diriger vers les milieux ou localités plus en sécurité. Alors que le constat montre que depuis les grandes guerres, les populations se déplacent ou se réfugient vers les zones où

ils trouvent plus de sécurité tout en prenant compte la question de proximité et le sentiment de se retrouver chez soi, avec une facilité d'insertion socio-économique acceptable et parfois fiable dans sa nouvelle communauté. Cette orientation sur le choix de la destination est motivée par l'idée de pouvoir retourner facilement chez eux dès qu'il y ait une stabilité sociale et politique, leur rassurant ainsi de pouvoir revenir et revivre en paix dans leur localités de départ est souvent fondée sur la proximité spatiale, culturelle, linguistique, coloniale, etc. C'est le cas des juifs polonais en France et en Israël dans leur trajectoire migratoire.

Par ailleurs, les mobilités des personnes vulnérables dans certains pays de l'Afrique se sont passées dans les mêmes perspectives. C'est le cas de la Zambie où l'histoire montre que sa position centrale et sa stabilité politique lui donnent le statut terre d'accueil et devient une direction incontournable pour les réfugiés en provenance des pays qui l'entourent. Ces Etats ayant pour frontières commune avec la Zambie ont toujours profité de l'accueil qui leur a été toujours réservé par sa politique de facilitation de l'accès au territoire avec un service de recensement des réfugiés au niveau des frontières la séparant avec ces pays en conflit. S'y ajoute la place réservée aux populations en situation de vulnérabilité à cause d'un déplacement imprévu nécessitant d'avoir un soutien de la part des voisins qui en premier sont sensés aménagés des locaux pouvant faciliter l'installation de ces derniers tel que le définit la déclaration universelle des droits l'homme (1948) à son article 14 qui dit «*Devant la persécution, tout personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays* » et aussi «*ce droit ne peut être invoqué dans le cas des poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies* ». ¹³Ce faisant, la Zambie, un des pays Africain qui a connu une stabilité politique et sociale lui donnant le privilège d'attirer presque toutes les populations persécutées chez elle.

Face à cette situation de vulnérabilité, nous ne pouvons taire la question du conflit Casamançais, qui a démarré dans les années 1980 et a obligé aux résidents de certains villages de quitter leurs demeures. Ces déplacements sont consécutifs aux représailles, notamment dans sa période de fortes intensités constatées au début des années 1990 avec le déplacement des premiers villages de la Casamance : Bademe, Baghame, suivis plus tard par beaucoup d'autres villages. Cette région qui a donné naissance à des personnages qui ont lutté contre la « colonisation occidentale » et qui sont encore aujourd'hui présentes dans les mémoires,

¹³ [www.un.org>documents>udhr](http://www.un.org/documents/udhr)

comme Djignabo Bassène ou Aline Sitoé Diatta, rappelle Jean Marie François Biagui(BIAGUI.1994), va vivre un conflit à partir des années 1982 et qui sévit jusqu'à nos jours. A ce sujet R. C. Bassène (2015), explique en principe que les gens ont tendance à oublier ce conflit mais il est devenu plus dangereux.

A partir de cette esquisse historique sur le conflit casamançais, nous allons essayer de pousser notre réflexion sur cette problématique d'insertion des réfugiés et des déplacés du conflit en Casamance, considéré comme le plus vieux conflit de l'Afrique occidentale. C'est en ce sens, que nous tenons à noter des situations qui ont déclenché cette crise trentenaire. La crise en Casamance est née d'un mouvement de revendication déclenché par une frustration d'un groupe de la société qui ne se sentait pas concerné par le système de gouvernance mise en place par l'Etat du Sénégal. Par ailleurs, le pacte de parenté qui aurait été signé en 1954 sur les règles qui régissent les conditions de partenariat entre le Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance et le Bloc Démocratique Sénégalais devenu Parti Socialiste n'est pas étranger à cette crise. Enfin, nous constatons que beaucoup de questionnements allant dans le sens d'appeler le Président SENGHOR à mettre en œuvre sa promesse ont poussé l'Abbé Diamacoune à écrire des lettres aux différentes institutions qu'il considère comme témoin et étant consciente de la vérité¹⁴. Selon Jean Claude MARUT (2010): *« Beaucoup d'eau a coulé sous le pont Emile Badiane à Ziguinchor depuis la marche réprimée du 26 décembre 1982. Depuis cette date, les Casamançais n'ont guère connu autre chose qu'une violence multiforme qui a fait des milliers de victimes, déplacé des dizaines de milliers de personnes et mis l'économie de la région à genoux. La Casamance paie au prix fort le conflit dont elle est le lieu et l'enjeu. Et les pays voisins, la Gambie et la Guinée-Bissau, ne sont pas épargnés, dont les propres conflits ont interféré avec le conflit casamançais »*. En effet, les casamançais qui avaient jugé nécessaire de se faire entendre pour mettre à leur disposition les moyens qui leur sont favorables afin de pouvoir assurer la stabilité socio-économique, vont se voir réprimés par la police nationale. Suite à cette répression une partie des marcheurs se retrouvent dans le maquis en janvier 1983. C'est à partir de cette date que les arrestations commencent et se poursuivent jusqu'au début des années 1990, période qui connut plus de bouleversement et d'arrestations dus à des règlements de compte des personnes ciblées par les deux camps c'est-à-dire l'armée et les combattants du MFDC.

¹⁴ La première a été envoyée à Senghor à la date du 25 décembre 1980. Mais ces écrits n'ont pas eu de suite, d'où les hostilités seront déclenchées à partir du 20 décembre 1982

Par conséquent, plusieurs pères de familles seront en mouvement en se réfugiant dans les pays frontaliers comme la Guinée Bissau et la Gambie et d'autres se déplacent vers l'intérieur du Sénégal. Ces différents mouvements étaient effectués dans des conditions très difficiles car tout déplacement non désiré se fait dans des conditions minimales. C'est le cas de ces réfugiés du conflit en Casamance. Ces derniers qui ont privilégié la survie au détriment des biens matériels ont eu d'énormes problèmes socio-économiques pour leur réinsertion dans leur milieu d'accueil. Ces réfugiés sont des personnes qui ont quitté leurs lieux d'origine pour des raisons de sécurité. Beaucoup d'entre eux vivront des conditions désastreuses telles que dormir leurs premières nuits à la belle étoile, sous les manguiers et parfois sur les vérandas des familles d'accueil. Cette situation difficile, causée par les attaques nocturnes, a eu d'abord pour conséquence une fuite vers la forêt des personnes vulnérables en quête de sécurité et qui s'est soldée, par la suite, par la prise d'une décision de refuge ou de déplacement vers l'intérieur ou l'extérieur du pays. Ainsi, face à cette vulnérabilité, nous constatons que cette population a développé différentes stratégies pour surmonter les obstacles du déplacement forcé. Plus tard, certains chercheurs tels que D., GUEYE (GUEYE, 2010) qui constate le retour de certains déplacés dans leurs villages d'origine, s'interroge sur les processus décisionnels qui dictent le retour des populations vers leurs lieux d'origines. Il montre que le retour d'un déplacé est un long processus de négociation entre l'Etat, les ONG et le MFDC. Aussi, les contraintes remarquées pour beaucoup de personnes qui veulent retourner et n'en parviennent pas nous permettent de lire en filigrane que l'auteur se pose la question de qui décide vraiment du retour de ces personnes?

L'Etat du Sénégal a mis en place une structure dénommée Agence pour la Relance des Activités Economiques et Sociale en Casamance (ANRAC) avec l'appui des Organisations Non Gouvernementales et dont la mission est d'accompagner le retour des déplacés et des réfugiés en mettant en place des infrastructures de base. Cette Agence semble être créée dans l'optique de la réparation des frustrations du peuple casamançais qui souffre d'un conflit armé qui a vu le jour depuis le début des années 80. C'est dans cette dynamique que nous allons essayer de vous présenter sa mission.

L'ANRAC est une agence qui est née dans le cadre de la gestion du processus de paix que le gouvernement du Sénégal a mis en place à partir de 2003. Le Programme de Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance (PRAESC) est créé en juillet 2004, l'ANRAC en assure la coordination. Par ailleurs, en lançant le PRAESC, conçu comme un programme post conflit, le gouvernement et ses partenaires visaient à mettre en place les

conditions d'une réintégration rapide de toute la population casamançaise dans un environnement économique et social favorable et à préparer un développement durable à long terme, respectant les particularités de la région. En plus, le processus de formulation du programme qui avait été coordonné en rapport avec les partenaires financiers intéressés par la Casamance sous la coordination de l'Union Européenne (UE) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), avait été piloté par le Groupe de Travail sur la Casamance ou groupe restreint de préparation du PRAESC constitué des représentants des ministères en charge de l'Economie et des Finances, des Transports, de l'Intérieur, de l'Agriculture ainsi que de ceux de l'Union Européenne, du PNUD, de l'USAID et de la Banque Mondiale. Bref, l'implication de toutes ces institutions locales et internationales montre que le PRAESC a une vision théorique incontournable pour un processus de paix définitive en Casamance. D'ailleurs, cet intérêt donné à la mise en place d'un processus de paix fera que l'Etat du Sénégal prendra la décision de reformuler le PRAESC et confiée l'objet de sa mission à l'ANRAC¹⁵. Cependant, le constat effectué est qu'à la clôture du PRAESC, malgré les efforts et résultats notables enregistrés, il y a eu des difficultés sérieuses de mise en œuvre relative notamment :

-à l'évolution progressive du processus de paix qui a prévalu sur la période après l'accord du 30 Décembre 2004 ;

-aux actions de mise en œuvre des actions de décontamination et de sécurisation des biens et des personnes ;

- la quasi mise en œuvre du DDDR ;

-les difficultés d'harmonisation et de coordination des activités relevant les différentes composantes.

A ces contraintes s'ajoutent, le nouveau contexte favorisé par l'évolution de l'environnement institutionnel de la région et la mise en place de nouvelles orientations politiques et stratégies économiques durant cette période. Enfin, à partir de cette nouvelle orientation, nous pouvons dire qu'il y a des réalisations qui ont été faites dans le cadre des infrastructures de base. Ces infrastructures se justifient par la réhabilitation des infrastructures communautaires, le curage de puits, l'appui à la couverture des maisons en donnant des tôles, etc., même s'il y en a encore des obstacles à franchir tels que la « *situation de ni paix, ni guerre* » dont souffre la

¹⁵ à IDEV-IC par contrat No C0119/11 en date du 25 janvier 2011 qui s'inscrit dans le cadre de la volonté de GDS de poursuivre les efforts qui ont été développés durant la période 2005-2010 pour promouvoir le développement économique et social.

Casamance. Le blocage du processus de déminage dans certaines zones peut être un facteur perturbant l'accord de paix signé en décembre 2004 en raison de son caractère non implicatif de certaines franges ou factions du MFDC. Pour des questions d'intérêt dans la rédaction des projets, il nous est difficile d'établir le nombre exact de villages abandonnés. Cependant, en 1997 il y avait une notification qui faisait état de 241 villages abandonnés. A cet effet, nous notons que les déplacements ont suscité des regroupements au niveau des capitales régionales, les chefs-lieux d'arrondissements ou autres villages plus sécurisés et beaucoup d'autres dépassent les frontières et certains déplacés finissent par s'installer dans ces pays frontaliers ou de refuges. Ainsi, nous pouvons dire que ces installations sont fondées sur la proximité avec ces zones sensées sécurisées bien qu'ils ont rendu vulnérable les conditions de vie de la population accueillante car leur hôtes sont venus dans une situation imprévue et les populations autochtones sont dans la contraintes de les héberger et les nourrir si bien que leurs revenus n'aient pas connu d'augmentation. En ce sens, nous signalons que la vulnérabilité devient source de mécontentement et est une menace certaine à la cohésion sociale. Comme l'individu est un acteur rationnel, face à des situations, il est dans l'obligation de trouver des stratégies lui permettant de s'en sortir. Donc, les autochtones ne pouvant pas supporter les charges supplémentaires ont décidé de se séparer de leurs hôtes en créant la situation de « *pouvoir* » des autochtones contre la « *faiblesse* » des déplacés vulnérables. Ce qui nous amène à citer l'analyse stratégique de (CROZIER et FRIEDBERG 1977) : « *le royaume des relations de pouvoir, de l'influence, du marchandage et du calcul* ». Cette illustration nous explique que face à l'indécision l'homme crée des stratégies pour s'en adapter. En outre, les relations longtemps constituées entre les communautés frontalières sont des facteurs facilitateurs d'installation des réfugiés et de leurs enfants. Face à cette situation de précarité qui s'explique par de nombreuses pertes d'hommes, des centaines de blessés par des mines et des dizaines de milliers de déplacés, SADIO 2004 note : « *les répercussions du conflit se chiffrent à 30 à 60000 personnes déplacées près de 231 villages abandonnés et 4000 élèves déplacés et hébergés dans les abris provisoires. Les victimes des mines de 1988 à la fin de 1999 recensées par handicap sur mines ont eu lieu dans la deuxième moitié des années 90. Le nombre des réfugiés en Guinée Bissau et en Gambie est estimé par le HCR à treize mille personnes* ». En plus, nous notons une vulnérabilité aux maladies due à un problème d'accès aux services de santé et au Programme Elargie de Vaccination ou lutte contre le paludisme qui n'ont pu être atteints en Casamance surtout en milieu rural. Ce conflit a affecté le domaine de la santé par le fait de la destruction des infrastructures et le pillage des équipements de base.

S'y ajoutent la question d'insécurité et le problème d'accès aux zones sont plus fréquents pendant l'hivernage à cause de l'impraticabilité des routes¹⁶.

Par conséquent, toujours dans la dynamique de vouloir obtenir au moins des données de base fondées sur les personnes déplacées à cause de ce conflit, une autre étude, en 2009, sur la scolarité des enfants des familles déplacés des quartiers périphériques de la commune de Ziguinchor commanditée par ENDA(2009), révèle que 28146 personnes se sont déplacés dont 24517 pour le département de Ziguinchor et environ 14596 uniquement pour la commune de Ziguinchor. Aussi, l'étude a montré que 99% des enfants des quartiers périphériques de Ziguinchor, interrogés au hasard déclarent connaître la crise. Et 43,15 % de ces enfants sont des déplacés et avaient entre 5 et 12 ans au moment de leur déplacement ; 34,73 % n'arrivent pas à dire quelle est leur nationalité. Donc, d'après les données fournies par l'ENDA, nous remarquons que le conflit a créé une perturbation non seulement sur le cursus scolaire des enfants mais également le non enregistrement de ces derniers sur les registres d'état civil. En plus de cette situation nous notons le manque de professeurs qualifiés qui sont remplacés par des volontaires peu formés ayant ainsi un impact négatif sur la qualité de l'éducation. A ceci on peut ajouter la destruction ou l'occupation des infrastructures par les militaires comme ce fut le cas de certaines écoles comme celle de Toubacouta. Le droit à l'éducation est un pilier fondamental des droits de l'enfant. Or, ces enfants déplacés dans d'autres villes ou villages et qui n'ont pas choisi de quitter leurs localités d'origine, sont surchargées dans des classes. Par conséquent, cela a rendu impossible un enseignement de qualité. Cependant, nous notons une forte différence sur le taux de déplacement selon les zones : Ziguinchor 90% contre 40,8% à Sédhiou en tant que département. Cette différence justifie la ruée des déplacements vers commune de Ziguinchor où ils pensent avoir plus de sécurité. Cet organisme qui a focalisé ses études sur l'éducation des enfants indique un surpeuplement des classes, 17 villages non réintégrés et 236 élèves sans écoles. Néanmoins, il nous fait savoir que 400 élèves déplacés de Camaracounda ont été scolarisés d'urgence. D'où nous remarquons une réintégration des enfants déplacés un peu partout à l'intérieur du territoire national. Enfin, conscient de la vulnérabilité des populations déplacées par le conflit, le PROCAS/GTZ essaye de développer des stratégies de réinsertion des activités socio-économique par le souhait de développer les principales activités communautaires de la Casamance qu'il considère comme étant : l'agriculture, le maraîchage, la pêche, la cueillette,

¹⁶ Idrissa Sadio, Lamine Sonko, Kai Schmindt-Soltau, avec l'appui de C. Schmindt, M. Ndiaye, S. Coly, (2004) : Etat des lieux de la situation socio-économique de la Casamance

l'exploitation des ressources forestières, le ramassage et la vente des fruits forestiers ainsi que la transformation des produits locaux.

La mise en valeur de toutes ces activités répertoriées sont freinées par la présence des mines, la salinité des rizières, l'absence de filières agricoles (formation, semence de qualité, écoulement). S'y ajoute, l'exploitation des déplacés extérieurs non répertoriés par le HCR qui se fait par le prêt des terres qu'on récupère après quelques années d'exploitation. Ces prêts qualifiés d'exploitation se formalisent par la délivrance des terres non cultivées pendant des années et parfois jamais utilisées et qui sont défrichées par ces derniers et après quelques années de productions sont récupérées pour y transplanter des anacardiés et leur redonner une nouvelle terre brute qui subira les mêmes processus que celle antérieure. Donc, c'est par ces informations obtenues lors de notre pré-enquête que nous soulignons la question d'exploitation de cette population qui a tout laissé chez elle, derrière elle pour se reconstruire une nouvelle vie socio-économique dans des conditions précaire.

NDIAYE et ROBIN 2001¹⁷, dans une recherche menée dans la région de Ziguinchor, montrent que celle-ci est la plus affectée par le conflit. Les mouvements des déplacés ou réfugiés étaient une réalité à ne pas sous-estimer et ils représentaient 13% des habitants de Ziguinchor. Cette augmentation du pourcentage impacte sur les prévisions démographiques de la région. En effet, au cours des années 2001 et 2002, nous avons assisté: «à une propagation du banditisme sans que l'on puisse déterminer l'origine réelle des hommes qui sèment la terreur dans les villages et sur les routes de la Casamance». S'agit-il des indépendantistes à la recherche de nourriture et ressources financières, où des bandes armées, formées de « bandits de grand chemin», qui profitent de la confusion régnant dans la région pour voler, violenter ou même assassiner des villageois, déjà profondément éprouvés par plus de 20 ans de conflit ? Face à ce questionnement, les auteurs posent un aspect d'« injustice » fondé sur le non-respect du système démocratique. Ils le rappellent par ces mots : dans « une société démocratique, le système judiciaire a la mission essentielle de garantir le fonctionnement de l'Etat de droit et de veiller au respect des droits et libertés consacrés par la constitution ». De surcroit, ils sentent la nécessité pour l'Etat de pouvoir observer la possibilité qui est donnée à tout vivant en Casamance de disposer d'un « recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi ». Cette assertion montre qu'il nous faut une équité du justiciable pour réparer les frustrations que vivent cette population car la loi est essentielle et cela

¹⁷<https://remi.revues.org/2723>

permettra de mieux apprécier le statut incertain des territoires casamançais et les tendances centrifuges qui y sont à l'œuvre. Cette question de non équité constatée dans les procès continueront toujours à affecter la population par le fait des propriétés foncières cédées aux nouveaux installés ou bien les emprunts des terres acceptés aux personnes qui ont quitté chez eux pour y retourner plus tard quand la paix sera obtenue. Donc, cette récupération de terres empruntées risquerait de susciter de nouveaux conflits fonciers. Nous notons, l'inaccessibilité des terres à cause du danger certain des engins de guerre ou bien des mines qui constituent un frein au développement socio-économique de la Casamance. A ce phénomène d'inaccessibilité qui entrave le retour s'ajoute celui d'une absence d'initiative d'accompagnement après les attaques des villages sauf « *celui des villages de la communauté rurale de Médina EL. Hadj au cours de la nuit du 25 au 26 février 2002, pour distribuer de l'aide alimentaire d'urgence aux populations emblées dans une sorte de terrain vague, puis plus rien* ». Bref, nous notons que la migration forcée a deux caractères qui s'expliquent selon le rapprochement qui existe entre « *l'histoire contemporaine et l'histoire coloniale* » (Roche, 1985 : 286) qui rappelle que « *la résistance de Jinaboo* » face à l'administration coloniale par laquelle il fût tué, « *est un fait prestigieux pour les jolaas. Ils ont aujourd'hui donné son nom au Lycée de Ziguinchor* ». Se référant à toutes cette histoire et des théories développées sur la résistance des peuples casamançais en l'occurrence celle des diolas et les risques liés aux litiges fonciers pour les déplacés ou des réfugiés auxquels les sensibilisations sont en train d'être menées pour un retour à leurs localités d'origines, nous allons nous interroger sur **comment font les réfugiés et les déplacés du conflit casamançais pour s'assurer d'une insertion socio-économique dans leur nouvel univers ?**

III. LES OBJECTIFS DE RECHERCHE

Les objectifs de cette recherche sont composés d'objectif général et des d'objectifs spécifique :

➤ Objectif général

Nous cherchons à :

Comprendre les processus d'insertion économiques et sociales des réfugiés et des déplacés du conflit en Casamance.

➤ **Objectifs spécifiques**

En plus de l'objectif général, nous approfondirons notre recherche dans les objectifs spécifiques qui nous faciliteront la tâche de pouvoir étayer notre recherche :

- ✓ Identifier les différents statuts des personnes ayant subi le déplacement ;
- ✓ Déterminer les formes de prise en charges ;
- ✓ Analyser les degrés de précarités économiques et sociales des réfugiés et des déplacés ;
- ✓ Comparer leurs niveaux de précarité par rapport aux territoires.

IV. HYPOTHESES DE RECHERCHE

Pour répondre provisoirement aux interrogations précédentes et dans la dynamique de pouvoir atteindre nos objectifs, nous allons formuler des hypothèses.

➤ **Hypothèse générale**

Les réfugiés et les déplacés du conflit casamançais sont des personnes vivant dans une précarité avancée parce qu'ils s'adonnent aux activités sociales et d'exploitations économiques pénibles pour gagner leur vie.

➤ **Hypothèses spécifiques**

- ✓ Les réfugiés et/ou les déplacés du conflit en Casamance vivent majoritairement d'activités agricoles ou de cueillettes.
- ✓ Les réfugiés et/ou les déplacés du conflit en Casamance se sont installés dans les localités de refuges de manière provisoire.
- ✓ Les structures internationales et les Organisations Non Gouvernementales viennent rarement au secours des personnes en déplacement forcé de la Casamance.
- ✓ Le manque de ressources économiques et sociales vulnérabilise plus les personnes en déplacement forcé.

V. PERTINENCE DU CHOIX DU SUJET

Ce sujet est complexe de par son contenu qui cible les réfugiés et les déplacés mais aussi de par son espace la Casamance. En ce sens, son aboutissement demande une certaine motivation du chercheur car le domaine manque de documents spécifiques allant dans le sens de la migration forcée en Casamance. En effet, le choix porté sur cette thématique de la migration en générale et de la migration forcée en particulier n'est pas gratuit. Ce phénomène régulièrement débattu dans les média internationaux de même que ceux locaux n'a pas cessé d'attirer notre attention à vouloir le comprendre pour mieux le contextualiser dans notre terrain d'étude. Ces types de migrations ont toujours attiré l'attention des décideurs politiques depuis l'histoire des grandes guerres à nos jours. Par ailleurs, les bailleurs de fonds ont toujours pris cette situation d'insécurité au sérieux de telle sorte qu'ils ne peuvent s'empêcher de collaborer avec des institutions internationales pour la prise en charge des victimes de ce phénomène qui touche tout le globe. Considérant ce fait comme l'un des principaux facteurs de l'insécurité socio-économique de la planète, il ne serait donc pas illusoire d'envisager les conséquences drastiques de la migration forcée à l'égard des Etats par rapport à leurs prévisions démographiques, économiques, sanitaires, éducatives et sociales sur les populations autochtones. Ce faisant, nombreux sont les chercheurs qui orientent leurs recherches autour de cette problématique de la migration forcée au niveau international en générale. Ainsi, les politiques internationales d'accompagnement pour la réinsertion des populations en déplacement forcé seront définies pour atténuer les degrés de vulnérabilité de ces dernières dans la déclaration universelle des droits de l'homme de décembre 1948. Par conséquent, étant fils de réfugié qui a subi l'expérience directe de ce conflit du fait que mes parents se sont réfugiés en Guinée Bissau en janvier 1992, en ce moment je faisais le CI. En effet, j'avais senti la nécessité d'orienter mes recherches sur cette problématique parce qu'elle me touche personnellement et que sa résolution définitive, mon sacerdoce ad vitam aeternam du fait que je sois né dans ce conflit, subi ses dérives, ses exactions et en dépit de tout ceci, je le vis encore au quotidien. De ce fait, j'essaie de mettre ma formation à profit afin de mettre en exergue, pour mieux comprendre et faire comprendre cette situation de vulnérabilité que vivent beaucoup de personnes, particulièrement des jeunes dont j'en suis un exemple. Un nombre important de jeunes a été contraint de perdre des années d'étude durant leur cursus scolaire à défaut de se faire recruter dans le maquis comme combattant du MFDC, car n'ayant point d'accompagnement aussi bien morale que matériel leur permettant de surmonter les

conséquences psychologiques de ce conflit bien qu'ils y aient des institutions sur place pour prendre en charge cette question qui ont dû suspendre leur accompagnement pour des raisons de conformité avec les normes établies par le HCR pour la reconnaissance d'une personne en tant que réfugié qui exige une installation d'au moins de 50 kilomètres de distance à son pays de départ.

Cette expérience de rupture socio-économique m'a motivé à vouloir comprendre les conséquences que cette situation a causé. Néanmoins, je signale en amont que j'ai perdu des années en restant d'abord pendant toute une année sans étude et deux ans plus tard, je revis la même situation car le HCR qui avait recruté des volontaires pour notre formation s'était désengagé pour des raisons du non-respect de rejoindre le seul et unique camps des réfugiés installé à l'intérieur de la région de Cachéu en Guinée Bissau en 1996. Après cette suspension de notre formation, mes parents m'inscrivent à l'école arabe où j'ai étudié qu'une seule année. Ensuite, l'année suivante mon papa m'envoie étudier au Sénégal chez un cousin à ma maman, où je m'étais inscrit en classe de CE1 à l'école Lieutenant Badara Diallo de Tilène Ziguinchor en 1997. Mais l'adolescence ne m'avait pas permis de supporter les difficultés et je lui ai proposer de me laisser étudier le portugais sur place pour ne pas être loin de lui car à vrai dire son métier lui avait permis de s'intégrer avec une très grande autonomie économique et sociale. Une suggestion qu'il a accepté et m'inscrit ainsi en 3^{ème} année d'étude à l'école primaire Albino Soja NANKI de Sao Domingos et continuer mes études en Guinée Bissau jusqu'à la 5^{ème} année d'étude sans la nationalité bissau-guinéenne.

Cependant, le destin va me rattraper lorsque je me préparais à aller au lycée en 7^{ème} année d'étude, je ne pouvais pas avoir un certificat de nationalité guinéenne. Ainsi, une nouvelle situation se pose car je ne pouvais pas continuer à étudier sans statut. A cet effet, un ami à mon papa lui suggère de me faire revenir à Ziguinchor en lui promettant de réunir le maximum de conditions pour ma réussite. Cette offre a été acceptée. Il m'inscrit à l'école privée catholique de Lyndiane en 2001 au CE2 après un test d'entrée car je voulais faire directement le CM1 pour rattraper un peu mon retard. Mais mon rêve n'a pas été réalisé car le directeur de l'école voulait me garder à ses côtés et s'était lui-même qui me faisait le test.

Voilà une personne à qui je dois honneur, respect et dont je ne cesserai de témoigner toute ma gratitude parce que l'effet maître comme le disait de P. Bressoux (2002), m'a beaucoup servi pour mon intégration et je lui rends grâce, car il m'a encadré et m'a permis d'arriver à ce stade grâce à ses conseils. Bref, pour avoir eu des amis qui n'ont pas eu la chance de continuer leurs études, j'ai pensé devoir mieux comprendre les difficultés qui les

ont poussées hors de l'école. En résumé, je cherche à comprendre leurs processus d'insertion socio-économiques.

Notant que les institutions internationales parlent souvent des politiques d'insertion des réfugiés et des déplacés de conflits ou autres persécutions, il semblerait que l'intérêt de cette étude est de pouvoir d'abord démontrer et d'étudier comment les réfugiés ou les déplacés sont perçus localement. Ensuite de chercher à comprendre si réellement les projets phares mis en place pour leurs accompagnement ont-ils réellement un impact positif et surtout s'ils remplissent les missions qui leur sont assignées. Si non qu'est-ce qui bloque réellement ces projets ? Enfin comparer les niveaux de vulnérabilité qui existe entre les réfugiés et les déplacés intérieur du conflit en Casamance. Le conflit a suscité beaucoup de refuges et des déplacements, donc face à cette circonstance, l'Etat et les institutions internationales et/ou locales ont initié des politiques d'insertion socio-économique. De ce fait, il est nécessaire de comparer le système de prise en charge de cette population vulnérabilisé par les conséquences d'un conflit qui les a obligées de quitter et de tout laisser au détriment de leur sécurité.

Bref, nous espérons que notre étude sur les migrations forcées en l'occurrence celle des réfugiés et des déplacés du conflit en Casamance contribuera à démontrer les conditions de vie socio-économique des réfugiés et des déplacés du conflit en Casamance afin que l'Etat puisse réparer certaines frustrations des populations victimes du conflit et de participer à trouver un esquisse pour une paix durable en Casamance.

VI. DEFINITION DES CONCEPTS

Tout travail scientifique recommande de prime abord la définition des concepts clés. Cette définition nous permet de cerner la question étudiée afin que le lecteur puisse savoir de quoi il est question. Aussi, la nécessité de vouloir la confirmation ou l'infirmité nos hypothèses de recherche, nous exige de faire un travail d'opérationnalisation des concepts clés qui ne sont pour le moment que des références empiriques que nous rendrons opérationnelles. Ce travail nous mènera à les définir, à rechercher des dimensions et à proposer des indicateurs capables de décrire la réalité.

Ainsi, pour se conformer à cette règle méthodologique, nous avons choisi de définir les concepts suivants : insertion socio-économique, insertion sociale, insertion économique, migration, réfugié, déplacé intérieur et extérieur et conflit.

Insertion socio-économique :

Ce concept est considéré comme polysémique du fait qu'il détient deux mots clés en l'occurrence social et économique qui est précédé par le terme insertion. En ce sens pour plus de concision et de compréhension du concept, il s'agira procédé comme il suit :

Insertion sociale :

Etymologie : du latin in-serer qui signifie introduire dans, insérer, mêler,

« L'insertion est l'action d'insérer ou l'état de ce qui est inséré,

L'insertion sociale nécessite l'appropriation des valeurs, des règles et des normes du système au sein duquel a lieu l'insertion. Elle revêt plusieurs dimensions : familiale, scolaire, professionnelle, économique, culturelle, habitation ».¹⁸

En effet, selon nos lectures, nous notons que « le concept d'insertion est indissociable du concept de socialisation car pour être inséré, l'être humain doit intérioriser un ensemble de valeurs, de normes, de règles communes. Il existe la socialisation primaire (au sein du cercle familial) et la socialisation secondaire (au sein de l'espace scolaire, professionnel et au fil des divers échanges avec autrui). Ces processus permettent à l'individu de trouver sa place dans la société, d'être inséré socialement. C'est en ce sens que Marc Lorient, pour sa part, cite Durkheim pour définir le concept d'insertion « *un groupe ou une société sont intégrés quand leurs membres se sentent liés les uns aux autres par des croyances, des valeurs, des objectifs communs, le sentiment de participer un même ensemble sans cesse renforcé par des interactions régulières* ». L'insertion sociale revêt donc plusieurs dimensions, que ce soit au niveau professionnel, du logement culturel ou encore de la santé »¹⁹.

Par insertion sociale nous voulons vous faire comprendre par-là : tous les processus d'insertion mis en place pour toute personne en situation de déplacement forcé. Elle couvre

¹⁸www.toupie.org> Dictionnaire (le 18 juillet 2017 à 12h).

¹⁹ https://fr.wikipedia.org/wiki/insertion_sociale_et_professionnelle (le 18 juillet à 12h 15min).

tous les domaines tels que le logement, l'alimentation, l'éducation, la culture (pratiques religieuses et culturelles), etc.

Insertion économique :

Par ce terme nous mettons en œuvre notre réflexion sur les différentes stratégies économiques développées par les réfugiés et/ou les déplacés d'un conflit pour répondre à leur situation de vulnérabilité économique. En ce sens, plusieurs définitions ont été proposées par les chercheurs qui se sont intéressés à ce fait. En effet, nous essayerons de donner quelques-unes de ces définitions avant de proposer la nôtre :

« L'insertion par activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement. L'insertion par activité économique, notamment par création d'activités économiques, contribue également au développement des territoires »²⁰.

Par insertion économique, nous voulons désigner tout ce qui permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison des difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. Des structures spécialisées, comme les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires, les entreprises de travail temporaire d'insertion ou les ateliers et chantiers d'insertions signent les conventions avec l'Etat qui leur permettent d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs ou ces personnes en situation de vulnérabilité économique.

Migration :

La migration, un phénomène connu dans toutes les sociétés de la planète et qui interpelle beaucoup de chercheurs sur le même objet d'étude mais qui se différencie dans sa définition. En effet, la pluralité des définitions avec parfois des concordances ou des divergences rencontrées dans ce domaine ou champ de recherche rend la chose complexe. Cette difficulté rencontrée sur l'unanimité d'une définition universelle de la migration fait la pertinence de ce domaine complexe et difficile à appréhender. C'est dans cette dynamique de complexité que nous allons essayer de vous proposer quelques définitions sur cette notion pour qu'enfin nous puissions choisir celle qui s'accommode au mieux à notre étude.

²⁰Article L5132-1 de la LOI n°2009-1436 du 24 novembre 2009-art.33(v)

En effet, Le dictionnaire de sociologie (1999)²¹ dit que le terme de migration est originaire du latin « migrare » qui veut dire s'en aller d'un lieu, changer de résidence et renvoi donc selon G. Simon (1995), à un déplacement de la population avec un changement de résidence, d'une unité géographique à une autre. En élargissant l'approche, on peut considérer la migration comme le passage d'un « *espace de vie* » à un autre. La distance, la durée et le but du mouvement sont pris en compte. .

En effet, la distance fait allusion à une migration de longue distance avec le dépassement des frontières autrement dit migration internationale ou à courte distance qui n'implique pas forcément de traverser la frontière vue comme migration interne ou exode rurale. L'effet de la durée permet au moins de classer les immigrés par un temps de six mois ou bien par une saison. Elle peut aussi être durable ou définitive. Le but du mouvement met en évidence la nature du déplacement qui peut être la recherche d'un emploi, le tourisme, le loisir, l'insécurité politico-sociale, famine, etc.

Cette définition est remise en cause par celle de N. Robin (2007)²² qui définit la migration sans prendre compte des critères cités ci-dessus. Elle estime que la migration est un processus qui intègre tout type de mouvement de personnes, intérieure ou internationale sans considération de la durée et des motifs. Cette définition aussi globale ne permet pas de dissimiler les migrations existantes dans le domaine de la recherche sur la migration.

Donc, il est nécessaire de noter que la migration regroupe plusieurs formes et typologies que sont :

- Les migrations volontaires qui s'explique le plus souvent par la dimension individuelle liée aux motifs et peuvent être internes ou internationales (aspect spatial) ;
- Les migrations temporaires et saisonnières faisant allusion aux touristes par exemple « *le navétanat* » au Sénégal;
- Les migrations forcées concernent les populations réfugiés et déplacées internes d'un conflit ou d'une insécurité. Ces types de migrations sont soit définitives, soit temporaire mais rarement circulaires. Donc, nous vous signalons que notre recherche se focalisera autour des migrations forcées qui s'expliqueraient par les concepts de réfugié et de déplacé. Par conséquent, face à cet objectif, la science nous

²¹ Akoun A. et Ansart P., Le dictionnaire de sociologie le Robert, Seul, 1999.

²² Robin N., « Panorama des migrations de l'Afrique de l'Ouest », Grain de sel, n°40, 2007.

recommande de les développer pour plus de précision et de connaissance pour nos lecteurs.

Partant, de ces définitions citées sur la migration en général, nous allons essayer aussi de donner notre propre définition de la migration. En effet, la migration peut être définie comme un déplacement volontaire ou non de tout individu d'une localité A vers une localité B.

Réfugié :

Selon la convention de 1951 relative au statut des réfugiés, le réfugié est : « *toute personne qui, craignant avec raison d'être persécuté du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays* ».

Selon le Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse, le réfugié est « *une personne ayant quitté son pays d'origine pour des raisons politiques, religieuses ou raciales et ne bénéficie pas, dans le pays où elle réside, du même statut que les populations autochtones, dont elle n'a pas acquis la nationalité* ».

En ce sens, nous définirons le réfugié comme tout individu qui a quitté son lieu d'origine pour des raisons de sécurité en général ou bien un déplacement lié à son appartenance politique, communautaire ou de sa situation géographique pour traverser une frontière internationale de manière provisoire dans l'optique de sauver sa vie et qui pense retourner chez lui une fois la situation normale retrouvée.

Déplacé:

Les déplacés internes sont des personnes qui sont forcées de fuir leur lieu d'origine, mais demeurant dans leur pays. Autrement dit, « *personnes déplacées dans leur propre pays* ». Cette définition implique sa nature coercitive et fait que les populations touchées ne franchissent pas les frontières nationales reconnues sur le plan international. Contrairement aux réfugiés, qui ont franchi les frontières et qui ne sont donc plus sous la protection de leur pays d'origine, les personnes déplacées demeurent des citoyens de leur pays. L'Etat est juridiquement responsable de la protection et du bien-être des déplacés internes²³.

Aussi, selon les principes directeurs des Nations Unies relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays, sont : « *des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints de fuir ou de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence*

²³ [https://fr.wikipedia.org/wiki/Déplacés internes](https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9plac%C3%A9s_internes).

généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un Etat ».

Le déplacé intérieur est une personne qui a été contraint de quitter son milieu d'origine pour s'installer à l'intérieur de son pays pour des raisons de sécurité. Ce déplacement qu'il soit spontané ou préparé, la décision est au début faite avec une intention provisoire car il est la conséquence des persécutions émanant d'un groupe armé, ou par l'appartenance politique ou idéologique d'une personne qui se sent menacée chez lui-même qui fuit vers un lieu où l'individu se sent plus en sécurité de même que celle de sa famille.

Conflit :

Le conflit est une composante de la nature humaine et de la vie des sociétés. Il habite l'individualité de part en part, agite constamment les activités humaines et s'affirme même comme moteur de l'histoire et du devenir. La ballote en permanence les sociétés humaines et hypothèque sans cesse la dynamique de l'intersubjectivité; attise la violence interindividuelle, l'affrontement inter-ethnique et la guerre interétatique.²⁴

Une analyse approfondit de la notion de conflit fait voir que celui-ci n'est pas univoque. Il prend plusieurs sens selon les points de vue adopté. En ce sens, le conflit peut se définir suivant plusieurs approches. Ainsi, il se définit selon le dictionnaire Hachette comme étant « *un choc, un combat, une lutte un antagonisme* ». ²⁵K. Boulding le définit comme « *une situation de concurrence dans laquelle les parties sont inconscientes de l'incompatibilité de positions futures potentielle et dans laquelle chaque partie désire occuper une position qui est incompatible avec le désir de l'autre* »²⁶. Julien Freud le définit de son côté comme étant : « *un affrontement ou heurt intentionnel entre deux êtres ou groupe de même espèce qui manifestent, les uns envers les autres, une intention hostile ; en général à propos d'un droit, et que pour maintenir, affirmer ou rétablir le droit, essaient de briser la violence, laquelle peut, le cas échéant, tendre à l'anéantissement physique de l'autre* »²⁷. Pour ZARTMAN (1990), un conflit est considéré comme « *un litige que sous-tend les heurts entre les intéressés. Il s'agit en clair, d'une opposition d'intérêt entre les acteurs des relations internationales, laquelle opposition s'exprime sous forme de guerre* »²⁸.

²⁴ www.Memoireonline.com>m_Les-probl...

²⁵ Le Dictionnaire Hachette, Edition. Larousse 2è ed., Paris, 1996-1997.

²⁶ EncyclopaediaUniversellis, Corpus 4, 1977, p.394.

²⁷ FREUD, J., Sociologue des conflits (titre en italique), édition PUF, Paris, 1970, p117.

²⁸ ZARTMAN, W., La dimension des conflits en Afrique (titre en italique), édition L'harmattan, Paris, 1990, pp.16-17.

Dans le contexte de notre travail, nous allons essayer de définir le conflit comme un antagonisme qui existe entre deux belligérants dont chacun pense avoir la légalité de défendre les intérêts d'un ensemble bien déterminé. Il est l'incarnation d'une frustration par rapport à la gestion d'un pouvoir, à l'organisation sociale et au refus d'une intégration entière à l'Etat de droit. Autrement dit « *un affrontement ou heurt intentionnel entre deux êtres ou groupe de même espèce qui manifestent, les uns envers les autres, une intention hostile; en général à propos d'un droit, et que pour maintenir, affirmer ou rétablir le droit, essaient de briser la violence, laquelle peut, le cas échéant, tendre à l'anéantissement physique de l'autre* » (opp. Cite Zartman).

Schéma 1 : Cadre opératoire du concept de réfugié

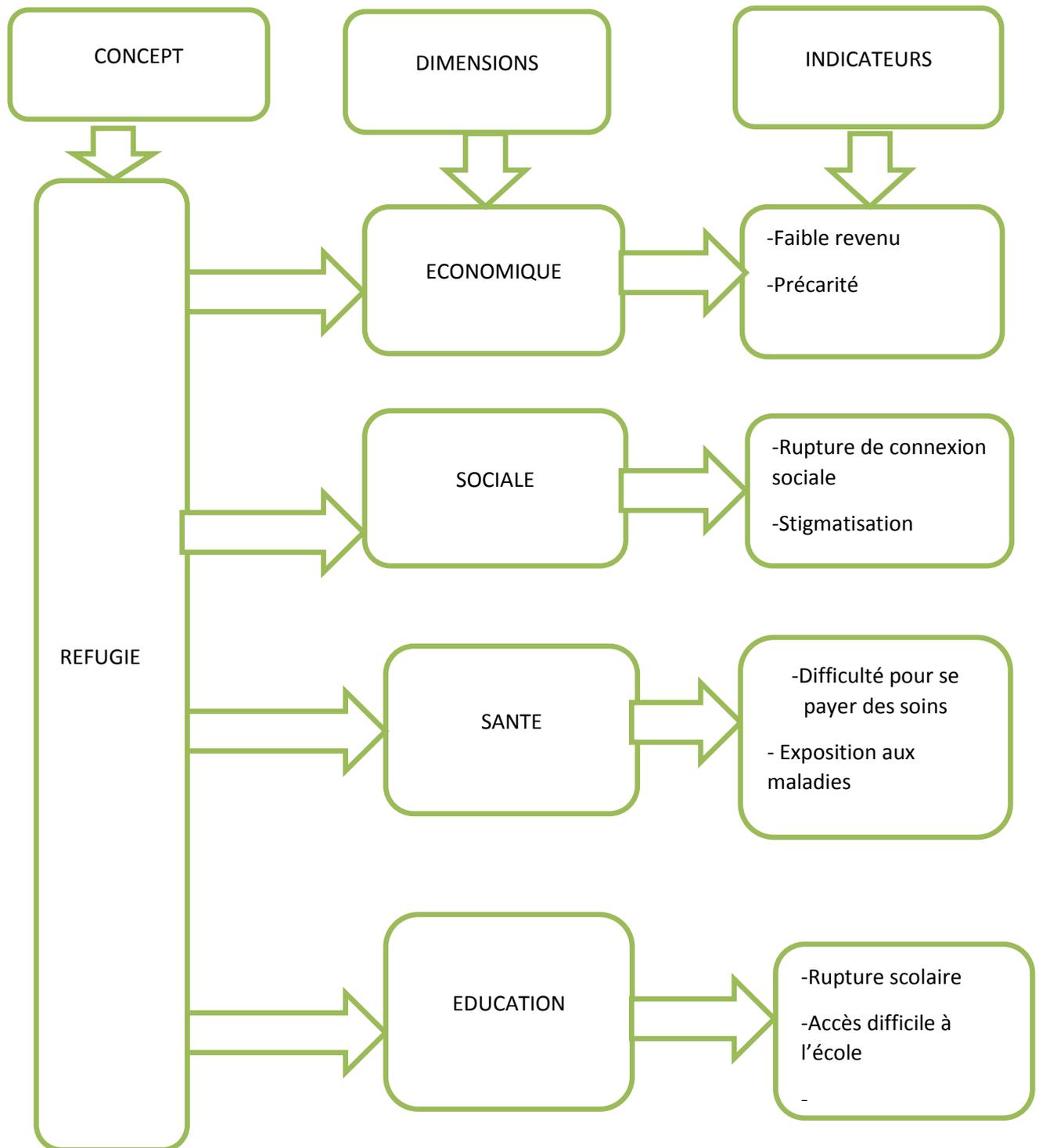


Schéma2 : cadre opératoire du concept de déplacé

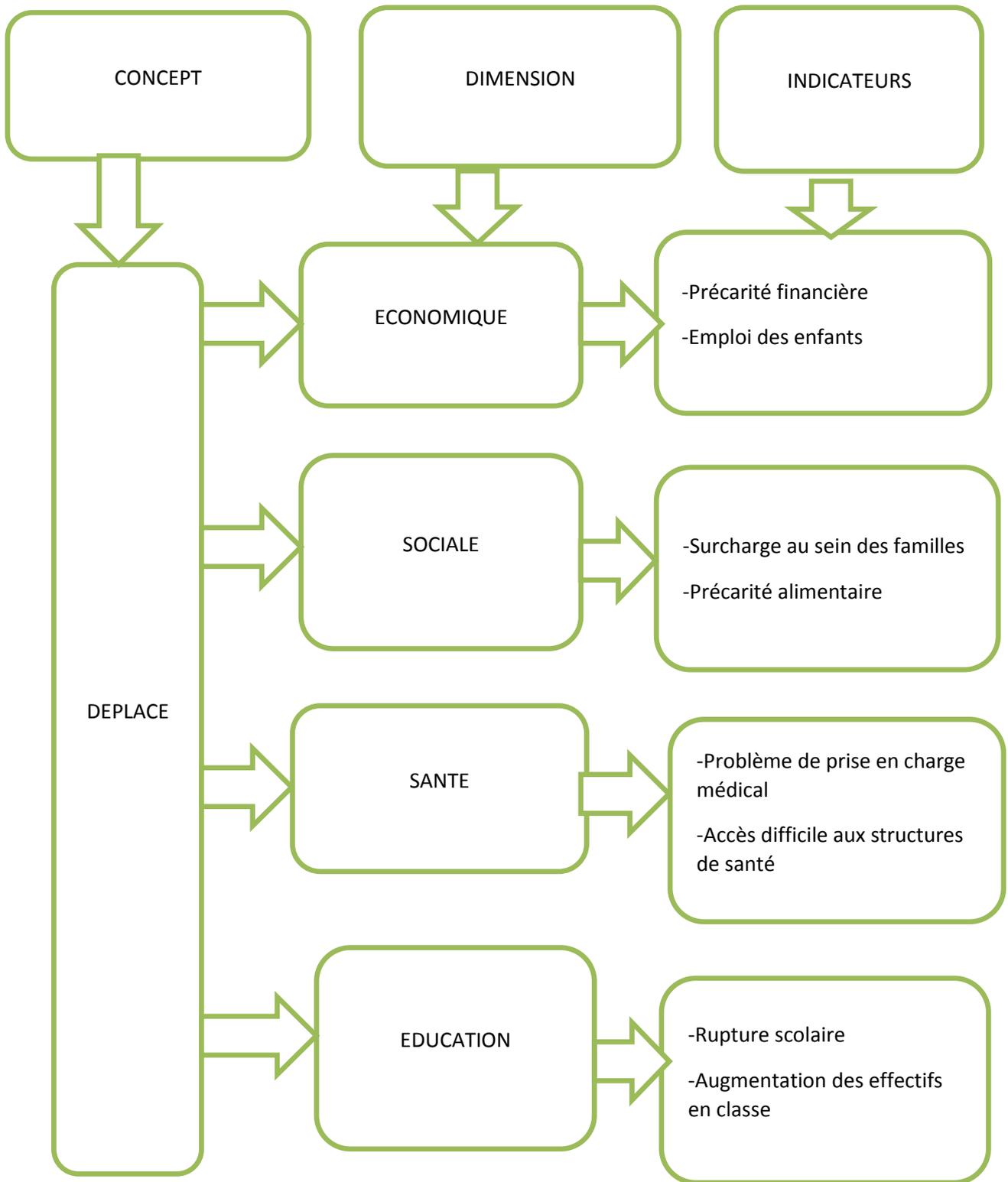
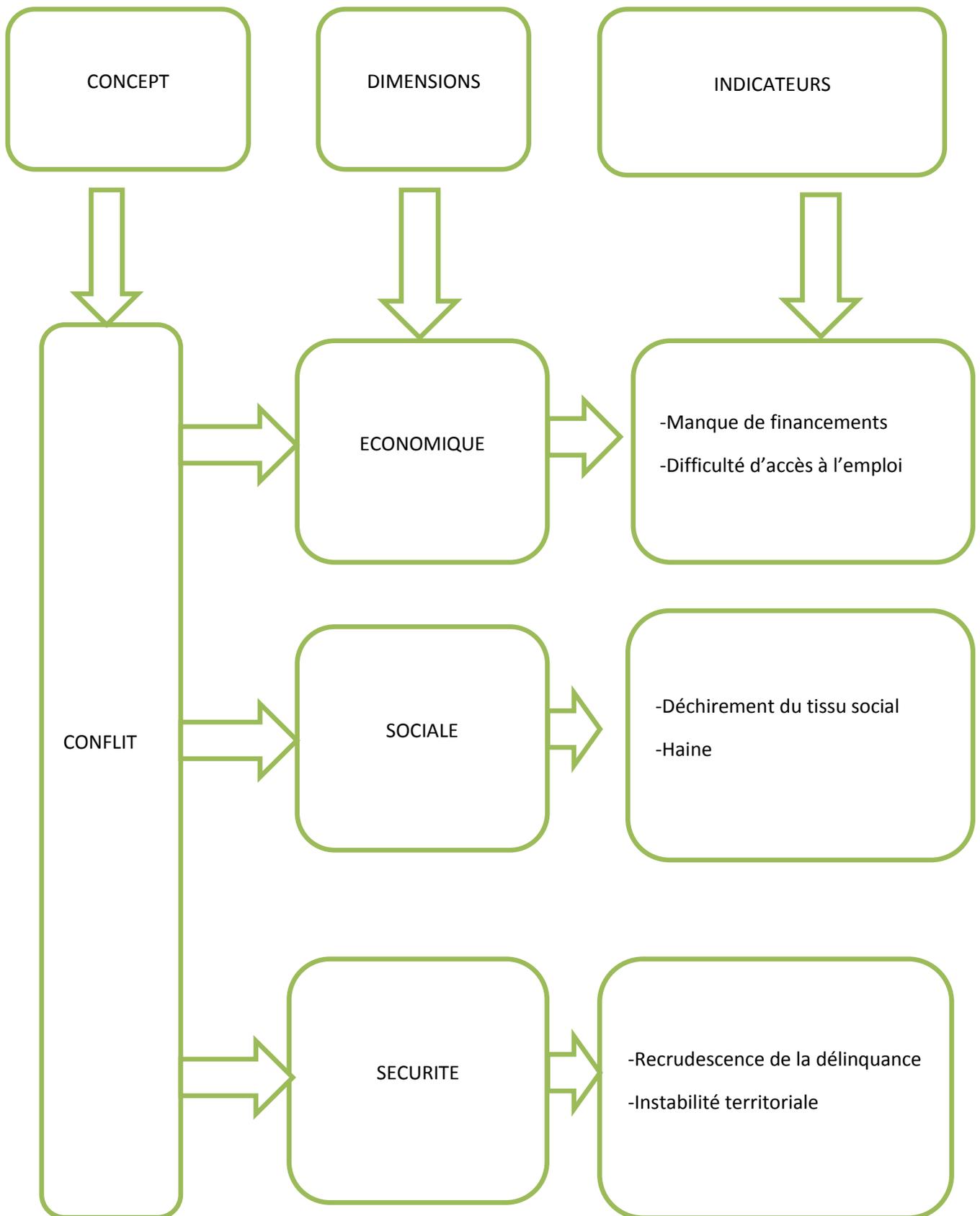


Schéma 3 : Cadre opératoire du concept de conflit



VII. MODELE D'ANALYSE

Pour arriver à mieux décrire, comprendre, comparer et proposer des cadres théoriques acceptables pour les logiques de mobilités, les différentes disciplines des sciences ont fait face à un renouvellement des enjeux théoriques, méthodologiques qui structurent sur ces questions. En ce sens, ces différents aspects indiqués ci-dessus nous invitent à un dialogue transdisciplinaire approfondi. Bref, les diversités notées dans les approches, les matériaux et les analyses sont la marque du caractère multiple des théories de la migration.

Si la complexité croissante des ressorts et des logiques de cette forme de mobilité sur le continent fait que beaucoup d'acteurs se sont focalisés sur des théories et des modèles qui existent en matière de migration en général et celle de la migration forcée en particulier. Dès lors, la construction de notre propre méthodologie et des approches répondant à une meilleure compréhension de notre problématique nous revient comme obligation au respect des consignes de la science. En effet, notre recherche documentaire nous fait noter bon nombre de modèles théoriques, en particulier les plus anciens se concentrent exclusivement sur la migration de main d'œuvre, alors que les plus récents tentent d'expliquer pourquoi les mouvements migratoires se poursuivent même lorsqu'une réduction de disparité est observée dans les pays de départ. Conscient de nos limites de pouvoir épuiser toutes les théories sociologiques ayant trait à la migration, nous avons jugé nécessaire de procéder à une triangulation des théories capable de nous faciliter une meilleure prise en charge de notre objet d'étude.

Par ailleurs, nous allons essayer de nous inspirer de l'approche théorisée dans la migration internationale dont les premières tentatives d'explication du phénomène prennent leur origine de l'idée des mobilités transfrontalières. En ce sens, cette définition des migrations internationales de Véronique Petit (2000) qui les présente en de plusieurs formes et s'inscrivent dans des contextes socio-économiques et politiques.²⁹

²⁹ www.ladocumentationfrancaise.fr

Chapitre2: METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Dans cette partie, nous allons procéder par la présentation générale de notre région d'étude et enfin terminer les différentes démarches méthodologiques utilisées pour la collectes des données qui nous permettrons de mener à terme notre réflexion.

I. UNIVERS DE L'ETUDE

C'est une présentation générale de la région d'étude. Pour cela nous allons nous intéresser aux secteurs suivants : la géographie et la situation socio-économique

1. Situation géographique

Située entre 12°33' de Latitude nord et 16°16' de Longitude ouest, la région de Ziguinchor couvre une superficie totale de 7339km² ; ce qui en fait l'une des régions les moins étendues du pays localisée dans la partie sud-ouest (du pays) en zone sud guinéenne. Sa position entre les isohyètes 1400 et 1600mm fait d'elle l'une des régions les plus pluvieuses du pays où les quantités de pluies peuvent atteindre 1200mm/an. Son étendue correspond à celle du territoire national notamment dans ses parties nord et sud où elle est respectivement limitée par les républiques de Gambie et de Guinée Bissau.

A l'Est, elle admet une frontière avec la région de Kolda tandis que dans sa partie occidentale, l'océan atlantique se dresse comme une limite naturelle. Constitué d'une grande diversité ethnique, la région de Ziguinchor représente le pôle du multiculturalisme.

Ainsi, les Diolas constituent de loin le groupe majoritaire avec 61% de l'effectif total suivis des Mandingues et des Peulhs avec chacun 9%. Ensuite viennent les Wolofs (5%), les Manjacques (4%), les Mancagnes (3%), les Balantes (2,5%), les sérères (2,4%), et les autres minorités qui totalisent 5,18%.

2. Caractéristiques économiques

La région de Ziguinchor regorge d'énormes potentialités dont la mise en valeur serait d'un grand apport non seulement pour l'économie locale mais aussi nationale ; voire internationale avec des possibilités d'exportation des produits agricoles par exemple sous forme de matières premières ou de produits finis. Même si l'économie de la région est caractérisée par sa richesse et sa diversité, force est de constater que l'agriculture reste de loin la première activité économique tant par l'importance des revenus qu'elle génère que par la part importante de la population active qu'elle utilise soit 60%.

A côté de l'agriculture, nous avons un élevage qui bénéficie de réelles potentialités encore sous-exploitées ; une foresterie en plein essor avec l'exploitation du bois et des produits de cueillette; un sous-secteur de la pêche très dynamique avec la présence d'un important réseau hydrographique, ainsi, qu'une transformation des produits halieutiques, un artisanat riche et varié; un tourisme prometteur ; une industrie pour l'essentiel alimentaire ; un sous-secteur minier qui souffre d'une sous-exploitation...

Une bonne exploitation de ces potentialités constitue un atout majeur pour la réalisation des objectifs que sont entre autres la sécurité alimentaire ; l'industrialisation qui bénéficiera de la disponibilité de matières premières favorables à son développement ; la promotion des emplois directs et indirects.

Cependant, la réalisation de ces objectifs bute sur un ensemble d'obstacles et dont la solution requiert un certain nombre de préalables au rang desquels il faut notamment citer : La réhabilitation de l'espace rural qui passe nécessairement par le déminage des terres cultivables et des voies de communication entre autres, la restauration du couvert végétal et la régénération des sols ; le tout en vue d'une reconstitution.

L'intensification et la diversification de l'agriculture et de l'élevage, le développement d'unités industrielles de transformation et de conservation des produits du secteur primaire etc..., sont à prendre en compte. Il faut souligner que tous les aspects économiques n'ont pas pu être abordés dans ce document, l'accent n'étant mis que sur certains secteurs clés qui constituent le fondement de l'économie régionale à savoir l'agriculture, la pêche.

3. L'agriculture

Concernant l'agriculture, Les caractéristiques naturelles de la région (pluviométrie, pédologie, topographie...) font d'elle une zone à vocation agricole.

Ainsi, du fait de sa position géographique (entre les isohyètes 1600 et 1400mm), la région appartient à une zone assez pluvieuse ; ce qui n'est pas sans conséquences sur les autres aspects physiques comme les sols, la végétation etc....

L'étude de ces différents éléments nous montre que la région bénéficie de tous les avantages liés à une bonne pratique de l'agriculture que sont entre autres l'importance des surfaces cultivables, la bonne maîtrise des techniques culturales basées sur une longue tradition de riziculture.

C'est aussi une zone où la culture de l'arachide est très développée notamment dans le département de Bignona ; il y a aussi la production fruitière qui, en plus de son importance, reste caractérisée par sa diversité permettant ainsi d'approvisionner en toute période de l'année aussi bien le marché local que celui national.

4. La pêche

A la faveur de la densité du réseau hydrographique, cette activité est très développée dans la région où elle est très souvent associée à l'agriculture et constitue ainsi la deuxième activité dans la région. Elle se pratique de diverses façons allant de la pêche d'appoint à la pêche industrielle en passant par la pêche artisanale.

De ce fait, en plus des populations locales, cette activité attire des migrants venus principalement de la petite et des îles du Saloum et les nombreuses espèces produites alimentent le marché local essentiellement mais aussi permet d'approvisionner les grands centres urbains comme Dakar comme où sont implantées les industries de transformation ; dernière étape avant l'exportation des produits finis vers l'étranger dont principalement le marché européen

La vérification de nos hypothèses ainsi que la réponse à la question de recherche nécessitent une mise en place d'un cadre méthodologique capable de nous aider à appréhender le phénomène et partant de là, de construire une technique de recherche adaptée à notre cadre d'étude.

En ce sens, dans cette recherche, la méthodologie se composera essentiellement de la recherche documentaire, des entretiens exploratoires, des entretiens proprement dit et de l'observation. L'exclusivité que nous donnons à la méthode qualitative pour effectuer cette recherche explique par le fait que les données quantitatives qui sont à notre disposition ne nous permettent pas d'avoir une population mère fiable qui nous permettra d'y joindre la méthode quantitative parce qu'il existe plusieurs données sur le nombre exact de la population ciblées. Donc, pour des raisons de précaution scientifique sur l'échantillonnage, nous nous abstenons de faire les deux méthodes à la fois.

II. HISTORIQUE DE LA COLLECTE DES DONNEES

Il s'agit dans cette partie de faire un rappel des différents procédés ou des différentes phases de la collecte des informations.

1. La recherche documentaire

En effet, si la rigueur scientifique la considère comme le fondement de la recherche en sciences sociales, elle nous permet d'avoir un large aperçu sur l'objet étudié. Ainsi, elle nous permet de recueillir à travers les écrits, les images, les audio, etc., un ensemble de connaissances sur le thème de recherche. Cependant, il ne s'agit pas comme le dit R. Quivy et le L. V. Campenhoudt (2011) de faire de «la gloutonnerie livresque » c'est-à-dire procéder à une lecture de nombreux ouvrages ou livre sans faire au préalable une sélection ou sans réellement savoir ce que l'on cherche. En ce sens, après le choix de notre sujet de recherche, nous nous sommes rendus sur les lieux de documentation afin de consulter les travaux disponibles ayant trait avec notre objet d'étude. Ces lieux sont entre autres la bibliothèque de l'UASZ, de L'UCAD, du CODESRIA et des archives de l'ANRAC.

En plus, de nombreuses recherches ont été menées sur l'internet dans des sites en ligne³⁰. La visite de ces sites nous a beaucoup aidé dans l'élaboration de cette partie. Ce qui nous a amené à classer les ouvrages qui traitent de notre sujet de recherche par catégories à savoir de mobiliser les ouvrages généraux d'un côté et ceux spécifiques de l'autre côté. Le

³⁰www.cairn.info, www.germ.sn, www.persée.fr

passage en revue de ces ouvrages nous a permis, non seulement d'enrichir et d'approfondir notre connaissance sur la migration en générale et de ses effets sur la vie des individus. De plus, nous a permis d'avoir une vision globale sur des différents auteurs. Cette vision, nous a facilité la confrontation entre les différentes thèses des auteurs afin de pouvoir mieux orienter notre réflexion en faisant ressortir les limites. Enfin, ce travail effectué a été l'occasion pour nous de nous familiariser de plus avec notre sujet.

2. Les entretiens exploratoires

Cette phase dite aussi pré-enquête est considéré comme une étape préliminaire de l'enquête proprement dite. En effet, conscient que la phase de recherche documentaire ne peut pas tout dévoiler, les enquêtes exploratoires viennent combler le déficit de celle-ci. Aussi, le besoin de recourir aux entretiens durant cette étape a été motivé par des soucis d'entrer plus en contact avec des personnes ressources et de les interroger. Ces personnes rencontrées nous ont été d'un apport considérable dans la mesure où elles nous ont permis non seulement de mieux prendre connaissance de notre cadre d'étude selon les réalités sur le terrain par rapport à notre sujet et également de recueillir les perceptions ou points de vue de quelques acteurs de la migration forcée.

En sens, le premier contact que nous avons exploité est celui de M. SAMBOU le directeur du service de l'insertion et de l'intégration de l'ANRAC à Ziguinchor. L'entretien avec ce monsieur nous a apporté un grand apport car il nous a permis d'entrer en contact avec d'autres personnes ressources. C'est ainsi que notre première enquête a été choisie. Cette enquête est l'un des éléments principal qui nous a aidé à concevoir notre guide qui est structuré autour des trois thèmes avec ces questions ci-dessous :

Thème 1 : Parcours migratoire

- 1- Quels sont les différents trajets que vous avez empruntés pour vous retrouver là ?
- 2- Par quel moyen avez- vous effectué le déplacement ?
- 3- Quels sont les conséquences de ce déplacement dans votre vie ?
- 4- Désirez-vous retourner un jour dans votre village d'origine ?

Thème2: Insertion sociale (école, culture, santé, hébergement)

- 1- Qui vous a accueilli lors de votre déplacement?

- 2- Connaissez-vous des structures qui œuvrent pour vous accompagner ?
- 3- Qu'a fait l'Etat du Sénégal pour vous ?
- 4- Quels sont vos rapports avec les familles/populations/communautés d'accueil ?
- 5- Parlez-nous de la situation des enfants : école, culture, santé, hébergement, etc. ?
- 6- Existente-elles des structures de santé à votre disposition ?

Thème 3: Insertion économique (agriculture, élevage, maraichage, construction, emploi)

- 1- Comment faites-vous pour subvenir à vos besoins ?
- 2- Quels sont les processus d'accès à l'outil de production?
- 3- Recevez-vous de l'aide dans vos activités économiques?
- 4- Comment faites-vous pour écouler vos produits ?

Ce guide a été administré aux réfugiés et aux déplacés de façon semi-directive. Aussi un autre guide a été attribué aux structures et ONG qui travaillent sur la problématique des réfugiés et des déplacés avec les thèmes ci-dessous :

Thème1 : Insertion sociale

1. Comment faites-vous pour identifier les personnes en situation de déplacement ?
2. Comment vous faites pour répondre aux besoins de la population ciblée ?
3. Quels sont vos domaines d'intervention?
4. Avez-vous un programme spécifique pour le suivi psychologique ?

Thème2 : Insertion économique

1. Quels types d'accompagnement avez-vous concrétisé ?
2. Combien de village en ont bénéficié ?
3. A quelle période ?
4. A qui vous confiez la tâche des projets ?
5. Avez-vous en place une méthode de classification de la vulnérabilité des demandeurs ?

3. LA METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Dans le but de vérification, de démonstration de la réalité que le chercheur vise à atteindre, il est impératif d'élaborer une méthode. Celle-ci dicte de façon concrète la manière d'envisager et d'organiser la recherche. Elle est donc une marche rationnelle de l'esprit vers la réalité.

Néanmoins, le terrain dans lequel s'est déroulé l'enquête rassemble deux catégories de personnes notamment les réfugiés et les déplacés car ces deux catégories vivent les conséquences de la migration forcée mais dans des situations différentes car l'une la vive à l'extérieur des frontières de son pays d'origine. Par contre à l'intérieur de ses propres frontières pour l'autre. Certainement, les processus d'insertion socio-économiques pourraient différer d'un groupe à l'autre.

Ainsi, pour appréhender ce vécu, nous avons adopté l'approche qualitative parce que les problèmes d'obtention d'une base de données fiable pour la population mère pour l'échantillonnage, nous empêche de faire à la fois la méthode quantitative et qualitative. De ce fait, la méthode qualitative par boule de neige en utilisant comme outil de recherche l'entretien, l'observation par rapport aux événements ayant trait avec notre sujet nous ont permis de recueillir les discours sur le vécu des réfugiés et des déplacés du conflit en Casamance par rapport aux processus d'insertion socio-économiques.

3.1. L'entretien semi-directif

D'obédience qualitative, l'entretien semi-directif est utilisé dans ce travail pour approfondir davantage nos connaissances sur le sujet. Ce type d'entretien est fondé sur la base d'un guide d'entretien constitué par de différents thèmes préalablement établis en fonction des hypothèses. Il est structuré comme suit : parcours migratoire ; insertion sociale (école, culture, santé, hébergement ; insertion économique (agriculture, élevage, maraichage, construction, emploi). Nous signalons que le temps d'administration de nos entretiens varie en général entre 20 et 30 minutes. Celui qui concerne les structures et ONG autour des thèmes ci-dessus : insertion sociale et insertion économique.

Dans ce type d'entretien, l'enquêté est libre à partir des thèmes élaborés ci-dessus de choisir là où il veut commencer. En d'autres termes, 'interviewé n'est pas obligé de suivre l'ordre établi des questions et à la possibilité d'utiliser son propre vocabulaire. Ceci permet au chercheur de prendre en compte des aspects qui n'ont pas été pris en compte et d'améliorer son guide.

Ces entretiens se sont déroulés au fur et à mesure, et cela jusqu'à ce qu'on se rend compte que les informations recueillies n'apportent plus suffisamment de nouvelles informations pour justifier la poursuite de la recherche d'éléments nouveaux, autrement dit, l'atteinte de la saturation. Tous les entretiens ont été enregistrés avec le dictaphone d'un téléphone portable et par la suite ont été transcrits intégralement. Ces réponses sont analysées et interprétées dans la deuxième partie du travail.

3.2. L'observation

Cette technique consiste à porter un regard sur le cadre où se déroule le phénomène social afin d'amener le chercheur à recueillir sur le vif des informations recherchées. Le recours à l'observation se justifie par le souci d'appuyer nos entretiens pour vérifier certaines réalités que ne serions dévoilées par les entretiens. Pour y arriver, nous avons fait usage de l'observation directe qui a d'avantage enregistré quelques événements qui se déroulent dans le vécu des personnes ciblées dans notre étude de terrain. Celle-ci nous a amené à porter un regard sur la vie de ces personnes, ainsi que les activités et les réalisations allant dans le sens de les accompagner. Pour ce faire, ces observations ont été déroulées pendant toute la durée de mon stage à l'ANRAC par rapport à leurs activités dans l'insertion sociale. Aussi lors de mes enquêtes de terrain qui se sont déroulées pendant toute la durée de mon stage à l'ANRAC du 20 mars 2017 jusqu'au 30 septembre 2017.

Bref, c'est l'usage de l'ensemble de ces techniques méthodologiques que nous avons mené notre travail de terrain. Aussi, pour le traitement des données recueillies, de l'analyse des contenus, nous l'avons fait à partir des différentes thématiques autour desquelles les guides d'entretien ont été construits. Cependant, bien que la recherche a abouti, il n'en demeure pas moins qu'elle a rencontré des difficultés que nous allons exposer en dernier point de ce chapitre.

3.3. Difficultés rencontrées

Comme tout travail de recherches en sciences sociales, les difficultés ne peuvent pas manquer. Concernant notre étude, nous avons rencontrés pas mal de difficultés. La première est celle rencontrée lors de nos descentes sur le terrain. En effet, tout au début l'accès à l'agence n'a pas été facile car notre structure ciblée pour pouvoir bien mener notre travail recommande des démarches administratives pour l'obtention du stage de recherche. En plus, la pluralité des données statistiques nous a empêchées d'avoir l'assurance sur la population mère qui pouvait nous servir de moyens pour quantifier notre étude. Il y a également celle liée à la documentation, de l'acquisition des moyens financiers et logistiques pour nos déplacements pour pouvoir réaliser ce travail dans des délais recommandés par l'institution.

DEUXIEME PARTIE
ANALYSE DES PARCOURS MIGRATOIRES ET LES
PROCESSUS D'INSERTION SOCIO-ECONOMIQUES DES
REFUGIES ET DES DEPLACES

Chapitre1 : LES PARCOURS MIGRATOIRES

I. LES RAISONS D'UN CONFLIT

Le conflit armé qui sévit en Casamance depuis le début des années 1980 est la conséquence des hostilités qui opposent l'Etat du Sénégal au MFDC. Ces hostilités sont nées à partir d'une frustration concernant l'affaire du foncier, rappelle (DRAME, 1998). Ces frustrations ont pris de l'ampleur après plusieurs lettres envoyées par l'Abbé Augustin Diamacoune SENGHOR aux différentes autorités locales et internationales au début des années 1980 pour leur notifier que le MFDC avait signé un accord de vie commune avec l'Etat du Sénégal et qui doit durer 20 ans après l'indépendance du Sénégal et que le moment était arrivé pour que la Casamance prenne son destin en main d'où l'assertion « *libérer la Casamance* ». Cependant, l'Etat du Sénégal se base sur le principe intangible de l'intégrité du territoire national et de l'unité de la nation à son quatrième point dans le préambule de la constitution sénégalaise, pour rejeter la demande séparatiste portée par le MFDC. Face à cette décision de l'Etat, le 16 décembre 1982 sera la date marquant le début des hostilités. Cette date a été sanctionnée par une marche pacifique le 26 décembre de la même année dans le but de demander une reconsidération de la part de l'Etat central (MARUT, 2010). Néanmoins, l'Etat étant le garant de la sécurité territoriale avait jugé inadmissible de tolérer une telle situation et avait ordonné la dispersion des marcheurs. En effet, cette répression des marcheurs avait causé la fuite de certains leaders vers la forêt pour y rester en sécurité et éviter de se faire arrêter. Par conséquent, ces leaders vont se replier vers la forêt et créer le maquis à la date du 03 janvier 1983 pour faire face à l'armée sénégalaise.

A partir de ce moment, nous allons assister à la création des cantonnements aux alentours des villages et arrondissements notamment de Niaguis, Nyassia et Santhiaba Manjack. Ces créations de cantonnements seront un véritable danger pour les populations des environs de ces zones. Ce danger s'explique aussi par le fait que les cantonnements des combattants sont souvent attaqués par l'armée nationale, garante de la sécurité. Ces attaques qui ciblent les zones occupées par les combattants les transforment en champ de bataille où les affrontements entre les belligérants sont quasi quotidiens. Ces affrontements qui ont pris de l'ampleur au début des années 1990 amèneront les populations exposées aux dangers à se déplacer pour chercher refuge ailleurs.

Ce processus sonne la fin de la sédentarisation de beaucoup de villages au profit des mobilités dans l'unique espoir d'échapper aux affrontements.

1. La quête de la sécurité

La sécurité est l'élément fondamental pour la stabilité sociale. En effet, en Casamance comme dans plusieurs pays d'Afrique, nous y constatons une insécurité due parfois par une instabilité politique. Dès lors, les populations se déplacent vers les zones les plus stables et sûres pour se protéger. Mais ce déplacement souvent inattendu les expose à la précarité car elles s'installent dans des camps de réfugié s'il y en, si elles n'ont pas de camp d'accueil la plupart d'entre elles vivent et dorment à la belle étoile dans des conditions extrêmement difficiles à la rigueur inhumain. Ainsi, (Holo, 2004) dit « *L'Afrique, ce berceau de l'humanité est aujourd'hui considéré comme la terre d'élection des réfugiés. Des citoyens sont contraints de quitter leur pays, n'ayant pour seule alternative que la valise ou le cercueil, en raison soit de leur origine, soit de leurs convictions religieuses, politiques ou philosophique. (...) les conflits internes voir internationaux dont l'Afrique est encore le théâtre privilégiée* ». Cet auteur essaie de nous montrer les raisons des fuites pour la quête de sécurité d'une manière générale en Afrique. Par ailleurs, pour ce qui concerne directement le conflit en Casamance sa géopolitique des relations avec les pays voisins (Tavares, 2015) souligne un point qui parle « *des enjeux sociaux et sécuritaires (les migrations et déplacements des populations, la question des mines)* ». Ce point est intéressant pour notre travail dans mesure qu'il nous oriente à réfléchir sur l'importance de la sécurité de ces personnes en déplacement par rapport au danger tel que les mines que nous ne pouvons même pas baliser, la prolifération des armes dans des zones de conflit ont à leur tour une influence sur la sécurité des population. En outre, « *les populations déplacées sont souvent entre deux feux : celui de l'armée et celui du MFDC. Certains quittent les villages parce qu'on les considère comme les partisans de l'armée, donc ils sont contre les combattants du MDFC. Par conséquent pour leur échapper, ils sont amenés à abandonner leur village (...). D'autre vont quitter parce qu'ils considèrent que leur présence est menacée par l'armée* » selon Goudiaby, 2015. En ce sens, ces auteurs nous permettent de dire que la plupart des personnes déplacées à cause du conflit en Casamance l'ont fait pour des raisons de sécurité.

Cependant, elle a été difficile pour la plupart de la population casamançaise au début des années 1980 et particulièrement pendant les années 1990, qui sont marqués par des

mobilités des populations allant à la quête d'un mieux-être soit vers l'intérieur du Sénégal, soit vers l'extérieur, à savoir les pays limitrophes. En effet, les hostilités notées intensément en Casamance au début des années 1990 obligeront plusieurs familles innocentes de quitter leurs villages d'origines pour mieux se sécuriser (Ndiaye et Robin 2001).

En plus, nous signalons que ces hostilités s'exprimaient par des combats armés entre les deux belligérants, par le jet des obus qui traversent les villages dans tous les sens, par les arrestations accompagnées par des incendies de maisons, par les meurtres des villageois soit par les militaires qui les accusaient de soutenir le MFDC soit par les combattants du MFDC qui les accusaient à leur tour de soutenir les militaires. Aussi, ces mêmes combattants ordonnaient à la population de quitter les villages, en argumentant qu'ils voulaient préserver leur sécurité et aux fins de mieux affronter les militaires. Ces ordres se faisaient dans l'optique de vouloir s'installer aisément dans ces villages pour faire face aux soldats qu'ils jugeaient comme étant les oppresseurs du peuple casamançais et qu'ils sont en outre leur protecteur et qu'ils sont investis de la mission de les libérer. C'est en ce sens que les déplacements se sont effectués en plusieurs séquences qui sont d'abord spontanées car les populations fuyaient de façon désordonnée vers la brousse en attendant de se regrouper et de choisir une destination plus sûre qui dans la plus part des cas était un pays frontalier comme la Guinée-Bissau ou la Gambie. La destination sûre était souvent celle qui est à proximité avec un accès facile. Ce choix des destinations fondé sur ces caractéristiques justifie l'importance du nombre des réfugiés dans ces pays. Enfin, une fois sur place, certains qui ont traversé leurs frontières préfèrent organiser un retour vers leur pays d'origine si jamais ils parviennent à trouver un lieu d'accueil chez eux car il n'y a rien de meilleur que d'être chez soi. C'est dans cette logique que M. I. SANE justifie son parcours migratoire par la spontanéité qui l'avait poussé à se cacher d'abord dans la forêt avec sa famille, ensuite poursuivre sa fuite vers le village de Soumbédioume en Guinée Bissau. Plus tard, il constate les difficultés liées à l'enclavement de son village d'accueil, il prend la décision de revenir après un mois afin d'organiser le regroupement de sa famille vers le Sénégal deux mois après. C'est en ces termes qu'il explique son départ et les différentes mobilités de sa famille. *« Nous avons quitté d'une manière spontanée pour nous protéger de la menace des combattants qui nous avaient demandé de quitter le village. Ils avaient argumenté que nous devrions quitter le village parce qu'ils allaient y installer leur cantonnement pour faire la guerre contre les militaires. Donc, pour notre sécurité, il fallait que nous quittions le village malgré que nous ayons rejeté la demande en première car nous ne pouvions pas laisser tous nos biens pour aller souffrir*

ailleurs. Cependant, lors de leur retour, parce que nous avons rejeté leur demande, par conséquent c'était la violence qui nous avait fait quitter car ils nous faisaient quitter en incendiant certaines maisons et enlever les tôles des autres maisons non incendiées pour couvrir les toits de leur cantonnement. Bref, nous avons pris la fuite vers Ziguinchor pour nous sauver». Ce témoignage de M. I. Sané, déplacé originaire du village Bademe et qui loge actuellement à Soucoupapaye/Ziguinchor. A partir de ce témoignage, nous comprenons que ce déplacé à quitter son village pour des raisons de sécurité sous l'injonction des combattants du MFDC.

Ces informations sont corroborées par cet autre habitant du même village nommé M. L. Badji en ces termes « Notre départ, comme tu le sais c'est par rapport au conflit casamançais. Les raisons de notre départ sont dues à une question de sécurité parce que quelques jours avant notre départ la boutique, que je gérais, avait été cambriolée par des individus armés et inconnus. Moi-même je ne pourrais les qualifier car j'avais voyagé ce même jour et le jeune à qui j'avais cédé la gestion a entendu la porte de sa chambre en train d'être défoncée et il a pris la fuite par la fenêtre. Ces individus méconnus après avoir défoncé la porte de la chambre où se trouvait le jeune ont trouvé les clés sur la table et ont ouvert la boutique pour prendre tous ceux qui étaient dedans. Dans cette boutique, je vendais tout à l'époque sauf des pièces de motos sinon toutes sortes de matériels et aliments. En tout cas c'était une boutique équipée avec beaucoup de fonds que je ne peux pas estimer actuellement. Après ce cambriolage quelques jours plus tard à la date du 06 octobre 1992, nous entendions des tirs croisés des armes lourdes entre les deux villages qui nous entouraient. Le lendemain, les choses s'empirent car nos deux issus ont été bloqués par des coups d'armes lourdes. Dès lors, au matin du 07 octobre 1992, quand mon épouse a pris la fuite du puits à cause des obus qui commençaient à tomber dans le village, sans chercher à comprendre, nous avons choisi la traversée de la frontière du fait qu'elle soit notre seule issue de survie. Néanmoins, c'est en pleine route que j'ai dit à mon épouse qu'il faut que je prenne le risque de retourner pour récupérer la bouillie qu'elle a préparé pour le petit déjeuner parce que les enfants ne pourront pas résister à la faim. Après moult discussion, j'ai finalement eu consensus avec elle et j'y suis retourné pour la récupérer et en donner aux enfants car nous ne s'avions pas qu'est-ce que nous trouverons ailleurs ». Donc, pour ce même habitant de Badème le départ est causé par des tirs à l'arme lourde des militaires de l'armée sénégalaise.

2. Pris en tenaille entre deux camps

Pris en otage entre les deux camps, les villageois étaient contraints de quitter par la force. Ces départs avaient été effectués dans des difficultés qui étaient accentuées par deux faits que sont d'abord la spontanéité du départ. Ensuite, les allers et retours avec tous les risques pour récupérer quelques bagages laissés sur place car les conditions du départ ne permettaient d'amener que le minimum vital. D'ailleurs, les témoignages de toutes nos personnes interviewées en attestent et parmi lesquels nous vous donnons (nous proposons) ces deux récits : d'abord, celui de M. GOMIS originaire du village de Nyaféna dans la commune de Niaguis et réfugié actuellement en Guinée Bissau depuis la nuit du 1^{er} janvier 1991: « *De manière vraiment brute que nous l'avions effectué car moi-même qui vous parle, c'était à l'intérieur d'un dancing que l'événement m'avait trouvé et je rends grâce au bon Dieu de m'avoir donné la chance de pouvoir passer par la fenêtre et de m'enfuir. C'était lors de cette même nuit qu'ils avaient incendié le village de Guidel. Il faut noter qu'ils avaient commencé par Guidel pour ensuite venir chez nous. C'était ce jour-là que nous avions tous quitté ensemble* ».

M. O. Manga ajoute à son tour sa version sur les raisons du déplacement. Ce réfugié en Guinée Bissau, depuis le 09 octobre 1992 originaire du village de Bissine explique les raisons de son départ par ces mots : « *J'ai quitté mon village à cause du conflit. En effet, tout avait commencé à partir du jour que les militaires nous avaient surpris dans le village pour nous violenter en nous accusant de soutenir le MFDC. Cette surprise avait causé beaucoup de dégâts. Ils avaient commencé par incendier les villages voisins tels que : Singuère, Albondi et Boutoupa-Camaracounda avant que ça soit à notre tour d'en subir. Dès lors, nous avons décidé de quitter le village de manière spontanée pour se sécuriser ailleurs. Cette époque avait trouvé que j'étais venu en vacance en provenance de Dakar. Par ailleurs, je vous signale que cette décision d'incendie était appuyée par la tuerie de cinq de nos parents accusés d'être des principaux adhérents du MFDC. Il s'agissait : de Younouss COLY et ses deux fils nommés Lamine et Ansou ; ils avaient tué Assane DIEDHIOU ; ils avaient blessé Bassirou et le jeune nommé Younouss DIEDHIOU, toutes ces personnes avaient succombé durant cette incursion des militaires sénégalais. Enfin, pour se protéger de ces actes que je jugerai de barbarie, j'ai pris la fuite vers Ziguinchor pour ensuite continuer mon chemin vers Dakar bien que mes parents aient pris le choix de se diriger vers la forêt d'abord à pieds puis poursuivre leur chemin en Guinée Bissau».*

Se référant à J. Marut. 2010, nous pouvons dire que la plupart des personnes déplacées ou réfugiées du conflit en Casamance ont quitté leurs villages d'origine pour des raisons de sécurité parce qu'elles sont soit persécutées par les combattants soit par les militaires. De ce fait, face à cette situation nous allons essayer de retracer les différentes stratégies développées pour effectuer leur mobilité vers l'intérieur du pays ou bien vers les pays de refuge. En effet, les personnes déplacées ont été contraintes de quitter les lieux parce qu'impuissantes face aux belligérants qui prenaient des suspects pour les torturer parfois même les tuer. Ces contraintes justifiées ou non avaient beaucoup participé aux raisons du déplacement des peuples habitants dans les zones les plus affectées par le conflit. Par ailleurs, nous notons que même dans les centres villes de la Casamance, les traques aux supposés partisans de l'un des deux camps avaient existé. Cependant, elles sont plus fréquentes pour les supposés sympathisants du MDFC. En somme, la sécurité était la principale raison de départ pour les réfugiés et les déplacés du conflit parce que les zones étaient régulièrement attaquées. Aussi, même si on n'était pas persécuté, l'esprit ne pouvait pas être tranquille pour rester seul dans un village abandonné ou se passe régulièrement des confrontations armées.

II. LES STRATEGIES DE MOBILITE

Pour des raisons de spontanéité presque pour la totalité des villages entièrement déplacés, rares sont ceux qui ont pu effectuer leur déplacement dans la quiétude des esprits. Pour faire face à cette situation, les victimes avaient développé des stratégies pour qu'ils puissent s'en sortir.

1. Avant tout survivre

La survie est l'élément essentiel de tout être vivant. En ce qui concerne le conflit en Casamance, nous notons que plusieurs stratégies ont été développées par les victimes pour leur survie. Parmi ces stratégies, la première développée est la recherche de la sécurité en cherchant de sauver d'abord leurs peaux. Cela avait fait que chaque individu majeur prenait la fuite dans la direction qui lui convenait. Par contre, le souci auprès des pères et mères des familles, le devoir de paternité ou de maternité obligeait de faire la navette pour vérifier la présence de tous les enfants afin de pouvoir continuer la fuite vers la direction susceptible d'être le premier abris en attendant de choisir la direction la plus sûre et plus proche pour se sécuriser.

Une fois la direction du refuge ou du déplacement est choisie, ils le faisaient à pieds bien que les charrettes de bœufs ou des vélos servaient pour certains comme les vieux, les femmes enceintes et les enfants comme moyens de déplacement. La spontanéité d'un tel départ justifie leur vulnérabilité car les moyens de déplacement utilisés n'étaient pas favorables aux déplacements de masse. Enfin, comme l'unique objectif était une quête de sécurité, les familles allaient directement s'installer soit chez les parents pour ce qui en avaient dans les différents villages d'accueils soit de se présenter auprès du chef de village pour que ce dernier leur trouve une solution. La solution pour les chefs de village était de les accueillir à la belle étoile car aucune prévention n'avait été réservée pour leur sort. Dormant à la belle étoile rien que pour se sécuriser, les déplacés n'avaient qu'une seule alternative : demander à l'autorité accueillant de leur octroyer un espace où construire leurs huttes pour s'abriter en attendant que les choses se calment et retourner chez eux.

Concernant la direction à choisir comme la recherche de survie était l'objectif principal des familles, certaines s'étaient retrouvées tous dans un lieu avant de choisir la direction la plus accessible. Cette direction est parfois unique surtout pour les villages frontaliers qui préfèrent traverser directement la frontière pour se réfugier dans le pays voisin. C'est le cas noté pour la plupart des villageois qui se trouvaient dans les communes telles qu'Adéane, BoutoupaCamaracounda, Djibidione, Dinaky, Goudomp, Kataba 1, MandinaManjack, Niaguis, Nyassia qui peuvent être considérées comme les communes les plus affectées par le conflit.

Les populations originaires de ses communes avaient presque tous préféré traverser les frontières pour se retrouver soit en Guinée Bissau soit en Gambie où ils sentaient plus de sécurité. Malgré toutes ces tracasseries, une fois que ces réfugiés sentaient le calme revenir dans leurs milieux d'origine, ils prennent le risque de retourner chez eux bien. Ce retour était souvent éphémère. C'est en ce sens que monsieur S. Tamba explique en ces termes le déplacement de sa famille: *« Tout au début, mon papa avait été informé par quelqu'un que les militaires étaient en route pour l'arrêter. En effet, c'était l'époque des arrestations sans retour. Et, mon père avait eu la chance d'être emprisonné et libéré pendant trois reprises, il avait même fait la prison des 100 mètres carrés (Rebeuss) pour sa dernière arrestation. Donc, ce n'était pas sûr de se faire arrêter pour une quatrième fois. C'est dans ce contexte qu'il avait décidé de quitter son village pour sa sécurité ainsi que celle de sa famille. Par ailleurs, il était parti chercher un lieu d'abris provisoire et une semaine après il est revenu pour chercher sa famille. Ce jour coïncidait avec la date que l'armée a incendié le village de*

faghotte, un village qu'on accusait d'avoir un vieux rebelle qui avait recruté beaucoup de jeunes pour le maquis. Dès lors, plusieurs familles avaient pris la fuite vers un village frontalier nommé Ponte-Ross situé à deux kilomètres de la frontière avec la Guinée Bissau vers Boffa. En plus, il faut retenir que le déplacement était organisé avec des charrettes de bœufs et des vélos pendant les nuits. Les premiers à rejoindre mon papa étaient ma tante et trois de mes petits frères et sœur. Plus tard, ma grande mère à qui je dirai paix à son âme ; car je pourrais dire qu'elle est décédée à cause de la misère, ma maman, mon petit frère qui avait deux ans à l'époque et moi étions restés pour faire les dernières réglages et finir la récolte dans les rizières pour les rejoindre deux semaines après à Ponte-Ross où nous avons fait deux mois à la belle étoile avant de quitter pour aller vers Sao Domingos car mon papa ne se sentait pas en sécurité là où nous étions. Aussi, il disait que c'était trop enclavé et qu'il ne pouvait pas développer correctement son activité professionnelle dans cette localité ».

Il est nécessaire de constater qu'il y avait des allers et retours de la part des populations. Ces derniers après avoir trouvé un premier site de refuge revenaient en cachette voir si elles pourraient récupérer certains bagages laissés sur place. Cette situation se révèle par le témoignage d'une victime nommé M. S. Diédhiou, un jeune réfugié en Guinée Bissau, retourné forcée en 2006. Cet ex réfugié qui avait quitté son pays pour des raisons de survie explique qu'il avait été contraint de revenir chez lui. Cette contrainte se justifie par le fait d'être victime des accusations sa selon lesquelles communauté servait de base arrière pour les combattants en cas d'affrontements avec l'armée sénégalaise. En effet, suite aux affrontements qui opposaient l'armée bissau-guinéenne et alliés contre les combattants du groupe de Salif Sadio, sa communauté avait été contraint à l'obligation de revenir parce qu'il était mieux de revenir périr chez soi. Après ce retour spontané au village de Fanda plus précisément au quartier Arighala actuellement nommé HLM par le cadastre de la construction de l'habitation de retour en 2007, il explique comment ils avaient organisé le refuge vers la Guinée Bissau tout en insistant que c'était pour des raisons de sécurité. Ce déplacement avait eu lieu en Décembre 1991. Il avait été effectué avec des charrettes de bœufs, à pieds et des vélos comme moyens de déplacements. Par contre, s'ils n'avaient plus cette sécurité qui leur avait fait quitter leur nouvelle installation, l'ultime décision était de revenir mourir chez soi bien que le retour était plus difficile que le départ car ils avaient tout perdu par la spontanéité du départ en raison de l'ampleur de la menace à leur égard. En ces termes monsieur S. Diédhiou explique les motifs et les stratégies développées du départ jusqu'à l'arrivée à leur site de refuge bien qu'ayant expliqué en filigranes les motifs de leur retour non organisé:

« Nous avons décidé d'organiser notre départ vers la Guinée Bissau après avoir constaté que nos vies étaient en danger permanent. En effet, ce danger s'exprimait par le fait que nos parents étaient sous la menace des deux belligérants du conflit en Casamance. En l'occurrence les militaires de l'armée sénégalaise ainsi que les combattants du MFDC. Ces deux belligérants nous considéraient comme leurs ennemies. Cela s'exprime par le fait que nous subissions des répressions soit des militaires qui jugeaient nos parents d'être d'appartenance indépendantiste pour organiser des arrestations et des emprisonnements à Ziguinchor pour certains et au "100 mètres carré de Dakar pour d'autres". Ces arrestations qui avaient lieu dans les années 1990 avaient été accompagnées des menaces des combattants qui organisaient des réunions de sensibilisations pour appeler la population à adhérer à leur cause. D'ailleurs, à chaque fois qu'ils devaient organiser des réunions sous forme de meeting, ils les faisaient au niveau de l'école primaire de Fanda où ils appelaient tout le monde de venir y participer par force et leur exigeaient de faire des cotisations. Ces réunions s'organisaient dans les années 1991, années qui coïncidaient avec le premier cessez-le-feu qui prônait la libre circulation des partisans du mouvement et à la sensibilisation pour leur lutte d'une manière pacifique sans répression. Mais l'obligation de vouloir faire participer tout le monde faisait que la population ne se sentait plus en sécurité. En plus, nous habitons dans une zone de passage où les combattants passaient régulièrement pour prendre les pirogues et traverser le fleuve. En ce sens, à chaque fois qu'ils y traversaient les militaires venaient organiser des arrestations et ils défendaient que les villageois étaient des complices du MFDC, en les posant des questions sur le pourquoi ils ne les avaient pas averti. De même pour les combattants qui les menaçaient à leur tour d'être des complices de l'armée à chaque fois qu'il y ait des affrontements avec leurs adversaires. Bref, la décision de quitter le village avait été prise après avoir eu à dissuader les combattants qui traversaient leur village pour attaquer les militaires basés à Agniack. Cette dissuasion avait eu lieu à la date du 16 décembre 1991, date à laquelle nous avons quitté le village pour passer la nuit à la frontière pendant trois jours et en même temps déplacer nos bagages via les charrettes de bœufs et les vélos. Nous avons décidé de quitter parce que nous craignons les arrestations des militaires à nouveau car à l'époque les personnes arrêtées n'avaient pas de fortes chances de revenir et c'étaient le chef du quartier même qui était le premier à prendre départ car il avait déjà subi la prison car accusé d'être un partisan du MFDC. Néanmoins, nous avons pu amener tous nos matériels et la nourriture que nous avons à notre disposition parce que nous n'avons pas encore fini de faire toutes nos récoltes ».

En définitive, nous constatons la sécurité était la principale raison de mobilité de ses personnes déplacées ou réfugiées. Cependant, nous constatons des accusations portant sur la sympathie de part et d'autre que certaines personnes auraient eu pour l'un des belligérants. Donc, il est indéniablement nécessaire d'écouter les témoignages sur les positions des différents acteurs afin de pouvoir les rassurer pour ainsi faciliter le retour.

2. S'organiser dans la survie

La survie est incontournable pour chaque individu. En effet, à chaque fois qu'il y'avait un village déplacé, ces derniers se présentaient auprès du chef du village accueillant pour lui notifier leur présence. Le chef du village après les avoir installé quelque part bien que ça soit pour la plupart à la belle étoile renseignait les autochtones qui à leur tour leur venaient en appui pour la résolution du besoin alimentaire. Cette population toujours courtoise au début parce que personne n'avait jamais pensé que la fuite allait durer pendant toutes ces années leur venaient en aide en termes de compassion. La première aide était liée à la résolution des besoins primaires comme l'a défini Maslow. Par ailleurs, nous notons que ces personnes vulnérabilisées par le conflit en Casamance avaient développé des stratégies à leur tour pour se regrouper en groupe dans des villages de provenance et de préparer le peu de nourriture offertes par les autochtones afin de pouvoir permettre à chacun d'avoir au moins un repas dans la journée. Cette méthode était utilisée comme la première stratégie de satisfaction alimentaire pour assurer au moins un repas par jour. Ainsi, ces personnes réunies autour de l'essentiel avaient tout laissé de côté les contentieux précédents pour se regrouper et préparer ce peu qu'elles avaient obtenu de la population autochtone pour les accompagner. Pour illustrer cette information, monsieur L. Badji ex réfugié de Soumboudioum en Guinée Bissau nous explique comment ils avaient vécu dès leur premiers jours de vie en tant que réfugié par ces mots : *« Au début à notre arrivée, nous nous sommes organisés de telle sorte que nous puissions nous associer et prendre le repas ensemble selon nos provenances car nous nous sommes dit que ce n'était pas intéressant de préparer chacun dans son coin comme nous avons l'habitude de faire chez nous avec le peu que nous donnaient les autochtones pour que nous puissions tenir. Aussi, il faut savoir que cette organisation avait pour objectif de nous permettre de préparer ne ce reste que quelque chose à mettre dans nos ventre ensemble». Fondé sur la provenance, les ressortissants de Badème cuisinaient ensemble, ceux de Darsalam en faisaient de même, ainsi de suite car Soumboudioum était considéré comme le*

principal lieu de refuge. Ce village était le premier lieu de refuge pour la majorité des personnes de la zone qui n'avaient pas les possibilités d'aller vers Ziguinchor. C'était la principale porte d'entrée pour la population qui habitait dans cette zone frontalière ».

Plus la durée de séjour s'augmente, s'ajoutent de nouvelles stratégies pour la satisfaction des besoins primaires qui est une nécessité comme le dit Maslow dans la pyramide des besoins. Parmi ces stratégies de satisfaction alimentaire, nous avons la chasse en groupe, la cueillette de fruits et des aliments sauvages qu'ils consommaient et vendaient pour acheter du riz car les autochtones ne pouvaient plus tenir la charge du fait de l'imprévision. Bref, la nourriture a été un élément difficile à compenser pour la plupart des personnes en mobilité forcée surtout pour ceux du conflit en Casamance qui n'avaient presque pas bénéficié des accompagnements à temps réel des structures spécialisées dans ce domaine. Ce non accompagnement qui se justifie par le non existence de camps de réfugié respectant les normes internationale. En ce sens nous signalons qu'à part les espaces brutes qui les avaient été attribué par les chefs des villages accueillants en collaboration avec le gouvernement Bissau guinéen pour construire des abris provisoires sous forme de camps, il n'existait pas de camps officiel sauf celui de Jolmet aménagé trois ans après les déplacements en masse. Mais après le premier recensement effectué ; six mois plus tard, les réfugiés avaient bénéficié d'un accompagnement en riz, en mil, en huile, en pots de sardines, en moustiquaires, en couvertures, etc..., de la part du HCR. Cependant, l'accompagnement surtout en besoin alimentaire n'était pas régulier : une voir deux fois par an. Donc, cet accompagnement considéré comme insuffisant obligeait les réfugiés à demander aux autochtones de leur prêter des terres pour développer certaines activités agricoles et maraîchères de façon provisoire pour combler ce vide en termes d'alimentation. Pour certains, ils ont appris des professions adaptées à la zone. C'est le cas du jeune S. Diédhiou qui témoigne avoir exercé plusieurs activité pour accompagner son papa dans la gestion familiale. En ces termes, il disait : « *Comme nous étions habitués à l'autosuffisance, dès que l'hivernage se rapprochait, nous prenions la décision d'emprunter des terres pour y développer des activités agricoles. Cependant, noter que ces derniers nous utilisaient comme des esclaves car les champs qu'on nous prêtait, étaient bruts. C'était nous qui les rendions exploitable par nos propres matériels agricoles ainsi quelques-uns que nous avait donné le HCR pour accompagner cette activité économique de survie. Aussi, je la palliais avec les journées d'ouvrier en maçonnerie où je gagnais de l'argent que je donnais comme participation dans notre ménage. Après, quelque moment dans cette activité, vient un haoussa qui recyclait des sandales avec des fils de pêches*

et m'avait initié dans cette activité économique. Cette fabrication s'appelait 'taf-taf'. Le 'taf-taf' était une activité que j'avais développée pendant deux ans et je gagnais ma vie car quand je payais le rouleau de fil à 1500f, je parvenais à épargner 5000f à la fin de chaque rouleau. Et avec cette activité je subvenais au besoin de la famille car j'étais tout seul avec mon grand-père et sa famille et je partais dans les marchés hebdomadaires à l'occurrence celui d'Ingoré et de Bigène pour les recyclages des sandales. C'est de là-bas qu'une nouvelle opportunité m'était ouverte c'est-à-dire l'apprentissage du métier de chauffeur. Cet apprentissage était né par le fait que j'avais des relations d'amitié avec un apprenti chauffeur qui m'amenait souvent dans des marchés hebdomadaires et je ne payais pas le transport. De ce fait, quand je finissais mon travail ma conscience ne me permettait pas de rester les bras croisés quand ils chargeaient les bagages et je leur donnais un coup de main. Me voyant pouvoir surmonter les difficultés de cet apprentissage, mon ami apprenti me propose de venir travailler avec eux pour que je puisse apprendre ce métier. J'ai accepté la proposition car même le chauffeur était pour que je travaille avec eux bien que le véhicule avait déjà trois apprentis avec moi nous sommes retrouvés quatre. Et je dirais que c'est à cet ami bissau-guinéen nommé Bidan et son maître nommé Madjer que je suis devenu chauffeur ».

En somme, la nécessité de tracer les motifs et les stratégies développées dans les différents parcours empruntés par les victimes pour se mettre en sécurité, nous a permis de mieux appréhender le degré de vulnérabilité des victimes du conflit en Casamance. En effet, nous avons noté qu'en Casamance, la population contrainte de quitter avait choisi plusieurs modes de déplacements. D'abord, les familles avaient choisi de prendre la fuite vers la forêt où elles se sentaient plus en sécurité pour continuer le déplacement vers là où elle la plus accessible. Ensuite, nous pouvons dire que les difficultés notées durant les déplacements étaient causées par la spontanéité du départ dans presque toutes les familles. Donc, la situation obligeait que chacun essaye de chercher comment sauver sa vie.

Cependant, le plus grand problème constaté était lié à l'évacuation des enfants car non seulement les familles étaient pléthoriques en termes d'effectif mais également il y avait beaucoup d'enfants immatures incapables de se guider eux-mêmes et il leur fallait assistance des aînés. Enfin, nous notons que la survie était la chose la plus difficile pour eux ; bien qu'ils avaient bénéficié de l'assistance des autochtones mais vivaient avec beaucoup de manquements avant la venue de l'aide du HCR qui avait aussi été jugé de faible.

Chapitre II : INSERTION SOCIALE

L'insertion sociale est un processus qui nécessite l'appropriation des valeurs, des règles et des normes du système au sein duquel a lieu l'installation. Elle revêt plusieurs dimensions : habitation, culturelle, scolaire, santé, etc. En effet, nous notons que le concept d'insertion est indissociable du concept de socialisation car pour être inséré, l'être humain doit intérioriser un ensemble de valeurs, de normes, de règles communes. Cette intériorisation s'explique en termes de relation au sein du cercle familial, de l'espace scolaire et au fil des divers échanges avec autrui. Ces processus permettent à l'individu de trouver sa place dans la société, d'être inséré socialement. C'est en ce sens que Marc Lorient (2015)³¹, pour sa part, cite Durkheim dans la définition du concept d'insertion « *un groupe ou une société sont intégrés quand leurs membres se sentent liés les uns aux autres par des croyances, des valeurs, des objectifs communs, le sentiment de participer à un même ensemble sans cesse renforcé par des interactions régulières* ». L'insertion sociale revêt donc plusieurs dimensions, et désigne dans le cadre de notre recherche tous les processus mis en place pour toute personne en situation de déplacement forcé afin qu'elle puisse s'adapter à sa nouvelle réalité sociale. Un des objectifs par l'insertion sociale des déplacés et des réfugiés c'est de s'arracher à toute situation de vulnérabilité.

I. ACCUEIL

L'accueil est la première situation que tout individu sollicitant les offres d'un service est confronté. Il est perçu positivement ou négativement par le bénéficiaire. Pour ce qui nous concerne, il s'agira d'expliquer le mode d'accueil réservé à ces personnes en mobilité forcée à cause du conflit en Casamance. Ces derniers ayant quitté leur village d'origine pour des raisons de sécurité étaient confrontés à plusieurs difficultés. Ces difficultés étaient causées par la spontanéité du départ et un non avertissement des probables accueillants. En conséquence rien n'avait été prévu pour leur accueil. Donc, ces personnes qui se souciaient plus de leur sécurité étaient aussi dans l'obligation de devoir s'adapter à leur nouvelle situation tant en termes d'hébergement et de culture.

³¹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Insertion_sociale_et_professionnelle (le 20 mars 2017 à 9h 45min).

1. Hébergement

L'homme a acquis de la connaissance qui l'oblige de construire pour habiter en sécurité n'importe où, où le besoin se présente. Le conflit Casamançais est considéré comme un conflit à basse intensité (Marut, 2010). Cette affirmation du géo-politologue se justifie par le nombre de personnes tuées qui ne dépasse pas 1000 par an selon les règles standards. Pourtant, cette considération avait fait que beaucoup de personnes qui avaient effectué le déplacement au début des années 1990 n'avaient pas bénéficié d'un accueil standardisé par le système des Nations Unies pour les réfugiés. Par ailleurs, ils étaient obligés de trouver leur propre stratégie en collaboration avec la population accueillante plus particulièrement avec des chefs de villages. Ces personnes à la quête de sécurité choisissaient leur destination en termes d'accessibilité. Donc, une fois arrivées à destination, ils se présentaient au chef de village pour les réfugiés ou bien au responsable de famille pour leur hébergement. Il y a ainsi, un caractère spontané donc en conséquence il s'avère nécessaire de parler vulnérabilité des personnes déplacées de même que de celles des personnes accueillantes.

N'ayant pas prévu l'accueil d'un tel nombre de personnes qui pouvait varier de 5 à 10 personnes et parfois plus dans une maison prévue pour une famille, il était nécessaire de procéder à des réorganisations de l'espace de vie. Ceci nécessite aussi une réorganisation de l'installation car il n'était pas facile d'admettre de voir un être humain en difficulté et de ne pas lui venir en soutien. C'est en ce sens que des parents accueillants des déplacés étaient dans une situation de surcharge au sein des maisons. Ces surcharges se matérialisaient par l'augmentation du nombre de personnes dans les chambres qui se faisait par génération d'âge, parfois certains cédaient leurs chambres au plus âgés. Ces jeunes qui cédaient leurs chambres allaient trouver un lieu où aller dormir ailleurs car leurs chambres étaient occupées par des parents dont ils ne connaissaient pas leur date de retour. C'est en ce sens que monsieur I. Sané témoigne sur son hébergement en ces mots : *« Se basant sur les avantages de la solidarité, notre coutume nous avait permis de demander secours auprès d'un parent. En effet, nous avons fait recours aux liens de parenté pour nous en sortir. Chacun de nous était parti voir un parent pour qu'il le loge en attendant qu'il se débrouille avec ses petites activités pour trouver de quoi nourrir sa famille et de pouvoir prendre des engagements de s'installer ailleurs. Par ailleurs il faut noter que la spontanéité avait fait que nos familles d'accueils étaient arrangées en regroupant les plus jeunes à part de même pour les plus âgés et parfois même céder une chambre entière à la disposition d'un marié. Ces signes de solidarité*

s'étaient faits dans l'optique du provisoire car nous n'avions jamais pensé que notre mobilité allait prendre toute cette durée.». Par contre, nous comprenons que ces cessations qui se faisaient librement tout au début par le fait de la compassion avaient suscité plus tard des conflits. Si toute organisation sociale n'arrive pas à supporter des imprévus, ça ne sera pas l'exception sur les hébergements des déplacés et des réfugiés du conflit en Casamance.

Ces hébergements étaient devenus sources de conflits entre les autochtones et les allochtones. Les raisons de ces conflits étaient liées aux mésententes dues aux différentes perceptions de la vie sociale avaient engendré. Pour faire face à cette dislocation, les étrangers vulnérables étaient obligés de quitter soit pour louer, soit pour aller vers un autre endroit où se loger. Ces logements prêtés n'étaient pas toujours habitables car parfois ces maisons étaient inoccupées pendant des années ou bien même en chantier. Cependant, la situation obligeait à ces derniers de s'adapter. Bien que ces maisons soient inoccupées avant, les autochtones n'hésitaient pas de demander à être payer ou bien de réclamer la réparation immédiate en cas de problème. C'est le cas d'une maison qui avait pris feu à Sao Domingos en Guinée Bissau. Le propriétaire n'avait pas hésité de demander sa réparation totale au chef de famille qui n'avait même pas suffisamment des fonds pour se nourrir. Néanmoins, la solidarité mécanique comme le disait Durkheim a eu son effet pour l'ensemble des réfugiés de la zone qui s'étaient comportés comme des frères et en mettant à l'écart toutes les différences religieuses et ethniques pour réparer entièrement la maison.

Cette situation de défi à relever a suscité la naissance l'association des réfugiés ressortissant du Sénégal en Guinée Bissau. Association d'entre aide, de solidarité et de défense de leurs intérêts. En ces termes monsieur M. L. BADJI premier secrétaire général de l'association des réfugiés de la région de Cachéu et devenu président en 1996 jusqu'en 2006 avant son retour forcé explique l'historique de la création de ladite structure : *« L'histoire a commencé depuis qu'un problème d'incendie est arrivé à une maison prêtée à un de nos parents réfugié. En effet, le propriétaire ne pouvait pas pardonner et le contraignait de la réparer. Pour Faire à cette situation, nous nous sommes associés à la douleur de notre compatriote en se regroupant autour de l'essentiel pour réhabiliter entièrement la maison et de satisfaire l'exigence du propriétaire car nous sommes des étrangers qui cherchent sécurité. Bref, cette situation a été un des éléments phares qui a motivé tous les réfugiés casamançais en Guinée- Bissau plus particulièrement de la région de Cacheu à l'époque de se retrouver en association qui regroupe toutes les ethnies de la Casamance sans distinction de race et de religion pour défendre nos intérêts avec un président à la tête. Pour dire vrai, il*

y avait une entente de telle sorte que nous étions indivisibles quel que soit le deal programmé contre nous, nous parvenions à le contourner. D'ailleurs, c'est ce qui nous a facilité le contournement de l'idée de délocalisation vers Djolmet où se trouve un soit disant camp des réfugiés installé à l'intérieur du pays vers Cacheu. Nous avons rejeté cette offre car nous avons été déplacé de notre premier site de refuge pour nous demander de nous réinstaller dans un espace brut non défriché et que nous avons fourni nos propre efforts sans l'aide de quelqu'un pour abattre tous ces grands arbres et construire nos huttes. Deux ans plus tard, ils reviennent encore pour nous avancer les mêmes propos que d'avant. Nous nous sommes concertés et avons rejeté la décision car notre première expérience nous a servi de leçon. Par conséquent, ils ont décidé de suspendre toutes les aides qui nous liaient avec le HCR. Même sur le plan de l'éducation de nos enfants avec les écoles mises en place en abris provisoires en attendant leurs constructions qui étaient en cours et enseignées majoritairement par les jeunes réfugiés volontaires ont été arrêtés. Il faut noter que cette situation de délaissement a commencé au début des années 1996. En sommes, l'histoire nous a donné raison car les parents réfugiés qui ont fait la dure tête pour partir avaient subi les conséquences d'être délaissées et ont fui le camp et retourner soit dans leur premier lieu d'accueil ou rentrer quelque part au Sénégal. Ils avaient préféré d'assumer les conséquences des difficultés de chez eux».

Donc, cette situation portant sur les stratégies développées pour l'hébergement imprévu de part et d'autre, les réfugiés l'avaient vécu autrement. Dès lors, nos lectures nous ont permis de comprendre qu'en Guinée Bissau le H.C.R avait recensé 6500 réfugiés parmi lesquels seul 700 ont été logés dans un camp. En effet, pour faire face à ce besoin d'hébergement dans cette situation de déplacements spontanés, (GUEYE, 2017) nous explique la stratégie développée : « *Etant persécuté des deux côtés, les populations de ces villages n'ont trouvé comme unique solution de partir vers Ziguinchor ou les pays limitrophes, dans l'optique d'y trouver une stabilité sociale et économique, (...). Le H.C.R estime plus ou moins à 5500 réfugiés en Gambie et 6500 réfugiés recensés tout au long de la frontière avec le Sénégal, seul 700 sont dans un camp géré par le H.C.R. Tous les autres vivent de façon autonome soit dans des familles d'accueil auxquelles ils sont apparentés, soit ils s'installent sur des terres prêtées par les villageois bissau-guinéens. Cette catégorie de déplacés non gérée par le H.C.R est sujette à des formes d'exploitation sévères de la population accueillante».*

Par ailleurs, certains réfugiés bissau-guinéens qui résidaient à Baraka Mandiokapar la voix de M. P. GOMIS porte-parole actuel de la fédération des réfugiés sénégalais résidants dans la région de Cachéu en Guinée Bissau communément classifiés comme des réfugiés ruraux témoigne sur les accompagnements : « *Nous avons bénéficié d'accompagnement en vivre tout au début par l'appui des autochtones et plus tard par le HCR. Ces vivres étaient composés de riz, d'huile, de cornes bœufs et aussi le HCR avait soutenu quelques-uns en tentes pour leur permettre d'avoir là où s'abriter mais pas pour tout le monde car en avions pas bénéficié et dormions à la belle étoile avant de construire des huttes ou abris provisoire.* ». Pour ce dernier, le sommeil à la belle étoile est la voie choisi en attendant de construire des huttes.

Cependant, pour certains l'hébergement avait été appuyé en draps, en moustiquaires, en huile, entôles³², etc., par le H.C.R. Ainsi, nous signalons que nos recherches sur terrain affirment que quelques pères de familles réfugiés à Sao Domingos avaient bénéficié de ce nombre tôles lors de leur premier don en termes d'accompagnement pour au moins pouvoir sécuriser son habitat. C'est en ce sens que ce don leur avait permis de réfectionner certaines parties délabrées des maisons prêtées de même que leurs portes. Ce nombre de tôles donné a été jugé insignifiant par ces bénéficiaires. Cependant ces derniers s'étaient adaptés à la situation et avaient utilisé comme stratégie le regroupement des tôles par famille pour abriter au moins deux familles. Aussi, chaque famille se débrouillait en son sein pour que qu'il ait le maximum de personnes par chambre. C'est en sens que M. S. Diédhiou nous expliquait des conditions de leur hébergement par le chef du quartier Pilum à Sao Domingos nommé Sana Mané. Ce monsieur s'exprime en ces termes : « *Nous étions arrivés à Sao Domingos avec tous nos bagages et même nos animaux dont nous avons par la suite tous perdus par le fait de l'adaptation ainsi que des vols effectués par la population autochtone particulièrement par les balantes (manodje). En effet, le chef de quartier après nous avoir accueillis avait informé aux autorités locales qui étaient venues nous recenser pour avoir un aperçu sur notre effectif. Elles nous avaient donné des aides sous l'accompagnement du HCR et du PAM. Ces accompagnements étaient composés de riz, d'huile, des pots de sardines, des pots de carnes bœufs, des moustiquaires, des couvertures, 20 tôles par familles pour accompagner la couverture des toits des maisons qu'on nous avait prêtées. Cependant, il faut noter que nous nous étions organiser de telle que nous nous cotisions pour préparer à manger en groupe* »

³² Les 20 tôles étaient le nombre de tôles remis en appui pour accompagner la mise en place des premières nécessités pour la sécurité au niveau des habitats. C'est-à-dire pour la réfection des portes, des fenêtres, presque tout le nécessaire pour la sécurité.

comme nous venons du même village. Aussi, nous étions là pour des raisons non voulues ». Cette situation d'hébergement est accompagnée avec beaucoup de difficultés. Ces difficultés se justifient par ce témoignage de monsieur I. Mané réfugié à Sao Domingos : « A Baraka Mandioka, premièrement, lorsque nous étions arrivés c'était une nuée de population regroupée dans ce village. J'étais très jeune à l'époque mais je pense que les démarches ont été menées entre nos papas et le chef de village. C'est un peu difficile à confirmer mais logiquement ça devrait être le chef de village. Aussi pour ce qui concerne les nuits, nous les passions à la belle étoile. C'était trop difficile pour nous car il y avait nos récoltes que nous avons laissées dans les champs pour fuir. Concernant l'hébergement pour la couverture de toits, la chance d'accès à la paille était difficile mais disponible à cause de la saison sèche. A cet effet, nous ne pouvions pas fausser de paille à partir des rizières de Guidel où nous avions l'habitude d'en chercher à cause de l'insécurité de l'autre côté de la frontière. Donc, nous étions obligés de partir fausser de la paille dans un village bissau-guinéen nommé Polao di Lion. Le transport de cette paille se faisait avec beaucoup de difficultés qui s'expliquaient par un manque de moyens financier et l'absence de structures d'accompagnement et c'était dans ces huttes là où nous étions logés jusqu'à se séparer un à un vers une nouvelle destination où chacun se sent mieux avec sa famille ».

L'hébergement a évolué depuis le début des années 2000 avec la mise en place des programmes d'appui par les ONG. Parmi ces ONG, nous pouvons citer le PRAESC, le CRS, l'AFRICARE, le CICR, etc..., qui ont été complétées par une Agence nommée ANRAC que l'Etat du Sénégal a mis en place en 2004 après les accords de paix avec le MFDC dans l'objectif de superviser toutes les actions menées par les ONG pour la Casamance. Cependant, des problèmes de coordination ont été constatés entre les ONG et l'agence mise en place par l'Etat avec comme mission principale la réparation des frustrations. Ce dysfonctionnement de la mission de l'ANRAC peut s'expliquer par le fait que l'agence n'a pas suffisamment de moyens qui lui permettront de pouvoir contrôler ces ONG de manière indépendante. Aussi, nous ajoutons que ces ONG ou agence ont eu à mener des activités pour l'accompagnement de la construction ou reconstruction bien que les offres soient parfois jugées insuffisantes par les bénéficiaires. Aujourd'hui, l'ANRAC médiatise ses cérémonies allant dans le cadre de l'accompagnement des personnes vulnérables pour que tout le monde puisse comprendre qu'il y a des actes qui sont en train d'être réalisés dans ce sens.

En sommes, nous notons que plusieurs types de stratégies avaient été développés pour s'assurer l'hébergement. Cette obligation de se trouver une stratégie d'hébergement avait été influencé par le manque d'existence de camps en Guinée Bissau bien que le H.C.R y avait créé un camp plus tard à Djolmet que les réfugiés avaient refusé de rejoindre parce qu'ils rêvaient toujours de retourner chez eux. Or, les règles de prise en charge et de considération d'une personne en tant que réfugié régissent que ces derniers doivent être logés au moins à une distance de 50 kilomètres de ses frontières de départ. Bref, la prise en charge de ces derniers avait fait défaut car le HCR ne pouvait pas répondre à leur attente bien que les efforts étaient en train d'être fait pour leur accompagnement.

2. Culture

On partira de la définition de la culture comme un ensemble de phénomènes matériels et idéologiques qui caractérisent un groupe ethnique ou une nation, une civilisation, par opposition à un autre groupe ou à une autre nation; pour aborder ce titre. En effet, les populations en mobilité forcées avaient quitté leurs villages avec des acquis sociaux. Ces acquis sont parfois différents de ceux de la population d'accueil. Mais n'oublions pas que les analyses historiques ont montré que les peuples de la Casamance ont des liens très proches avec ceux de la Guinée Bissau et de la Gambie. Néanmoins, c'est la colonisation qui les a séparés parce que ceux sont ces mêmes peuples qui formaient l'empire du Gabou (Meguelle, 2013). Donc, il nécessite une acceptation de l'autre pour mieux faire face à cette nouvelle vie. Bien que ces peuples ont pour la plupart des proximités culturelles par leur histoire et leurs origines ethniques. Par ailleurs, cette unité d'appartenance historique a été dissociée par la géopolitique coloniale qui a retracé les territoires pour créer des mêmes peuples dans des Etats différents, avec certes des civilisations différentes selon les acquis hérités de leur pays colonisateur. Aussi, il est nécessaire de souligner la notion de culture pour des réfugiés du conflit en Casamance qui pour la plus part s'étaient dirigés vers la Guinée Bissau et la Gambie. Ces deux pays frontaliers avaient été colonisés respectivement par les portugais et les anglais. Ce choix n'est pas basé uniquement sur la proximité des frontières mais aussi sur les liens socioculturels car les populations de ces deux pays appartenaient au grand empire du Gabou. L'appartenance à cet empire a fait que l'aspect culturel pose peu d'obstacle et facilite la coexistence pacifique entre les communautés parce qu'on rencontre parfois même des pratiques mixtes au sein d'une même famille. Cependant, nous ne devons pas oublier que ces pays ont rallié certaines conventions et chartes qui prohibent certaines pratiques culturelles.

Parmi ces pratiques nous pouvons citer l'excision qui est pratiquée par des communautés telles que les diolas, les mandingues, les peuls, etc. C'est à ce sens que M. O. Manga donne ce témoignage à propos de la liberté culturelle dans son pays de refuge par ces mots : « *Nous n'avons pas de problèmes pour exercer nos pratiques culturelles. Premièrement, concernant nos heures de prières, nous les respectons et les pratiquons librement bien que nous soyons entourés d'animistes et chrétiens. Néanmoins, nous n'avons pas construit de mosquée mais personne ne nous a jamais empêchés de prier. Deuxièmement, nous pratiquons librement toutes nos activités culturelles telles que la danse de tambour, le Kankourang, le kumpo, etc. Par contre, nous n'osons pas organiser des cérémonies d'initiation des filles car le pays a ratifié la charte portant sur son interdiction est interdite sinon celle des garçons est pratiquée librement quand le besoin se fait sentir* » (c'est confus ; à reformuler) . Cette stabilité culturelle est même soutenue par M. L. Manga (2009) qui dit en principe que le conflit casamançais n'a aucun rapport avec l'aspect ethnique parce qu'il y a une acceptation interculturelle par les langues et les pratiques.

L'aspect culturel est stabilisé par l'interconnexion linguistique. En effet, en Casamance nous rencontrons rarement de personnes qui ne comprennent pas d'autres langues que leur langue maternelle. Chaque individu parle au moins deux langues différentes. Ainsi, la justification portant sur les origines des individus illustre plus sa facilité d'intégration. Ce fait n'a de sens que dans l'identification des individus au cours de laquelle, nous constatons qu'à chaque fois qu'un individu demande l'identification de l'autre, la suite sera celle de ses origines parentales. Dès lors, cette interrogation crée une ouverture et fait découvrir les liens méconnus même s'il n'y avait pas les mêmes nationalités. En Guinée Bissau, la majorité des réfugiés rencontrés sont des diolas et des manjacks des villages frontaliers. Ces personnes avaient des rapports de parenté avérés et des pratiques culturelles identiques avec les populations accueillantes. Cette proximité ethnique favorise la cohésion sociale et un accueil acceptable. D'ailleurs, monsieur P. GOMIS témoigne en ces termes: « *Pour nous il n'y avait pas de problème d'intégration car le village d'accueil était un village manjack. A cet effet, il y avait moins de problèmes parce qu'on se comprenait et par la langue ainsi que par la culture. Bref, on ne pouvait pas dire que nous étions intégré à 100% mais il y avait moins de problèmes avec les autochtones*».

En définitive, nous constatons que l'intégration culturelle ne posait pas beaucoup de problème car les témoignages des différents intervenants l'illustrent. Cependant, la seule

difficulté rencontrée est la non organisation de certaine initiation surtout celle des femmes qui ne rime pas avec le respect du droit international qui le juge comme un viol violence.

II. INTEGRATION

L'intégration englobe tous les points qui participent à la pacification des relations entre les autochtones et leurs hôtes. En effet, si nous prenons comme cas des écrits des auteurs tels que G. Simmel (1995) qui nous montre en principe que l'intégration se fait sentir que dans les différentes interactions que nous tenons avec les individus en société. Comme tout individu qui entre en interaction avec une communauté différente de la tienne risque des conflits. C'est le cas de ce témoignage de monsieur O. Manga sur les obstacles de leur intégration en ces termes : « *Il y en a certain parmi nous qui ont des difficultés. En effet, nous qui sommes à Athinthia, nous n'avons aucun problème d'intégration. Par contre, vous pouvez constater ailleurs des problèmes entre les réfugiés et les nationaux. Ces problèmes sont issus des conséquences nouvellement engendrées par l'ONG PLAN INTERNATIONAL dans l'accompagnement pour l'insertion économique. Les causes de ce conflit sont nées par le don d'accompagnement pour les réfugiés que l'ONG remet aux autochtones. Par la suite pour que les réfugiés partent auprès de ce dernier pour le récupérer. Or, cette situation tend à les mettre en mal avec les autochtones car l'accompagnement était réservé en grande partie pour les réfugiés. Donc, cette ONG qui est à l'origine de la mésentente car elle pouvait permettre aux réfugiés de gérer ce qui leur revenait de droit. Par contre, c'était tout à fait le contraire pour les nationaux qui ont pensé que la primauté leur revenait même si en tant que réfugié ne pouvions pas développer nos activités sans les nationaux car nous ne possédons pas de terre pour y exercer indépendamment nos activités maraichers. Bien que lors de la remise de l'accompagnement l'ONG avait précisé que les 80% du don appartenait aux réfugiés et les 20% aux nationaux* ». Bref, le fait intégration englobe plusieurs aspects parmi lesquels, nous allons signaler l'éducation et la santé qui occupent des tournants incontournables.

1. Education

Pouvant, se définir comme l'action d'élever, de former un enfant, un jeune homme, une jeune fille, de développer ses facultés intellectuelles et morales, etc., est un aspect à ne pas négliger dans le cadre des déplacements forcés. En effet, les enfants sont les premiers à

intégrer les réalités d'une nouvelle communauté. Mais cette intégration pourrait susciter des acquis qui ne sont pas favorable à la communauté d'appartenance. Donc, il faut mettre en place des stratégies de conservation bien qu'il n'est pas prohibé de s'ouvrir aux autres. C'est en ce sens que l'école est considérée comme un pont focal pour le développement des facultés intellectuelles et morales situant son appartenance à un Etat. Pour les enfants des réfugiés du conflit en Casamance deux stratégies ont été développées par les pays d'accueil. Ces stratégies sont mises en place en collaboration avec les institutions internationales et qui recommandent le droit à l'éducation pour les enfants avaient permis de mettre en place des écoles françaises pour les réfugiés en Guinée Bissau ou bien d'intégrer des écoles portugaises pour ceux qui avaient des relations avec des enseignants. Par contre pour ceux qui étaient en Gambie l'alternative était d'intégrer l'enseignement gambien (anglais) ou bien de payer dans des écoles françaises qui sont pour la plupart installées dans les centres urbaines et non pas dans les zones frontalières où se situaient la majorité des réfugiés. Néanmoins, l'accompagnement n'avait pas continué en Guinée Bissau. Cet arrêt est dû aux exigences sécuritaires de reconnaissance comme réfugié qui disent qu'il faut s'installer au moins à 50 kilomètres de ses frontières d'origines, avait fait que le HCR, principale institution de prise en charge des réfugiés en collaboration avec l'administration bissau-guinéenne de proposer la de vouloir les délocaliser vers l'intérieur. Mais les réfugiés avaient rejeté la proposition parce qu'ils argumentent d'avoir subi des conséquences de non-assistance lors de leur première délocalisation des premiers zones d'accueil plus proche de la frontière vers quelques kilomètres à l'intérieur. C'est en ce sens que cette seconde proposition de délocalisation avait pour conséquence la suspension de toutes les aides en rapport avec les réfugiés. Aussi, de l'arrêt immédiat de leur accompagnement dans le cadre de la scolarisation des enfants des familles de réfugiés à partir de janvier 1996. La conséquence la plus sensible était la perte de ce droit à l'éducation bien que ces enfants avaient fui pour des raisons de sécurité mais rêvaient toujours de revenir au pays pour servir leur nation. Par contre, certains parents avaient trouvé des stratégies pour envoyer leurs enfants aux parents qui avaient la chance d'être dans des zones non déplacées ou bien même dans des centres urbains du pays pour qu'ils puissent continuer leurs études. Bien que cette stratégie soit trouvée pour contourner l'exigence du HCR, beaucoup d'enfants étaient victimes du retard ou bien de non scolarisation. Aussi, certains parents étaient obligés d'inscrire leurs enfants dans l'enseignement portugaise qui demande beaucoup de moins surtout quand on compte faire des études approfondies. Il faut noter que la Guinée Bissau compte qu'une seule université publique en droit et où la mensualité coûte 25000f par tête. Par conséquent, un enfant d'un

réfugié sera dans des difficultés de pouvoir supporter cette charge financière. En ce sens, monsieur P. Gomis actuel porte-parole de l'association des réfugiés en zone rurale composée de 32 villages mise en place en 2007 et qui compte 3383 adhérents en 2013 avec des cartes de réfugiés, témoigne en ces termes : *« Lors du départ, je faisais le CM2. En effet, pour des raisons du déplacement j'avais perdu cette année scolaire. A cet effet, j'avais repris mes études en 1992 et ensuite aller passer mon examen de CFEE et celui du concours d'entrée en sixième au centre Ibou Camara de Ziguinchor. Par ailleurs, il faut noter que nous avons pris le risque de faire la navette entre Baraka Mandioka et BindialoumManjack pour étudier parce qu'il y avait une petite accalmie à la fin de l'année 1991. Cette accalmie nous permettait d'aller chaque matin et de revenir le soir. Ces allés et retours n'avaient plus eu lieu depuis la fin de l'année 1992 jusqu'à nos jours car tous le village avait été délogé. D'ailleurs, c'était l'une des raisons qui nous avait poussé à passer l'examen au centre Ibou Camara où j'avais réussi et faire la sixième à la troisième au CEM Tété DIADHIOU. J'avais eu mon BFEM et aller au lycée où j'avais étudié jusqu'en classe de première et après arrêter les études »*. Ce témoignage nous permet de justifier que certains enfants des réfugiés avaient bénéficié des soutiens parentaux pour continuer leurs études. Par contre d'autres n'en avaient pas bénéficié parce qu'ils n'avaient même pas de papiers justificatifs d'actes de naissance du fait de les avoir perdus par la spontanéité du départ. Il faut montrer ici que ce problème de papier est à l'origine de beaucoup d'exclusion d'enfants en classe d'examen.

I. Mané qui était un jeune à qui les parents avait développé des stratégies pour lui permettre de continuer ses études en lui permettant de rester chez son frère à Ziguinchor. Ce dernier a réussi poursuivre ses études et est devenu instituteur bien qu'il passait tous ces vacances en Guinée Bissau pour les accompagner dans les travaux champêtre. Ce réfugié peut être considéré comme un pratiquant du « navétanat » et souligne l'existence d'une école française pour les enfants des réfugiés qui a été fermé après le refus des réfugiés de se conformer. Il le dit en ces termes *« A Baraka Mandionka, il n'y avait pas d'école. En effet, le HCR avait mis une à la disposition des réfugiés à Sao Domingos qui devrait enrôler tous les villages occupés par les réfugiés qui se trouvaient au tour de cette ville. Cependant, quelques années plus tard, le HCR envoie un décret pour la délocalisation des réfugiés qui occupaient des espaces non loin de la frontière. Le HCR argumentait que cette délocalisation avait pour objectif de se conformer aux normes établies pour la sécurité des réfugiés. Donc, le respect du nombre de kilométrage recommandé pour la distance de 50 kilomètres de ses frontières d'origine, le HCR demande aux parents d'aller à Diolmet dans le Canchungo mais la*

population réfugiée avait refusé parce qu'elle disait que ce déplacement ne l'arrangeait pas. Bref, c'est cette demande qui avait fait que le HCR avait arrêté ses actions sur l'éducation. Aujourd'hui, ce bâtiment de quatre salles qui avait été construit pour les réfugiés est utilisé par l'Etat bissau-guinéen pour son éducation en la transformant en lycée. L'enseignement se faisait par les jeunes recrutés comme des volontaires pour l'encadrement de leurs frères. Par contre, pour ces volontaires, je ne peux dire les critères sur lesquels ils se sont fondés ou diplôme pour les recruter». Ce témoignage, nous fait comprendre que l'éducation des enfants déplacés est toujours accompagnée de difficultés. D'abord, ces difficultés qui s'expliquent par le bénévolat suscitent des échecs pléthoriques. Ensuite, la faiblesse du niveau des encadreurs qui n'ont presque pas subi de formation pour enseigner avec des niveaux d'étude faible en est une des conséquences à signaler.

Mesurer l'ampleur des conséquences du déplacement pour les enfants doit aussi se faire en termes d'obtention de place dans des écoles qui se trouvent dans des nouveaux sites d'accueil. Pour ce qui concerne les déplacés, d'autres avaient perdu des années d'étude au même titre que les enfants des réfugiés pour faute de place, même si les directeurs d'écoles collaborent avec l'administration pour que ces dernières soient acceptés par les enseignants et de mettre les classes en surnombre. Cependant, nous constatons un recul du niveau d'étude des enfants dans la région car les enseignants ne pouvaient plus encadrer ces derniers tels que les règles le définissent. Aussi, le traumatisme vécu par ces enfants pendant le déplacement les affecte, bien qu'il existe des structures telles que le CICR, l'USAID, l'ENDA, le CRS, l'Unicef, l'Africare, etc., qui ont beaucoup accompagné l'éducation de ces enfants en donnant des appuis aux écoles en termes de matériel d'équipement, de construction des blocs sanitaires et bâtiments. Monsieur SANE, un parent déplacé qui explique les difficultés et les stratégies développées pour l'éducation de ses enfants en ces termes : *« Pour ce qui est de la scolarisation de mes enfants, c'était un peu difficile car nous n'avions pas de moyens financiers pour leur payer des études. Aussi, il y avait un problème de place pour pouvoir les accueillir dans les établissements locaux. En ce sens, lorsque j'ai constaté qu'ils risquent d'arrêter les études, j'ai trouvé l'alternative de les envoyer au village pour qu'ils y continuent leurs études. Bref, je rends grâce au bon Dieu car ils avaient été insérés au village. Aujourd'hui, grâce à cette stratégie l'ainé a pu obtenir son bac et orienté à l'université de Ziguinchor où il a obtenu sa licence en tourisme».*

2. Santé

La santé peut être définie selon l'Organisation Mondiale de la Santé « OMS » comme un bien-être physique, moral et mental. En effet, pour ce qui concerne les populations vulnérabilisées par le conflit en Casamance, nous ne pouvons taire cet aspect. Ces populations qui ont quitté leur domicile dans des conditions aussi spontanées mériteraient d'avoir un espace d'accompagnement sanitaire adéquat car pour la plupart de ces déplacés ou réfugiés. Pourtant, sur le plan sanitaire, il n'y avait aucun accompagnement.

Il n'existe pas de structures respectant les normes internationales telles que définies dans les textes de fonctionnement du HCR. De ce fait, pour faire face à cette situation de vulnérabilité, les populations réfugiés ou déplacés prenaient en charge leurs propres soins. Si nous nous référons à la définition de l'OMS de la santé qui est « *un bien-être physique, mental et moral* », nous pouvons dire que le type de déplacement subi par cette population a un impact psychique qui affecte le moral et le mental de ces populations qui n'ont jamais rencontré une délégation spéciale du gouvernement sénégalais. Néanmoins, ces populations s'auto-prenaient en charge bien que les hôpitaux leur furent ouverts mais n'avaient pas suffisamment de moyens financiers. P. GOMIS explique sur leur auto-prise en charge médicale en ces termes : « *Pour cette question ce n'était pas totalement ressentie car nous n'avions jamais vue une équipe médicale se déplacer pour venir s'enquérir de notre situation sanitaire. Par contre, quand nous avions une personne malade, nous nous débrouillions avec nos propres moyens pour aller se faire soigner à l'hôpital de Sao Domingos et nous gérons cette prestation nous-mêmes sans aucun appui de quiconque* ». Ce témoignage nous permet de dire que les premières années de déplacements ont été trop dures pour la population casamançaise. Tout individu sans moyens économiques ni accompagnements sociaux aura toujours des problèmes pour s'assurer une bonne santé. En outre, cette vulnérabilité en termes de santé avait créé des familles orphelines. Pourtant, l'Etat bissau-guinéen confirme avoir mis en place une structure chargé de la réinsertion socio-économique des réfugiés. Aussi, la collaboration de la Guinée Bissau avec le HCR dans le volet de la santé et avec celle de la nouvelle association des réfugiés ruraux en Guinée Bissau créée en 2007 a permis aux réfugiés de la zone d'avoir la chance de bénéficier d'un accompagnement en santé. Il ne faut pas perdre de vue que l'ONG AFRICARE à son tour a aussi pris en charge cette doléance incontournable pour certaines personnes qu'elle juge plus nécessiteux. En ces termes monsieur O. Manga porte-parole adjoint de l'actuelle association des réfugiés ruraux rencontré le 20 juin 2017 lors de la

cérémonie de commémoration de la journée internationale des réfugiés organisée à Sao Domingos témoigne sur l'accompagnement insignifiant selon lui et confirme pour celui des réfugiés urbains: « *Ils venaient juste de dire qu'ils accompagnent des réfugiés dans le cadre de la santé ! Peut-être que ça soit pour ceux qui sont dans la capitale parce que ces derniers ne se laissent pas faire dans la revendication de leur droit. Par contre, pour ce qui nous concerne non. Nous qui sommes en zone rurale, je répète encore par non car même moi qui vous parle je souffre des problèmes gastriques mais faute de moyens je ne peux pas aller me faire soigner. Même si je partais à l'hôpital, ils ne vont même pas me regarder. Il y avait un moment le ADRA avait essayé de nous accompagner avec des maigres moyens. Cet accompagnement avait été facilité par un jeune manjack de chez nous que je connaissais. Bref, je ne pourrais pas vous indiquer exactement un malade réfugié qui a été soigné par une structure quelconque* ». Nous pouvons retenir qu'il y a une double considération des réfugiés en Guinée Bissau. Cette considération se justifie par un bon accompagnement des réfugiés logés dans la capitale au détriment des ruraux. Donc, il est nécessaire de réparer cette frustration car ils sont tous des victimes du conflit.

Donc, les autorités bissau-guinéennes confirment que leur collaboration avec l'ADRA par les moyens HCR leur a permis d'équiper et de réfectionner l'hôpital de Sao Domingos pour faciliter l'accès et la mise en place d'un plateau technique acceptable. Cependant, les bénéficiaires réclament une considération sur leur sort car ils ne sentent pas cet appui.

Au terme de cette analyse nous avons retenu plusieurs aspects qui régissent l'insertion sociale de ces personnes vulnérabilisées par le conflit en Casamance. En effet, nous notons que la direction à emprunter était souvent influencée par deux critères qui étaient la proximité et la parenté. C'est en ce sens que nous allons vous exposer la monographie de la famille Mendy pour résumer le processus d'insertion sociale qui nous est identique pour les réfugiés de ce pays à part quelques exceptions. En effet, monsieur D. W. Mendy est réfugié manjack qui a quitté son village de Bindialoummanjack en 1991. Son village est situé d'environ de 1,5 kilomètre de la frontière entre le Sud du Sénégal à la frontière Nord de la Guinée Bissau plus précisément dans le secteur de Sao Domingos. Ce père de famille est affecté par le conflit en Casamance comme beaucoup de villageois de la zone en avaient souffert. Par ailleurs, nous retenons que monsieur Mendy est responsable d'une famille composée de 15 personnes. Ce dernier avait senti la nécessité de quitter son village frontalier et situé dans une zone de combat entre les militaires du Sénégal et les combattants du MFDC pour des raisons de sécurité. Ce départ avait été organisé parce qu'il craignait la sécurité de sa famille du fait de la

proximité géographique avec des champs de combats qui opposaient les deux belligérants. Ce départ s'est fait à pied et à vélo pour le transport des matériels moins lourds vers Baraka Mandioka, un village non loin du tien. Bref, nous constatons que le choix de cette destination est motivé par la proximité frontalière et parentale qui le lie avec la chef de ce village. En guise d'illustration monsieur D. W. Mendy disait qu'il avait un lien de parenté très solide avec le chef du village car son papa l'avait accueilli à son tour lors du conflit de libération de la Guinée Bissau face aux colons portugais de 1962 à 1974. Aussi monsieur Mendy soutenait que le principal facteur moteur de son départ vers ce village était l'insécurité liée aux engins de guerre et à la proximité avec les champs de combats.

En outre, nous signalons que ces départs étaient lourds de conséquence car il n'est pas facile de quitter son village d'origine de manière involontaire pour se retrouver chez quelqu'un de manière imprévue ou spontanée. Pour étayer le poids des conséquences, monsieur MENDY argumente en ces termes : *« ce départ m'a créé une situation de précarité que je n'ai jamais rêvé. Si je le dis c'est parce que je ne pouvais pas me déplacer ni avec mes terres, ni avec mon verger et beaucoup de mes animaux que j'ai perdu par la mort du à la transhumance et pour certain que je ne pouvais pas amener avec moi. Bref, cette situation s'ajoute celle de l'inactivité de pouvoir vaquer à mes activités professionnelles car je suis peintre de métier »*. En plus, un second mouvement a lieu en 1995 pour des raisons de sécurité et encore en zone de combat où l'avion nommé 'rally guerrier' de l'armée du Sénégal faisait souvent la ronde avec des bombardements. Cette situation l'avait obligée d'effectuer un second départ de Baraka Mandioka vers Mandina un autre village bissau-guinéen plus éloigné de la frontière où il réside depuis lors jusqu'à nos jours avec toujours des difficultés socio-économiques assez remarquables car il ne peut plus développer correctement ses activités telles qu'il les souhaite du fait de l'in-appropriation foncière.

Aussi, nous ajoutons que Monsieur Mendy a subi une précarité sociale comme beaucoup de réfugiés. D'abord, il faut comprendre qu'au premier site de refuge Monsieur Mendy n'a pas pu amener tout son matériel et certains de ses animaux avec lui car les conditions du déplacement ne lui étaient pas favorables. Aussi, il avait perdu beaucoup d'autres animaux sur place à cause des conséquences de la transhumance. En plus, le fait de la surpopulation au sein de sa famille d'accueil avait fait que certains d'entre eux dormaient à la belle étoile, aussi bien que la précarité nutritionnelle. Pour réduire cette situation Monsieur Mendy a choisi de se rabattre vers l'agriculture pour subvenir à ses besoins. Mais la situation semblait aussi compliquée parce que Monsieur MENDY n'était pas propriétaire de terres. Dès

lors, il fait un prêt de champ dès sa première saison de pluie en pays de refuge auprès du chef de village qui le lui avait accordé si bien que ça soit un champ brut qu'il avait défriché lui-même. Par contre, il souligne que ce prêt était une exploitation à son égard « *je suis ouvrier et le propriétaire est jardinier car je défriche après avoir abattu tous les grands arbres pendant deux ans plus tard, il commence à y implanter et je subis comme conséquence de reprendre le même processus deux à cinq ans plus tard car la culture a besoin du soleil pour faire la photosynthèse* ». Cette exploitation avait été favorisée par le fait qu'il n'avait jamais pensé que son refuge allait duré aussi longtemps que ça pour penser sur les conséquences de cette exploitation à temps réel. L'arrivée massive des réfugiés en provenance du Sénégal en 1992 vers ces villages considérés comme des lieux de chute pour ces personnes vulnérabilisées par le conflit et le déplacement forcé des villages environnants, a motivé le HCR à entrer en collaboration avec l'administration bissau-guinéenne de faire les recensements pour les nouveaux arrivés pour se conformer aux normes établies par l'organisation des nations unies (Organisation des Nations Unies) pour les personnes vulnérabilisées par les conflits en termes d'appuis. Mais, pour lui, c'était un rêve de se voir être accompagné par cette institution car il ne pouvait pas en bénéficier par mal chance. Ce non accompagnement a été argumenté selon lui comme une « *négligence de sa situation sociale* » du fait qu'il soit venu un an avant le départ massif. Donc, il n'était pas considéré comme réfugié à l'époque. Cette situation avait suscité des interrogations auprès de ces autorités auxquelles il avait demandé des explications pour sa non prise en charge. Ces autorités avaient défendu que le nom de sa famille ne fût pas dans la base des données des personnes retenues pour bénéficier de leur accompagnement. Or tout le monde le reconnaissait comme un réfugié. En termes de solidarité ses parents réfugiés bénéficiaires des appuis et le chef de village lui offraient des vivres de temps en temps bien qu'ils n'en recevaient pas régulièrement pour se rappeler de la fréquence des dons. Bref, face à ces difficultés d'approvisionnement en denrées alimentaires s'ajoutait celle de la sécurité et de la mise en œuvre de son activité professionnelle qui était le métier de peintre en milieu rurale où on voyait rarement des constructions améliorées qui auront besoin d'être peintes. Il déménage avec sa famille vers un autre village plus proche situé à moins de 3 kilomètre de Sao Domingos du nom de Mandina. Dans ce nouveau village rejoint en 1995, l'espace leur a été cédé gratuitement par le chef de village nommé Baboussère CORREA pour les reloger. Mais il se trouve toujours dans le même dilemme de propriété terrien et se rabat à son ancienne méthode qui est le prêt. Ces prêts perpétuels l'ont empêché de développer de vrais activités économiques car non seulement l'espace octroyé n'est pas suffisant, aussi ne l'appartient pas. En ce sens, la stratégie est de se rabattre auprès de l'administration centrale

pour lui demander une attribution de terres s'imposait. Cependant, nous notons que ces terres sont obtenues sans une reconnaissance administrative. Or l'Etat a souvent avancé des promesses foncières sur les réfugiés qui ne sont pas souvent honorées. En sommes, nous ne pouvons passer sous silence la situation de la rupture scolaire des enfants qui ont perdu au moins deux années de scolarité avant la création de l'école française des réfugiés à Sao Domingos distant de 4 kilomètre de son site d'accueil qui a démarré en 1993 avec des enseignants volontaires recrutés par le HCR dont des jeunes réfugiés qui n'avaient un niveau aussi peu élevé pour se charger des enseignements et rémunérés par le HCR. Par contre, l'arrêt du fonctionnement des écoles françaises pour les enfants des réfugiés à partir de janvier 1996 a fait que beaucoup de ses enfants soient victimes de ne pas avoir bénéficié du droit à l'éducation. Présentement, nous notons une présence d'école privée française à caractère sociale mais qui n'est pas à la portée de tout le monde bien que les prix ne soient pas aussi élevés. Donc, la suppression de l'accompagnement est engendrée par le fait de vouloir respecter la règle. Or, les réfugiés se sentaient déjà intégré avec la réalité locale et que quitter devient un autre risque. S'en est suivi suppression de tout accompagnement en termes d'insertion sociale telle que la distribution des dons alimentaires pour ceux qui en bénéficié avant.

Concernant, l'insertion culturelle monsieur MENDY et sa famille n'avait pas de difficultés. Aussi, ils avaient les mêmes croyances que les autochtones. Néanmoins, il ne faut savoir que l'aspect santé était totalement pris par eux-mêmes bien qu'ils se soignaient dans les hôpitaux bissau-guinéens avec aucune prise en compte de leur vulnérabilité pour avoir des traitements à caractères sociaux. Surtout aucun accompagnement psychologique pour ces personnes ayant souffert de traumatisme pendant leur départ n'avait été noté.

Plus tard, les réfugiés installés en zone rurale plus précisément dans le secteur de Sao Domingosse sont organisés dans une nouvelle fédération composée de 32 villages en 2007, après que chacun ait débrouillé seul depuis la suspension des activités du HCR. Cette fédération a permis de mettre en place un bureau qui se charge de faire des visites de courtoisies pour s'enquérir de la situation de ses membres et enfin de déposer leur revendication à la direction du HCR à Bissau dont ils considèrent qu'il ne joue pas son rôle d'accompagnement des personnes vulnérabilisées par les conflits au sein de leurs Etats d'origines. En effet, depuis la mise en place de cette fédération, il commence à revoir des structures qui leur viennent en soutien. Par ailleurs, s'ajoute un nouveau recensement qui leur a permis d'avoir des cartes d'identification des réfugiés sénégalais en Guinée Bissau.

Chapitre III : INSERTION ECONOMIQUE

Par ce terme nous mettons en œuvre notre réflexion sur les différentes stratégies économiques développées par les réfugiés et/ou les déplacés du conflit en Casamance pour répondre à leur situation de vulnérabilité. En effet, plusieurs définitions ont été proposées par les chercheurs qui s'intéressent à cet aspect. C'est en ce sens que nous abordons l'insertion par activité économique : « *L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement. L'insertion par l'activité économique, notamment par la création d'activités économiques, contribue également au développement des territoires* ».

I. TYPES DE STRATEGIES DEVELOPPEES

Si nous prenons l'approche Darwinien de la survie, seuls les forts parviennent à s'adapter face aux difficultés naturelles. En effet, les populations en situation de déplacement forcé sont dans ce contexte de devoir développer des stratégies de survie pour satisfaire leur besoins. C'est en ce sens que des différents types de stratégies avaient été développées pour des déplacés et des réfugiés du conflit en Casamance. Parmi les stratégies développées, nous avons :

1. Agriculture et Maraichage

Le peuple casamançais est un peuple en majorité agriculteur. En effet, l'arrivée pour la plupart de ces derniers en milieux de refuges ou de déplacement a demandé un espace pour pouvoir y développer provisoirement une activité agricole de survie en attendant de retrouver la paix pour retourner dans leurs villages d'origines. Par ailleurs, cette activité leur sera considérée comme un moyen d'exploitation par les autochtones qui leur prêtaient des terres vierges qu'ils vont rendre exploitable et après ces derniers y implantent des anacardes en même temps. De ce fait, le défrichage était devenu une activité « *turn-over* » car ils n'avaient pas pensé à trouver une stratégie d'appropriation des terres pour que les plantations puissent leur servir de moyens de gain financier et de réduction de la pénibilité du travail quand les plantes produiront. Aussi, cela pouvait leur fournir des fonds pouvant satisfaire certains

besoins familiaux. Cependant, cette acceptation avait comme conséquence le changement de champ de production à chaque cinq ans d'exploitation après avoir effectué un travail pénible d'abatage des grands arbres pour y pouvoir effectuer l'agriculture des denrées telles que l'arachide, le mil, le maïs, le sorgho, le niébé, etc..., pour satisfaire uniquement les besoins alimentaires. Monsieur D. W. MENDY, un réfugié qui a subi la précarité comme beaucoup de réfugiés en ont aussi souffert à leur tour. D'abord, il faut comprendre que lors de son déplacement vers son première site de refuge Monsieur MENDY n'a pas pu amener tout son matériel et certains de ses animaux avec lui car les conditions ne le lui étaient pas favorables. Il a aussi perdu beaucoup d'autres animaux sur place à cause des conséquences de la transhumance de même que la surpopulation au sein de sa famille d'accueil qui a fait que certains d'entre eux dormaient à la belle étoile. Cette exploitation est favorisée par le fait qu'il n'a jamais pensé que son refuge allait duré aussi longtemps que ça pour mesurer les conséquences de cette exploitation à temps réel. L'année suivante avec l'arrivée massive des réfugiés en provenance du Sénégal en 1992 vers ce village qui était considéré comme un lieu de chute pour ces personnes vulnérabilisées par le conflit et le déguerpissement forcé des villages de cette zone. Après, le HCR en collaboration avec l'administration bissau-guinéenne étaient venus les recenser dans l'optique de les venir en appui. Mais pour lui c'était un rêve de se voir être accompagné par cette institution car il n'en a pas bénéficié par mal chance. Ce non accompagnement a été argumenté selon lui comme une « *négligence de sa situation sociale* » parce qu'il est venu un an avant le départ massif et qu'il ne serait pas été considéré comme réfugié à l'époque. Cette situation a suscité des interrogations auprès de ces autorités auxquelles il aurait demandé des explications pour son non prise en charge n'ont défendu que son nom de sa famille ne soit pas dans la base des données des personnes retenues pour bénéficier de leur accompagnement. Or tout le monde le reconnaissait comme un réfugié. A cet effet, ses parents réfugiés de même que le chef de village lui offraient des vivres de temps en temps à chaque fois qu'ils recevaient des aides du HCR. Pour lui ces aides non régulières ne peuvent pas satisfaire les besoins d'un père de famille en situation de précarité avancée car il ne peut même imaginer la fréquence. Bref, face à ces difficultés d'approvisionnement en denrées alimentaires s'ajoutait celle de la sécurité et de la mise en œuvre de son activité professionnelle de peintre en milieu rurale où on voyait rarement des constructions améliorées qui auront besoin de son expertise. Il se délocalise en famille vers un autre village plus proche situé au moins à moins de 3 kilomètre de Sao Domingos du nom de Mandina. Dans ce nouveau village où il a rejoint en 1995, l'espace leur a été cédé gratuitement par le chef de village nommé Baboussère CORREA pour les reloger. Mais il se trouve toujours dans le

même dilemme de propriété terrien et se rabat à son ancienne méthode qui est le prêt. Ces prêts perpétuels l'ont empêché de développer de vraies activités économiques car non seulement l'espace octroyé n'est pas suffisant, aussi ne l'appartient pas par ce fait l'exploitation lui est handicapée. En ce sens, la stratégie est de se rabattre auprès de l'administration centrale pour lui demander une attribution de terres mais obtenu de manière pas telle comme il l'a souhaité par le fait que les promesses souvent avancées par l'Etat ne sont pas honorées.

En plus, nous ne pouvons-nous abstenir de dire que ces difficultés agricoles ont été accompagnées par celles du maraichage. En effet, parler de cette activité nous revient à affirmer que ces populations vulnérabilisées par le conflit ont toujours cherché des remèdes économiques pour survivre. C'est en ce sens, qu'ils ont emprunté des espaces tout au début pour faire le maraichage surtout pendant l'hivernage avant qu'ils ne s'organisent en GIE. Cette culture hivernale était basée sur l'aubergine amère communément appelée « djagatou » qu'ils vendaient aux commerçants peuls « Bana-bana » en provenance de Ziguinchor.. Cette stratégie de compensation économique avait pour but principal d'avoir des francs pour acheter du riz et du poisson car les dons n'étaient pas réguliers, monsieur L. Badji ex-président de l'association des réfugiés de la région de Cachéu et qui résidait à Soumboudioum nous explique en ces termes : *« Nous avons mis en place un GIE qui fait le maraichage. Ce maraichage avait pour culture principale le « djagatou ». En effet, nous vendions ces légumes aux « bana-banas » qui venaient de Ziguinchor parce qu'il y avait une accalmie dans la zone frontalière. Ces « bana-banas » les achetaient avec comme unité de mesure les seaux à 1000f et les sacs. Par ailleurs, moi je ne m'intéressais trop à cette culture mais ce qui est sûr le sac coûtait 3500f. Enfin, les gains obtenus lors de ces récoltes leur servaient d'accompagner l'achat du riz. A cette époque le sac de riz tournait autour de 4000 à 4500 f. Plus tard, ces tarifs avaient subi une hausse avec la présence des réfugiés, les commerçants bissau-guinéens avaient constaté que la demande a augmenté. Donc, je dirai que ces commerçants étaient des profiteurs car notre situation avait été un moyen pour eux pour se faire des affaires avant que nous ne retournions. ».*

En sommes, nous pouvons dire que l'agriculture et le maraichage ont participé à l'insertion économique des réfugiés en Casamance. Ces activités économiques avaient été principales activités pour la survie de la majorité. Cependant, les règles de prêts des terres avaient été considérées par les victimes du conflit comme une forme d'exploitation. Ces derniers expliquent cette exploitation par le défrichage. L'emprunteur n'avait que la terre pour

cultiver et quant aux propriétaires c'est d'implanter des anacardiens qui créeront de l'ombre qui n'arrangera pas la culture pendant la photosynthèse. Aussi, la vente des produits maraichers ne se faisait pas dans les règles de gagnant-gagnant. Les commerçants bénéficiaient plus. Pourtant les producteurs acceptaient de vendre leur produit car que face aux besoins tout était possible pour l'achat d'un service. Bref, la théorie micro-économique de l'offre et la demande justifie que quand la demande est supérieure à l'offre les prix sont faibles dans cette relation qui existait entre les réfugiés de ce village qui avaient beaucoup de « djagatou » à vendre avec peu de commerçants peuls qui avaient le courage pour traverser la frontière pour acheter. Aussi l'élevage et d'autres activités économiques s'ajouteront à celles de l'agriculture et du maraichage pour multiplier les stratégies d'insertion économique.

2. Elevage et autres

L'élevage est une activité productrice de revenu. En effet, parmi les communautés en mouvement nous y rencontrons des éleveurs. Ces éleveurs qui ont fait des efforts pour se retrouver avec quelques animaux tels que les vaches, les moutons, les porcs, les chèvres, etc..., vont continuer à développer les stratégies leur facilitant le développement de leurs activités. Cependant, le changement de lieu avait suscité une insécurité totale pour ces éleveurs. Cette insécurité s'exprimait d'abord, par le changement brusque du milieu d'origine. Ensuite, par la multiplication des cas de vol. Enfin, la non maîtrise du pâturage causait une contrainte de déplacement pour l'alimentation. Pour faire face à cette situation, les éleveurs de bovins avaient choisi de regrouper leurs animaux avec ceux des autochtones pour diminuer les menaces de vol. C'est en ce sens que les stratégies démontrées par M. S. Diedhiou nous servent d'illustration sur la question de la sécurité du bétail des réfugiés : « *Nous nous étions senti bien inséré parce que presque toutes les familles autochtones qui avaient des bœufs étaient venues les regrouper avec les nôtres. Ce regroupement avait facilité la surveillance car elle se faisait en partenariat avec les autochtones. Aussi, cette union avait fait que tout le monde soit uni comme si c'était des parents de sang ; surtout les jeunes qui comprenaient déjà les langues locales telles que le créole, le balantamané et manodj. Cette cohésion sociale avait fait que nous nous sentions bien chez nous pour rejeter n'importe quelle proposition voulant nous séparer avec cette communauté avec qui nous vivions en sécurité* ».

Par contre, d'autres personnes ayant subi la même situation de déplacement forcé avaient adopté d'autres stratégies de survie à celles de l'agriculture, du maraichage et de l'élevage.

Parmi ces stratégies, nous pouvons noter l'apprentissage de métiers tels que la maçonnerie, la boulangerie du pain local « tapa-lapa », le transport en commun, etc. Aussi, nous avons la vente des produits de cueillette des fruits sauvages, du charbon de bois, de la vente des compétences des activités professionnelles déjà maîtrisées telle que les offres des métiers de tailleur, de peintre, de menuisier qui leur permettaient d'avoir de l'argent pour subvenir aux besoins économiques.. En ce sens, monsieur S. TAMBA témoigne en ces termes : « *Pour subvenir à nos besoins économiques, nous n'avions pas eu beaucoup de problème pour ça car notre papa avait de la connaissance dans ses activités de commerce. En effet, c'était cette connaissance qui nous avait permis de quitter très tôt notre premier village d'accueil Ponte-Ross pour s'installer en location dans la maison inoccupée de son ami commerçant. C'était cet ami qui lui fournissait de la marchandise avant le refuge. La maison est située dans un quartier périphérique de Sao Domingos, à deux kilomètres cinq cents du centre-ville où il exerçait librement son métier avec lequel il parvenait à satisfaire nos besoins quotidiennement. Par ailleurs, Il faut noter qu'il tenait bien avec cette activité de tailleur car il cousait des habits qu'il revendait et ça lui servait de fonds pour assoir son indépendance économique. Enfin, cette indépendance économique a suscité une jalousie de la part de la population autochtone qui était habituée de prendre qu'un seul repas vers seize heures or nous qui sommes des réfugiés parvenons à prendre les trois repas par jour les étonner mais nous faisons avec toute cette jalousie car nous partageons tout ce que nous avons à manger avec parce que seul Dieu peut empêcher une personne de vivre ».*

II. APPORT DES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENTS

Le conflit en Casamance a fait naître plusieurs structures d'accompagnements. En effet, la carte des structures ayant trait avec ce conflit dépasse plus de deux cents structures dans l'ensemble. Parmi, ces structures nous avons une agence gouvernementale créée par l'Etat du Sénégal en 2004 pour s'occuper uniquement de la question casamançaise avec comme objectif principal la réparation des frustrations, des ONG, des Association de la société civile, etc. Par ailleurs, nous notons que chacune de ces structures abordent dans un domaine bien spécifique. C'est en ce sens que l'Agence Nationale pour la Relance des Activités Economiques et Sociales de la Casamance « ANRAC » a attiré notre attention sur la question du processus d'insertion socio-économique des réfugiés et des déplacés du conflit en Casamance. Aussi cette agence a une direction nommée : Direction pour la Réconciliation et

Réintégration basée au sein de la direction des opérations dont le siège se trouve à Ziguinchor pour pouvoir être plus en contact avec les populations victimes du conflit. Cependant, nous ne devons pas perdre de vue que cette agence a été mise en place pour superviser toutes les activités économiques et sociales déroulées par les autres institutions et structures en Casamance car c'est une agence qui a été mise en place lors de la signature des accords de paix signé le 30 décembre 2004 entre l'Etat du Sénégal représenté par le ministre de l'intérieur Ousmane NGOM et le MFDC représenté par l'abbé Augustin Diamacoune SENGHOR. Bien que cet accord ne fût pas reconnu par toutes les factions du MFDC qui le jugeait de manipulation, il était retenu que le fonctionnement de l'Agence devrait être supervisé par les deux parties en conflit. Dès lors, nous constatons une collaboration pour le choix du premier directeur général nommé maître Marcel BASSENE. Pourtant, de nos jours ce n'est plus le cas car depuis la consultation pour le choix du premier directeur général, nous constatons que les autres directeurs généraux sont choisis de manière unilatérale par l'Etat. Aussi, l'autre camp juge que l'agence qui est née pour une gestion apolitique des affaires de la Casamance serait victime de politisation même si les différents responsables sont des fils de la Casamance.

1. Agence gouvernementale

L'ANRAC créée par décret présidentiel N°2004-822 du 1er juillet 2004, cette agence a pour mission principale de réparer les frustrations des casamançais. Elle a le mandat de l'Etat pour superviser toutes les structures qui travaillent sur la question du conflit en Casamance. En effet, née d'une volonté commune de construire un processus de paix durable entre l'Etat Sénégal et le MFDC. C'est en ce sens que la non exclusion des déplacés et des réfugiés de ce conflit est importante car ces derniers sont aussi des parties prenantes pour la mise en œuvre de ce processus. En outre, pour ce qui concerne ce partenariat Etat et MFDC, selon le « *Journal du pays* » un journal en ligne³³ proche du MFDC, on peut lire ceci : « ...*Ce qui nous amène à demander aux autorités du Sénégal ainsi qu'aux bailleurs de fonds d'accepter de mettre assez de moyens à la disposition de cette agence fruit de négociations entre l'Etat et le MFDC afin qu'elle puisse accomplir sa mission qui s'inscrit dans le cadre de la consolidation du processus de paix en Casamance.* ». En plus, nous notons qu'au-delà de la question des réfugiés et des déplacés, cette agence a d'autres objectifs qui sont cités dans sa mission de

³³ <http://www.journaldupays.com/2014/casamance-lanrac-engage-de-nouveau-a-la-reinsertion-des-populations-refugies-et-des-deplacés/>

supervision. Dès lors, ces objectifs ont été à l'origine de la création des directions et des cellules en son sein pour avoir une vision plus proche et globale sur les activités économiques et sociales de la Casamance. Bref, pour mieux étayer notre sujet de recherche, nous nous sommes fixé comme objectif de connaître les actions menées spécifiquement par la direction de réinsertion et de réintégration, afin de pouvoir évaluer ces apports dans l'insertion socio-économique de cette population vulnérabilisée par le conflit.

Un document mis en place après une enquête d'évaluation, a permis de redéfinir la mission afin de pouvoir atteindre l'un de ses principaux objectifs à l'occurrence la réparation des frustrations par l'insertion économique et sociale. Si l'accord de paix signé à la date du 30 décembre 2004 à Ziguinchor entre le ministre de l'intérieur Ousmane Ngom représentant de l'Etat du Sénégal et l'Abbé Augustin Diamacoune Senghor président d'honneur du MFDC. Cet accord devrait être l'élément de base pour la mise en place d'un processus de paix définitive et durable. C'est en ce sens, que cette direction a eu à réaliser des appuis allant de l'accompagnement à la couverture des maisons des villages retournés un peu partout dans la Casamance en donnant des tôles, des clous et parfois même du ciment.

Ce que nous pouvons retenir de l'Etat du Sénégal sur sa seule agence mise en place pour la relance des activités économiques et sociales de la Casamance est le manque de moyens financiers pour la mise en œuvre de son projet. Bien que, nous sentons son existence par ses réalisations sur l'accompagnement à la reconstruction de certaines maisons des déplacés sur le terrain. Néanmoins, la population continue de vivre dans la souffrance des conséquences économiques du conflit parce qu'elle n'a pas de moyens suffisants pour financer les activités économiques. Aussi ne parviens pas à accompagner tout ce bon nombre de demande de reconstruction enregistré dans sa base de données. Si nous faisons le ratio du nombre de bénéficiaires de l'année 2017 sur le nombre total de demandeur seul 100 ont bénéficié de l'accompagnement et cela est équivalent de 11,11% de l'effectif total. Par rapport à ce ratio, nous constatons que le pourcentage de 11,11% de bénéficiaires parmi l'effectif total de demandeurs pour l'accompagnement en tôles et en clous est trop faible. Donc, ce que nous pouvons en tirer comme conclusion selon nos observations et expériences au sein de l'agence à la direction des opérations est due par un manque de fonds pour le déroulement des activités de réinsertion socio-économiques.

$$\text{Pourcentage} = \frac{n}{N} * 100 : \% = \frac{100}{900} = 11,11$$



Photo 1 Banderole de communication pour la cérémonie du 30/06/17 organisée au centre culturel de Ziguinchor.



Photo2 des tôles remises par l'ANRAC le 30/06/17 au centre culturel régionale de Ziguinchor



Photo3 des cartons de clous le 30/06/17 au centre culturel régional de Ziguinchor



Photo4 une maison couvert par l'ANRAC à Bourofaye Baynouk en 2017

Par ailleurs, les enquêtes menées dans des pays de refuges révèlent que cette agence est méconnue par les réfugiés du fait qu'ils confirment de ne jamais avoir eu aucune visite d'une délégation officielle de l'Etat du Sénégal auprès d'eux.

L'analyse que nous pouvons faire de certains témoignages est que l'Etat du Sénégal n'a jamais envoyé une délégation officielle pour leur rendre visite. Aussi, que l'Etat a recommandé au HCR et au pays d'accueil de respecter le droit international sur les réfugiés parce que les combattants utilisent ces villages de refuge comme base arrière. Donc, pour des raisons de sécurité, il faut les délocaliser. Par contre, le refus d'obéissance a fait que les réfugiés ont perdu tous les soutiens qu'ils bénéficient du HCR et accuse l'Etat du Sénégal d'avoir commandité cet arrêt au lieu de leur venir en aide.

De ce fait, nous recommandons à l'ANRAC de demander à l'Etat d'entrer en collaboration avec le HCR et l'Etat bissau-guinéen pour pouvoir se rapprocher de ces derniers et de s'enquérir de leur situation socio-économique afin qu'ils puissent sentir son empathie à leur souffrance. Aussi de chercher à entrer en collaboration avec les ailes politiques et combattantes du MFDC pour voir les possibilités de mise en œuvre d'une insertion économique et sociale avec un bon suivi: *« Nous le souhaitons car depuis combien d'années que nous sommes loin de chez nous ? Effet, nous avons d'abord essayé d'y retourner en commençant d'abord par désherber la piste qui mène vers le village mais les combattants étaient venus nous l'empêcher (...). Deux ans plus tard, Nous essayions de nouveau par la même procédure, en commençant par leur avertir et leur expliquer les motivations de notre retour et ils nous l'avaient accordé. Néanmoins, le même piège nous est arrivé(...). Je leur ai*

demandé les raisons de tels actes et ils m'ont répondu : « que le village est une zone de combat et pour des raisons de sécurité, vaut mieux de ne pas y retourner pour le moment ». « Mais moi je rejette l'idée car les moments les plus difficiles avant notre refuge, ils traversaient le village sans problème et allaient régler leurs besoins et retournaient dans leur cantonnement sans déranger personne. Cependant, ces derniers temps-ci, ils ne sont pas en train de faire la guerre car ils sont sur place dans leur cantonnement et vaquent à leurs activités. Donc, pourquoi nous empêchent-ils de retourner ? C'est à cet effet, que nous nous supposons que peut être que ça soit dû par le fait qu'ils veulent exploiter nos jardins sans dérangement parce que si nous y retournons, nous allons les exploiter. Surtout les jardins d'anacardiens qu'ils refusent de perdre le monopôle d'exploitation. Mais s'il s'agissait uniquement du cas de leur sortie, je ne vois pas d'inconvénients car nous voulons rentrer chez nous. Si c'était réellement une question de sortie, ils pouvaient y sortir sans créer de problèmes aux villageois de Bissine. Auparavant, quand ils sortaient, ils passaient par ces espaces et nous nous rendions compte qu'après leur retour que nous apprenions aux mêmes moments que tout innocents. Et pourquoi insistent-ils aujourd'hui pour dire que c'est leur lieu de passage ? ». (Propos de M. O. Manga)

Ce que nous pouvons retenir de cet entretien est que les habitants du village de Bissine veulent retourner mais ont toujours des problèmes de sécurité pour s'y rendre à cause de l'opposition des combattants de la zone. De ce fait, est-ce qu'il n'est nécessaire pour que l'ANRAC revoie son décret de création pour mieux collaborer avec le MFDC. Aussi de demander à ses responsables quels sont leurs sentiments et leurs besoins afin que cette population qui exprime ce sentiment de vulnérabilité économique puisse revenir dans leur village d'origine.

Bref, après avoir revu les actions menées par la seule et unique agence de l'Etat pour les réfugiés, nous allons aussi voir de celles des ONG.

2. ONG

Il est important de signaler que presque tous les acteurs qui interviennent auprès des déplacés et des réfugiés de la Casamance ont pour motivations de les relocaliser dans leurs villages d'origine. Le Catholique Relief Service (CRS) considère que l'on ne peut pas parler de reconstruction et de Paix à l'absence des populations dans leurs localités d'origine.

Autrement dit, la paix semble se manifester, se concrétiser à travers le retour des populations à leurs localités. On ne peut pas parler de paix tant que les populations ne retournent pas dans leurs villages. Toutefois, ces motivations dans les faits, restent latentes car la plupart des ONG ne veulent pas prendre le risque de demander aux populations qui ont quitté leurs zones d'habitation d'y retourner, du fait qu'elles pourront être tenues pour responsables si, par malheur, ils subissent des représailles d'éléments armés ou bien d'accidents par mines. Les conditions de vie dans les lieux d'accueil sont jugés trop précaires et l'intégration très difficile surtout en zone urbaine comme à Ziguinchor commune. Les déplacés se retrouvent le plus souvent sans aucune source de revenu et encore moins avec un habitat stable. Ils se déplacent de maison en maison et de quartier en quartier parce justement ils ont du mal à s'adapter à cet autre habitat où le rythme, disons le niveau de vie est très élevé par rapport à leurs localités où ils menaient une vie tranquille et heureuse. Les problèmes d'intégration sont surtout d'ordre socio-économique et culturel. Des habitudes et coutumes du village d'origine ne s'adaptent pas pour la plupart du temps surtout pour les personnes âgées. C'est en ce sens que les acteurs intervenants, tentent d'améliorer autant que possible les conditions de vie des déplacés dans leurs lieux d'accueil à travers des programmes d'assistance en vivres ou encore des formations en activités génératrices de revenus qu'ils font bénéficier à ces derniers (PAM, CICR, CRS, etc.). Par ailleurs, les populations sont également sensibilisées et orientées sur leurs droits pour non seulement se faire entendre par les autorités étatiques et la communauté internationale mais également pour avoir une certaine sécurité et une liberté de mouvement (RADDHO). En effet, beaucoup de déplacés sont stigmatisés dans leur lieu d'accueil. Ils sont souvent dénoncés comme faisant partie du MFDC et font l'objet d'arrestation par la gendarmerie ou l'armée, sans aucune possibilité de se défendre pour prouver leur innocence. La RADDHO les regroupe en association et les forme à prendre leur responsabilité et réclamer leur droit de déplacés.

Ces actions menées par ces structures consistent donc à aider les déplacés à améliorer davantage leur niveau de vie et à s'intégrer dans leur milieu d'accueil. Toutefois, si ces derniers émettent le souhait de retourner volontairement chez eux, les acteurs intervenants les accompagnent dans ce processus de retour qui se fait à différentes échelles.

Les préalables au retour des populations sont tout d'abord l'accord des belligérants (Gouvernement du Sénégal à travers ses structures déconcentrées et le MFDC) pour une sécurité ou une sécurisation des retournés (Afrique Enjeux, CRS, CICR, APRAN/SDP, etc.). Cet accord sera suivi d'un diagnostic des besoins et des actions de réhabilitation et de

construction d'habitats et d'infrastructures de base, mais également de création d'activités génératrices de revenus, de financement de microprojets et de renforcement de la cohésion sociale. Ainsi, ces acteurs humanitaires et de développement fournissent des tôles pour la couverture des maisons, financent des perforations de puits pour l'accès à l'eau potable, fournissent du matériel agricole et de la semence pour le développement de l'agriculture. Ils distribuent des chèvres pour la relance de l'élevage, des moulins décortiqueuses de céréales pour alléger le travail des femmes, des charrettes pour le transport des personnes et du matériel à cause de l'enclavement de certaines zones.

Toujours dans la même logique qu'avec les déplacés, les actions menées à l'endroit des réfugiés consistent à les aider à s'intégrer dans leur milieu d'accueil en y développant des activités bénéfiques à tout le village d'accueil (autochtones comme réfugiés). Cela facilite les interactions locales. C'est en ce sens que le CICR a eu à intervenir le long de la frontière avec la Guinée Bissau principalement dans les localités de Sao domingo, Susana, Ngoré, Varéla en aménageant des jardins potagers pour permettre aux populations d'avoir des AGR (Activités Génératrices de Revenus) et du coup, améliorer leur conditions d'existence. Les réfugiés sont également assistés en nourriture durant les périodes de soudure. Ainsi, en 2008, vingt-neuf (29) villages ont été assistés en ration alimentaire (de trois mois pour chaque famille de réfugiés) et en semences (pour préparer la prochaine saison hivernale) à cause de la mauvaise pluviométrie qui avait occasionné la baisse de la production agricole (CICR). En dehors de ce genre d'assistance, ils sont formés à développer des activités pérennes. C'est en ce sens qu'un programme vétérinaire de traitement du bétail a été mis en place pour optimiser la production du bétail (porc, bétail, petits ruminants...). Quatre (04) auxiliaires vétérinaires sont formés pour faire le suivi et traitement au besoin. L'instabilité dans laquelle vivent ces réfugiés fait qu'ils émettent très souvent leur volonté de retourner chez eux, car ils disent être exploités par les populations autochtones qui leur prêtent des terres difficilement praticables, et quand ils les viabilisent, ces derniers viennent les récupérer et leur donnent d'autres espaces où ils doivent repartir à zéro et ce sera la même chose qui va se reproduire.

Toutefois, il faut souligner également que les politiques développées dans les zones d'accueil diffèrent selon les pays. Par exemple en Gambie, les autorités sont très impliquées dans le processus d'intégration des réfugiés. Ils sont recensés et intégrés dans des activités éducatives et agricoles les maintenant sur place, de telle sorte qu'ils ne ressentent plus le besoin de rentrer chez eux. Les jeunes instruits sont récupérés comme enseignants dans les écoles et les non instruits sont financés pour pratiquer des activités agricoles avec un

écoulement facile de la production (Kabonkétoor). Les réfugiés de cette zone ont tendance à revenir dans leurs lieux d'accueil même avec un retour accompagné. Et mieux, ils tentent de convaincre d'autres membres de leur village d'aller s'installer en Gambie. L'association Kabonkétoor souligne avoir encouragé les réfugiés qui étaient logés dans le site Fogny Kombo en Gambie, de retourner dans leurs villages d'origine (Niankite, Toukara, Néma, Balignane) mais le processus reste timide. Les autorités gambiennes font tout pour les retenir et vont même jusqu'à leur accorder la nationalité. Ce programme de retour du Kabonkétoor qui s'est déroulé de 2000 à 2007 n'a pas eu le résultat escompté.

Les souhaits de retour des réfugiés dans leurs villages d'origine sont toujours accompagnés par les structures étatiques et les organismes internationaux qui leur facilitent le processus.

Néanmoins, ce travail n'est pas toujours facile, du fait que les ONG comme les déplacés font souvent face à des contraintes qui défavorisent le retour.

Pour les acteurs intervenants, il s'agit d'une part de questions d'ordre administratif car ils sont obligés d'attendre qu'il y ait des accords des belligérants pour pouvoir intervenir dans certaines zones mais d'autre part, il y a le problème d'accessibilité à certaines zones lié à l'insécurité.

La présence des mines mais aussi d'éléments armés appartenant au mouvement séparatiste pose énormément de problème. A cela, il s'y ajoute le manque de moyens financiers leur permettant d'agir efficacement en fonction des besoins des déplacés.

Quant aux déplacés, les principales contraintes, en plus de celles d'ordre financier, sont le stress et la peur de retourner dans leurs villages d'origine, notamment à cause des mauvaises expériences qu'ils ont vécues sur place. Ils sont gagnés par la psychose. Il y a également le problème d'accessibilité aux terres à cause de la présence des mines ou des éléments armés (il existe des villages qui se trouvent en embuscade entre des cantonnements militaires d'un côté et ceux du MFDC de l'autre), mais aussi à cause de la perte considérable de leurs terres cultivables suite à l'avancée très significative de la forêt qui a rendu les lieux impraticables ; ou bien ces terres sont tout simplement récupérées par ceux qui n'avaient pas quitté et qui, en tout cas, refusent de les restituer.

L'observation que nous faisons sur l'insertion économique des réfugiés ou des déplacés du conflit en Casamance, nous montre que cette population est vulnérabilisée par le conflit. En effet, pour ce qui concerne les déplacés c'est la stigmatisation de ces derniers en

les prenant pour des personnes complices de l'irrédentisme. Aussi, l'atomisation des familles car la réception inattendue au sein des familles d'accueils a motivé la séparation entre frères après quelques mois ou années d'accompagnement parce qu'il n'existe de politique d'accompagnement économique pour ces familles qui ont laissé tous leurs biens pour s'installer dans des localités les plus sûres et n'ont plus accès à leurs sources de gain. Cependant, pour se donner quelques moyens de survie, certains demandent à leurs filles parfois très jeunes de s'adonner aux travaux d'aide-ménagère communément appelé « bonne » au Sénégal dont le paiement participe à satisfaire au moins l'achat d'un sac de riz. Par ailleurs, dans les pays de refuge au-delà des petits « jobs » comme le manœuvre en maçonnerie, la vente des fruits sauvages, du charbon de bois, l'activité principale est l'agriculture qui se fait dans des conditions très difficiles. Ces difficultés s'expriment par le fait que les autochtones particulièrement ceux de la Guinée Bissau prêtent des terres brutes aux réfugiés qui les défrichent et commence à les exploiter tout en donnant le droit aux propriétaires des terres de semer des anacardes. Ces plantes qui après deux ans voir trois ans commence à donner des rendements aux propriétaires et l'emprunteur n'en gagne rien si ce n'est que lui donner un nouvel espace. L'attribution de ce nouvel espace s'explique par fait que la principale culture développée pour la plupart de ces derniers est celle de l'arachide. Le choix de cette culture se justifie par sa commercialité mais recommande beaucoup de soleil pour faciliter la photosynthèse. Donc, ces réfugiés considèrent que les autochtones se sont profité de leur vulnérabilité pour se donner beaucoup de jardins d'anacardes. Certains partent jusqu'à dire qu'ils sont des ouvriers et les propriétaires les employeurs.

Bref, en faisant cette observation sur la situation de ces derniers, nous pensons qu'ils se sentent délaissés par les différents projets pour leurs insertions économiques. Donc, ils ont besoin de considération et de reconnaissance de leurs difficultés économiques. De ce fait, ils demandent à l'Etat qu'est-ce qui le dérange de se rapprocher d'eux pour leur apporter de l'aide ? Aussi de créer les conditions favorables de négociation avec le MFDC qui leur permettront de voir une paix durable et définitive pour qu'ils puissent retourner chez eux et de développer des stratégies d'insertions économiques durables.

Chapitre IV : LA QUESTION DU RETOUR

Depuis la signature de l'accord de paix du 30 décembre 2004 entre l'Etat du Sénégal représenté par maître Ousmane Ngom ministre de l'intérieur et l'abbé Augustin Diamacoune Senghor, a motivé les pensées des différents acteurs à réfléchir sur le retour des réfugiés et des déplacés du conflit en Casamance. En ce sens, cette idée est appuyée par des stratégies d'accompagnement au retour volontaire pour toutes les personnes qui le désirent. Ainsi, il est nécessaire pour nous de comprendre quelles sont les stratégies qui sont mises en place pour motiver le retour des déplacés ou des réfugiés ? Aussi de chercher à comprendre qu'est-ce qui les bloquent ?

I. QUELLES SONT LES STRATEGIES MISES EN PLACE POUR LE RETOUR

Comprendre les stratégies mises en place pour la motivation au retour, nous facilitera à mieux cerner cette question afin de pouvoir mieux cerner les difficultés rencontrées par les acteurs du conflit. En effet, les faits montrent que beaucoup de villages casamançais qui se trouvent au bord des frontières principalement de la région de Ziguinchor et de Kolda entre le Sénégal et la Guinée Bissau au Sud et au Nord limité par la Gambie ont subi directement les conséquences du conflit. En ce sens au début des années 1990, les populations ont effectué des mobilités massives. Ces mobilités ont été faites pour certains vers l'intérieur du pays et pour d'autres vers l'extérieur de leurs frontières majoritairement vers les deux pays les plus proches. Par ailleurs, conscient de la précarité que peut vivre tout individu au-delà de son milieu d'origine, la communauté internationale en collaboration avec l'Etat du Sénégal pense sur les stratégies à mettre en place pour motiver le retour de ces personnes en mobilité forcée. Parmi ces stratégies nous avons le déminage communautaire et la construction des infrastructures de base.

1. Le déminage communautaire

L'Etat du Sénégal dans sa position de conformisme aux principes de stabilité dans le monde a l'intérêt d'accepter le déminage communautaire pour faciliter le retour des réfugiés et des déplacés du conflit en Casamance. En effet, la présence des mines a commencé à être notée de plus en plus régulière par ses dégâts vers la fin des années 1990. Cette recrudescence

qui s'explique par le nombre de victime qui se multiplie. C'est le cas du jeune élève en classe de CM2 qui a sauté sur une mine à l'intérieur de la cour dont nous ne connaissons son acteur. Aussi, des personnes innocentes qui tombent sur ce même engin que personne ne peut confirmer qui la pausé a motivé aux acteurs impliqués dans la réflexion pour les stratégies à mettre en place pour le retour des personnes réfugiés ou déplacés d'intégrer le déminage dans leur programme. Ainsi, plusieurs structures et ONG s'aventurent au processus de déminage. Parmi ces structures et ONG, nous avons le CNAMS, de Handicap international, Méquem, etc.

Par ailleurs, nous notons que ces structures sont confrontées aux problèmes de mise en œuvre de leurs programmes. Ces problèmes se manifestent par la récupération de leurs engins et matériels de déminage ou bien l'arrestation de leurs volontaires par les éléments supposés appartenir aux factions du MFDC. C'est ainsi que nous pouvons citer l'arrestation des 12 démineurs par les éléments de la faction de César Atoute BADIATE. Cette arrestation a été argumentée par un besoin de sécurité parce que les membres de cette faction ont constaté que les démineurs ont dépassé la ligne rouge.

Donc, ne pas les arrêter devient un danger pour eux bien que ces otages soient libérés après plusieurs tentatives de médiations néanmoins la zone n'est pas complètement déminée.

2. Construction des infrastructures sociales de base

La construction des infrastructures sociales de base est l'élément incontournable pour le retour des réfugiés. En effet, toutes les structures qui travaillent pour le retour des personnes victimes du conflit abordent dans un domaine spécifique de construction des infrastructures sociales de base. C'est le cas de l'ANRAC, du CICR, de l'USAID, CRS, de Shelther for life, de Karoghen, de l'AJAC Lukal, de l'APRAN, la fédération dymbaya, de l'ENDA pour enfant, le PPDC etc. Malgré, l'importance que nous donnons aux autres structures que nous n'avons pas pu citer dans le texte mais nous reconnaissons leurs efforts dans l'accompagnement et la mise en place des infrastructures sociaux des bases. C'est en ce sens que nous allons prendre l'exemple des réalisations. Le cas du CICR et l'ANRAC s'explique par leur polyvalence dans le terrain. Ces structures ont participé à la réhabilitation des écoles, des postes de santé, des écoles, des jardins de maraichages communautaires, de l'habitat, des latrines, etc. Ces infrastructures considérées comme celles incontournables pour le retour ont

été mise en place. Cependant, nous ne pouvons laisser sous la demande exprimée par ces populations de leur accompagner pour le suivi de ces infrastructures déjà existantes. Aussi, de l'accompagnement des villages qui n'ont pas encore bénéficié de leur aide et qui veulent retourner. D'ailleurs c'est en ces termes que nous résumons les allocutions des porte-paroles de la population de la commune de Boutoupa-camaracounda lors de la restante visite de l'ambassadeur des Etats Unis d'Amérique auprès de la Casamance qui demandent de les aider pour faciliter le retour des déplacés des villages inaccessibles jusqu'à présent. Parmi ces villages, nous avons Bissine, Guidel Bambadinka, Bindialoummanjack et mankagne, Gnaféna, etc. D'ailleurs, la tuerie des 14 exploitants de bois du 06/01/18 qui justifie l'insécurité qui sévit dans la zone parce que les deux parties en conflit se pointent s'accusent sur la responsabilité des faits. En plus de l'accompagnement des jeunes à la formation professionnelle pour qu'ils puissent participer au développement socio de base parce que le déplacement a causé une rupture et arrêt de leur formation. Enfin, le suivi de l'équipement des jardins de femmes en puits et autres. Bref, nous constatons que les efforts sont en train d'être fait pour motiver le retour des populations déplacées. Pourtant, il y a toujours des personnes qui ne s'aventurent même pas à retourner, d'où nous allons nous poser la question sur ce qui bloque ce retour ?

II. QU'EST-CE QUI BLOQUE LE RETOUR?

S'interroger sur ce qui bloque le retour de la population victime du conflit en Casamance nous permettra de comprendre ce qu'il faut pour que ces derniers puissent retourner en paix.

1. En termes de sécurité

Partant d'un constat que les différents accords de cessez-le-feu signer de 1991 à 2004, le MFDC accuse l'Etat de non-respect de ces accords. En effet, pour des raisons de non assurance à la reprise des armes entre les deux parties en conflit empêchent aux populations de retourner. Ce fait s'explique par le constat qui montre que les militaires occupent encore les villages et que toutes les possibilités d'affrontement sont suspectes. C'est d'ailleurs l'une des principales raisons de leur départ. Si ces personnes confirment qu'ils ont été contraint de quitter soit par les bombardements des militaires soit par les incendies causées par les combattants. En ce sens, il faut noter que les témoignages des unes et des autres montrent que

les militaires argumentaient les zones bombardées étaient susceptibles de zones de caches pour les combattants. Par contre, pour ce qui concerne les arguments des combattants sur les raisons des incendies étaient de contraindre à la population de quitter la zone pour qu'ils puissent faire la guerre en toute liberté sans faire mal à la population à laquelle ils prétendent être défenseur.

Ce faisant, avec cette situation de « ni paix ni guerre » R. C BASSENE (2016) empêche beaucoup de personnes de risquer le retour. Par ailleurs, la présence encore des mines surtout dans les villages où nous ne pouvons pas encore enregistrés de personnes retournées. Parmi ces villages nous pouvons citer Babonda, Badème, Bissine, Bindialoum Manjack et Mankagne, Guidel Bambadinka, entre autres ne peuvent pas retourner. Hors, ces villages sont citées parmi les premiers villages qui ont subis les conséquences directes du conflit en Casamance. D'ailleurs, la tuerie des 14 coupeurs de bois du 06 janvier 2018 dans la zone en est une parfaite illustration de l'insécurité qui empêche beaucoup de personnes de retourner dans leurs villages d'origines.

Donc, il est nécessaire de mettre d'abord toutes familles en sécurité en leur rassurant la paix définitive en commençant par le retrait des militaires dans des zones susceptibles de provoquer de combats. Aussi, que les combattants acceptent que le déminage continue tout en demandant aux deux protagonistes de respecter les accords. En plus, que les négociations sérieuses soient entretenues entre les deux parties en conflit car les plus grands perdant sont les populations civiles.

Enfin, de mettre en place des systèmes d'insertion socio-économique adéquate en promouvant les activités socio-économiques pratiquées par ces peuples avant leur départ. En sommes, il faut mettre en place des stratégies inclusive pour rassurer à la population déplacées la sécurité. Dès lors, il est nécessaire de parler des différents interlocuteurs.

2. L'atomisation du MFDC

Le leadership est l'élément principal qui bloque le retour des personnes. En effet, l'atomisation du MFDC empêche d'avoir un interlocuteur directe avec qui discuter pour voir l'existence d'une paix définitive qui pourrait rassurer les populations de retourner dans leur milieux d'origine. Donc, il est difficile de prendre le risque de retourner car les zones sont

encore occupées par des militaires et des combattants. De ce fait, négocier avec une faction a toujours été source de frustration qui motive les autres à reprendre les combats.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, nous pouvons retenir que le départ des populations de plusieurs villages à pour raison de sécurité parce qu'ils se trouvent dans les zones de combats entre les militaires et les combattants du MFDC. En ce sens pour des raisons de sécurité, ces populations ont choisi de quitter soit de venir vers l'intérieur soit de traverser les frontières aller vers la Guinée Bissau ou bien la Gambie pour y trouver refuge. Aussi, leur processus d'insertion sociale a connu plusieurs étapes qui ont été développées dans le chapitre deux. Dans ce chapitre nous pouvons résumer que les populations vulnérabilisées par le conflit en Casamance sont victimes de plusieurs faits. Par ces faits, nous soulignons le manque d'accompagnement des autorités locales et internationales dans mise en œuvre du mandat de l'organisation de nations unies pour les populations victimes des conflits qui est le H.C.R. En plus, pour ce qui concerne l'accueil et l'accompagnement, nous constatons qu'il n'existe presque pas de lieu aménagé avec le minimum des conditions pouvant assurer la survie et la sécurité de ces personnes. Ensuite, leur vulnérabilité aux maladies s'explique par le fait que ces populations, surtout pour ceux qui ont traversées les frontières, dormaient à la belle étoile. Le temps passé à la belle étoile peut durer au minimum deux mois avant qu'ils n'aient l'attribution des espaces brutes qu'ils débroussent eux-mêmes pour y confectionner leurs huttes comme abris provisoire. Avant, la mise en œuvre de ce recours leur santé était trop précaire parce qu'ils n'étaient pas protégés contre les maladies et n'avaient pas les moyens pour se faire soigner. En ce moment tout le monde sait que dans n'importe quel regroupement de personnes, aurait besoin d'un minimum pour sa couverture médicale. Enfin, la question de l'éducation pour ces milliers d'enfants qui n'ont pas bénéficié du droit à l'éducation soit par le fait que les écoles étaient trop surchargées pour les enfants des déplacés ou bien par le fait que les parents ont refusé de rejoindre le seul et unique quand des réfugiés aménagé à Djolmet qui a causé la suspension de l'appui du HCR dans tous les domaines. Cette suspension a eu plus d'impact sur les enfants qui n'ont pas bénéficié du droit à l'éducation. Dès lors, ce fait a suscité l'augmentation du taux des enfants analphabètes en Casamance bien que la région d'étude soit l'une des plus scolarisée au Sénégal. Ensuite, dans le chapitre trois, nous pouvons retenir que l'insertion économique est la principale difficulté de ces personnes victimes du conflit. D'ailleurs, pour avoir un espace où cultiver surtout pour les réfugiés établis en Guinée Bissau, il faut accepter d'emprunter un espace brute que tu rends exploitable toi-même et de permettre à son propriétaire d'y implanter des arbres qui t'empêcheront d'y mener des activités agricoles après cinq voir six ans d'exploitation. De ce fait, ce phénomène de « turn over » est considéré par les réfugiés comme une exploitation basée sur leur situation de non

appartenance à la Guinée Bissau. Aussi, c'est une joie pour les autochtones de les voir chez eux car c'est grâce à cette situation de prêt de terres que beaucoup de familles détenteurs de terres ont eu plusieurs hectares d'anacardiers et sont devenus de grands exploitants d'anacardes. Donc, notre hypothèse est confirmée sur les processus d'insertion socio-économique des réfugiés et des déplacés du conflit en Casamance car il n'a été énuméré nulle part d'une existence prise en charge conforme aux normes internationales sur les réfugiés et les déplacés même pour ceux qui ont rejoint Djolmet. Néanmoins, dans les textes nous notons que pour bénéficier du statut de réfugié, il faut d'abord traverser ses frontières d'origines et s'installer à 50 km de ses frontières. Cependant pour ce qui concerne le cas de la Casamance, le réfugié est celui qui a traversé ses frontières pour des raisons de sécurité. Enfin, pour ce qui concerne la question du retour, nous constatons que des efforts sont en train d'être faits en termes de déminage et de construction des infrastructures sociales de bases. Malgré, tous ces efforts, nous constatons des blocages qui sont expliqués par la sécurité et le manque de négociations sérieuses entre les deux parties en conflit. Donc, les populations ayant fui pour des raisons de sécurité n'ont pas le courage de retourner du moment que certains villages sont encore inaccessibles. A partir de ce constat, nous pouvons dire que les populations victimes du conflit en Casamance sont toujours dans des difficultés. Donc, nous suggérons à l'Etat du Sénégal de se rapprocher plus à cette population victimes du conflit pour discuter avec elle et de la montrer la considération qu'il a envers elle. Aussi, d'organiser des rencontres sur l'écoute empathique et le pardon ; surtout avec ceux qui ont traversé les frontières et qui sont certainement en colère contre l'Etat qu'il juge de ne pas se soucier de leur sort. Cette proximité pourrait jouer un rôle incontournable pour leur retour et à la paix. Par ailleurs, de mettre en place des processus d'insertions socio-économique en se basant sur les activités que pratiquaient ces personnes et en créant des centres de formations professionnelles pour les jeunes. En plus, de former ces personnes avec des stratégies de suivi et d'évaluation à chaque fin de projet pour assurer une continuité dans les pratiques. En plus, de se rapprocher plus aux populations et de choisir des meilleures voies de contournement de nouveaux conflits telle que de mettre en place des moyens de réparation des frustrations le plus rapide que possible en y associant les différentes factions du MFDC pour plus d'efficacité. Enfin, la mise en place de structures fortes et autonomes pour la réinsertion des combattants démobilisés. N'est-il pas possible de créer un ministère consensuel qui se charge uniquement de la question du conflit en Casamance dans le sens d'avoir un débat régulier sur cette question à chaque conseil des ministres ?

ANNEXE

GUIDE POUR LES REFUGIES ou LES DEPLACES DU CONFLIT EN CASAMANCE DE 1990 à 2010

Je me nomme Cissao TAMBA, étudiant régulièrement inscrit en Master 2 de Sociologie à l'Université Assane SECK de Ziguinchor. Monsieur je suis venu vous voir pour que vous puissiez m'autoriser à avoir un entretien avec vous. En effet, dans le cadre de mes études et au respect de validation de mon diplôme de sortie, je me suis intéressé à la problématique des réfugiés, des déplacés ainsi que des retournés du conflit en Casamance. Par ailleurs, cette problématique m'intéresse parce que je suis né en Casamance et grandi ici et cette question des réfugiés et des déplacés me tient toujours à cœur et que je veux mieux comprendre pour qu'enfin, je puisse faire une étude sur les processus d'insertion socio-économiques des réfugiés et des déplacés du conflit en Casamance afin que nous puissions avoir un aperçu sur la situation globale de ces personnes vulnérabilisées par le conflit et documenter ce domaine pour que nos autorités puissent s'en servir pour réfléchir comment mettre en place des mécanismes adéquats pour leur accompagnement à l'insertion socio-économique. Etes-vous prêt pour répondre à mes questions ?

Thème 1 : Parcours migratoire

- 5- Quels sont les différents trajets que vous avez empruntés pour se retrouver là ?
- 6- Par quel moyen avez- vous effectué le déplacement ?
- 7- Quels sont les conséquences de ce déplacement dans votre vie ?
- 8- Désirez-vous retourner un jour dans votre village d'origine ?

Thème 2 : Insertion sociale (école, culture, santé, hébergement)

- 7- Qui vous a accueilli lors de votre déplacement?
- 8- Connaissez-vous des structures qui œuvrent pour vous accompagner ?
- 9- Qu'a fait l'Etat du Sénégal pour vous ?
- 10- Quels sont vos rapports avec les familles/populations/communautés d'accueil
- 11- Parlez-nous de la situation des enfants : école, culture, santé, hébergement, etc..
- 12- Existe-t- il des structures de santé à votre disposition ?

Thème 3: Insertion économique (agriculture, élevage, maraichage, construction, emploi)

- 5- Comment faites-vous pour subvenir à vos besoins ?
- 6- Processus d'accession à l'outil de production?

- 7- Recevez-vous de l'aide dans vos activités économiques?
- 8- Comment faites-vous pour écouler vos produits ?

GUIDE POUR LES STRUCTURES ET ONG TRAVAILLANTS SUR LES REFUGIES ET DEPLACES DU CONFLIT EN CASAMANCE

Je me nomme Cissao TAMBA, étudiant régulièrement inscrit en Master 2 de Sociologie à l'Université Assane SECK de Ziguinchor. Monsieur je suis venu vous voir pour que vous puissiez m'autoriser à avoir un entretien avec vous. En effet, dans le cadre de mes études et au respect de validation de mon diplôme de sortie, je me suis intéressé à la problématique des réfugiés, des déplacés ainsi que des retournés du conflit en Casamance. Par ailleurs, cette problématique m'intéresse parce que je suis né en Casamance et grandi ici et cette question des réfugiés et des déplacés me tient toujours à cœur et que je veux mieux comprendre pour qu'enfin, je puisse faire une étude sur les processus d'insertion socio-économiques des réfugiés et des déplacés du conflit en Casamance afin que nous puissions avoir un aperçu sur la situation globale de ces personnes vulnérabilisées par le conflit et de permettre aux autorités d'avoir une documentation pouvant leur permettre de réfléchir sur comment mettre en place des mécanismes adéquats pour leur accompagnement à l'insertion socio-économique. Etes-vous prêt pour répondre à mes questions ?

I. Insertion sociale

5. Comment faites-vous pour identifier les personnes en situation de déplacement ?
6. Comment vous faites pour répondre aux besoins de la population ciblée ?
7. Quels sont vos domaines d'intervention?
8. Avez-vous un programme spécifique pour le suivi psychologique ?

II. Insertion économique

6. Quels types d'accompagnement avez-vous concrétisé ?
7. Combien de village en ont bénéficié ?
8. A quelle période ?

9. A qui vous confiez la tâche des projets
10. Avez-vous en place une méthode de classification de la vulnérabilité des demandeurs ?

BIBLIOGRAPHIE DE LA RECHERCHE

OUVRAGES

Armand COLLIN, La planète des migrations dans la mondialisation, Paris, 2008,2011 au chapitre 7 p.95-111

J. M. François Biagui, *De l'indépendance de la Casamance en question*, 1994, 62p (ISBN 2907992273).

M. Crozier et E. Friedberg, *L'Acteur et le Système*, Seuil, 1977.

J. C. Marut, *Le conflit casamançais : Ce que disent les armes*, Paris Karthala, 2010.

P., Meguelle, *Chefferie coloniale et égalitarisme Diola. Les difficultés de la politique indigène de la France en basse-Casamance (Sénégal) 1828-1923*, L'Harmattan, Paris, 2013.

C., Roche, *Histoire de la Casamance : conquête et résistance, 1850-1920*, Karthala, 1985-Casamance (Sénégal)-401 pages

M. L., Manga, *La Casamance dans l'histoire contemporaine du Sénégal*, L'Harmattan, Paris, 2012.

Raison J. P., « sciences de l'homme et conquête coloniale : constitution et usages des sciences humaines en Afrique, XIX siècle », in *Sciences humaines et philosophique en Afrique : la différence culturelle*, Tort P. & Désalmand P., Paris, Hatier, 1978, 383 pages.

J. P., Raison, « Sciences de l'homme et conquête coloniale : constitution et usages des sciences humaines en Afrique, XIX siècle », in P. Tort. et P. Désalmand, *Sciences humaines et philosophique en Afrique : la différence culturelle*, Paris, Hatier, 1978.

Conflit et paix en Casamance : Dynamiques locales et transfrontalières, Gorée Institute, 2015.

ARTICLES

E., Tavares, « La géopolitique du conflit en Casamance : Relation avec les Etats voisins de Gambie et de Guinée Bissau », in *Gorée Institute*, 2015, p34-54.

J. A. Goudiaby, Le conflit en Casamance et la question des déplacés intérieurs : analyse des parcours migratoires et des conditions de vie, in *Gorée Institute*, 2015, p180-1996

P., Diedhiou, Le rôle des « fétiches » la résolution du conflit en Casamance, in *Gorée Institute*, 2015, p134-158.

D. D., Gueye, Parcours socioprofessionnels des réfugiés du conflit casamançais dans des pays limitrophes : Gambie et Guinée Bissau, in *Gorée Institute*, 2015, p198-232.

J. M. François Biagui, Résolution du conflit, composition et recomposition en Casamance (Sénégal), *Journal des anthropologues*, 2006, numéro 104-105, p 79-108.

Gisti, Les théories des migrations internationales 13 nov. 2000.

Les juifs polonais en France et en Israël, trajectoire migratoire : migrations collectives et parcours individuels, Le choix des trajectoires migratoires des juifs polonais en France et en Israël, in *publié dans Bulletin du centre de recherche à Jérusalem*, 2011.

RAPPORTS

D. D., Gueye, « Déplacés et réfugiés du conflit casamançais », *Rapport de recherche de la banque mondiale*, 2013.

D. D., Gueye, « Etude sur les pires formes de travail des enfants dans des situations de conflit et de post conflit : les effets de la crise casamançaise sur le travail des enfants dans la commune de Goudomp et de Ziguinchor », *Rapport ENDA, Université de Bradford (UK)*, 2009.

Idrissa Sadio, Lamine Sonko, Kai Schmindt-Soltau, avec l'appui de C. Schmindt, M. Ndiaye, S. Coly, Etat des lieux de la situation socio-économique de la Casamance 2004.

M. Ndiaye et N. Robin, Personnes déplacées ou réfugiés de la région de Ziguinchor. Une dynamique de conflit empreinte d'histoire, IRD-OIM, Dakar, 2001.

Réponse à Jacques CHARPY, tirée de ses écrits la Casamance-Pays de Refus, 1995 à la page 8.

WEBOGRAPHIE

- www.memoireonline.com (à insérer : la date et l'heure de consultation)
- www.cairn.info(à insérer : la date et l'heure de consultation)
- <http://fr.wikipedia.org>(à insérer : la date et l'heure de consultation)

Table des matières

Dédicace

Remerciements

Liste des abréviations

Sigles

Introduction	6
Chapitre 1 : CADRE THEORIQUE.....	9
I. REVUE CRITIQUE DE LITTÉRATURE	9
II. PROBLEMATIQUE	21
III. LES OBJECTIFS DE RECHERCHE	29
IV. HYPOTHESES DE RECHERCHE	30
V. PERTINENCE DU CHOIX DU SUJET.....	31
VI. DEFINITION DES CONCEPTS	33
VII. MODELE D'ANALYSE.....	43
Chapitre2: METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	44
I. UNIVERS DE L'ETUDE.....	44
1. Situation géographique.....	44
2. Caractéristiques économiques	45
3. L'agriculture.....	46
4. La pêche	46
II. HISTORIQUE DE LA COLLECTE DES DONNEES	47
1. La recherche documentaire.....	47
2. Les entretiens exploratoires	48
3. LA METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	50
3.1. L'entretien semi-directif.....	50
3.2. L'observation.....	51
3.3. Difficultés rencontrées.....	52
DEUXIEME PARTIE.....	53
Chapitre1 : LES PARCOURS MIGRATOIRES	54
I. LES RAISONS D'UN CONFLIT.....	54
1. La quête de la sécurité.....	55
2. Pris en tenaille entre deux camps	58
II. LES STRATEGIES DE MOBILITE	59
1. Avant tout survivre	59

2. S'organiser dans la survie.....	63
Chapitre II : INSERTION SOCIALE.....	66
I. ACCUEIL.....	66
1. Hébergement.....	67
2. Culture.....	72
II. INTEGRATION	74
1. Education	74
2. Santé	78
Chapitre III : INSERTION ECONOMIQUE.....	83
I. TYPES DE STRATEGIES DEVELOPPEES.....	83
1. Agriculture et Maraichage.....	83
2. Elevage et autres	86
II. APPORT DES STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENTS	87
1. Agence gouvernementale	88
2. ONG.....	92
Chapitre IV : LA QUESTION DU RETOUR	97
I. QUELLES SONT LES STRATEGIES MISES EN PLACE POUR LE RETOUR.....	97
1. Le déminage communautaire.....	97
2. Construction des infrastructures sociales de base	98
II. QU'EST-CE QUI BLOQUE LE RETOUR?	99
1. En termes de sécurité.....	99
2. L'atomisation du MFDC	100
CONCLUSION.....	102
ANNEXE.....	104
WEBOGRAPHIE.....	109